



Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-huitième session
(9 juin-3 juillet 2008)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 16**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 16

Rapport du Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session (9 juin-3 juillet 2008)



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–20	1
A. Ordre du jour	2–6	1
B. Élection du Bureau	7–9	1
C. Participation	10–14	2
D. Documentation	15	3
E. Adoption du rapport du Comité	16–20	3
II. Questions relatives au programme	21–397	5
A. Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007	21–42	5
B. Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011	43–365	8
Premier volet : plan-cadre	43–62	8
Programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	63–74	10
Programme 2. Affaires politiques	75–83	19
Programme 3. Désarmement	84–93	21
Programme 4. Opérations de maintien de la paix	94–102	25
Programme 5. Utilisations pacifiques de l'espace	103–111	27
Programme 6. Affaires juridiques	112–119	29
Programme 7. Affaires économiques et sociales	120–133	30
Programme 8. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	134–142	33
Programme 9. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	143–151	35
Programme 10. Commerce et développement	152–160	37
Programme 11. Environnement	161–180	39
Programme 12. Établissements humains	181–193	46
Programme 13. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	194–203	50

Programme 14. Développement économique et social en Afrique	204–219	53
Programme 15. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	220–231	56
Programme 16. Développement économique en Europe	232–244	58
Programme 17. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	245–257	61
Programme 18. Développement économique et social en Asie occidentale . .	258–265	63
Programme 19. Droits de l’homme	266–282	71
Programme 20. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	283–295	74
Programme 21. Réfugiés de Palestine	296–304	75
Programme 22. Aide humanitaire	305–314	78
Programme 23. Information	315–325	82
Programme 24. Services de gestion et d’appui	326–342	84
Programme 25. Contrôle interne	343–353	96
Programme 26. Activités financées en commun	354–357	100
Programme 27. Sûreté et sécurité	358–365	102
C. Évaluation	366–389	103
1. Évaluation approfondie des affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l’appui aux missions .	366–376	103
2. Évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	377–383	105
3. Évaluation des liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d’élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire	384–389	105
III. Questions de coordination	390–435	107
A. Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	390–414	107
B. Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique	415–435	110
IV. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat	436–440	114
V. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité	441–443	115
Annexes		
I. Ordre du jour de la quarante-huitième session du Comité		117
II. Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-huitième session		118

Chapitre premier

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) le 30 avril 2008 et sa session de fond du 9 juin au 3 juillet 2008 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu au total 20 séances et plusieurs consultations officielles.

A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'ordre du jour de la quarante-huitième session, adopté par le Comité à sa session d'organisation (1^{re} séance).

Sélection des rapports du Corps commun d'inspection

3. À sa 1^{re} séance, le 30 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat (E/AC.51/2008/L.2), présentée en application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, par laquelle le Comité était informé qu'il n'y avait aucun rapport pertinent du Corps commun d'inspection qu'il devait examiner à sa quarante-huitième session.

Programme de travail

4. À sa 1^{re} séance, le 30 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation (E/AC.51/2008/L.1) dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité pour examen.

5. À la 2^e séance, le 9 juin, le Comité a approuvé le programme de travail provisoire pour la session, étant entendu que le Bureau pourrait le modifier, au besoin, au cours de la session.

6. À l'issue de la 2^e séance, le 9 juin, le Secrétaire du Comité a tenu une réunion d'information officielle sur les questions d'organisation relatives à la session et le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget a tenu une réunion d'information officielle sur le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011. Conformément aux dispositions des paragraphes 152, 153 et 159 du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/224, le Comité a consacré sa séance du matin du 16 juin à un débat de haut niveau sur le volet I, plan-cadre, du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011, et sa séance de l'après-midi du 16 juin à un dialogue informel sur les questions de coordination avec le Président du Corps commun d'inspection.

B. Élection du Bureau

7. À sa 1^{re} séance, le 30 avril, Ren Yisheng (Chine) a été élu, par acclamation, Président du Comité pour la quarante-huitième session.

8. À la même séance, le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau pour la quarante-huitième session : Vice-Présidents : Hendrik O. van der Westhuizen (Afrique du Sud), Yuliana Zhivkova Georgieva (Bulgarie) et Samer S.

Alouan Kanafani (République bolivarienne du Venezuela); Rapporteuse : Stefania Rosini (Italie).

9. Les membres du Bureau du Comité pour la quarante-huitième session sont :

Président

Ren Yisheng (Chine)

Vice-Présidents

Hendrik O. van der Westhuizen (Afrique du Sud)

Yuliana Zhivkova Georgieva (Bulgarie)

Samer S. Alouan Kanafani (République bolivarienne du Venezuela);

Rapporteuse

Stefania Rosini (Italie)

C. Participation

10. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés au Comité :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Argentine	Israël
Arménie	Italie
Bangladesh	Jamahiriya arabe libyenne
Bélarus	Jamaïque
Bénin	Kenya
Brésil	Niger
Bulgarie	Pakistan
Chine	Portugal
Comores	République de Corée
Cuba	République centrafricaine
Fédération de Russie	Sénégal
France	Suisse
Haïti	Uruguay
Inde	Venezuela (République bolivarienne de)
Indonésie	Zimbabwe

11. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par un observateur :

Allemagne	Pologne
Angola	République arabe syrienne
Autriche	République dominicaine
Colombie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Croatie	Singapour
Égypte	Slovénie
Émirats arabes unis	Ukraine
Espagne	Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies
États-Unis d'Amérique	Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies
Japon	
Mexique	
Namibie	
Nigéria	
Ouganda	
Panama	

12. Les fonds et programmes suivants étaient représentés :

- Fonds des Nations Unies pour la population;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Programme alimentaire mondial;
- Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

13. Le Chef du Cabinet du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et Conseiller spécial pour l'Afrique, la Secrétaire générale adjointe à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme, le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le Président du Corps commun d'inspection et des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies étaient également présents.

14. Les programmes et éléments de programmes du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 ont fait l'objet d'un débat au moyen d'une vidéoconférence : programme 1, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence; programme 5, Utilisations pacifiques de l'espace; et programme 19, Droits de l'homme.

D. Documentation

15. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa quarante-huitième session figure à l'annexe II du présent rapport.

E. Adoption du rapport du Comité

16. À la 20^e séance, le 3 juillet, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité (E/AC.51/2008/L.4 et Add.1 à 35).

17. Avant l'adoption du rapport, les représentants de l'Italie, d'Israël, de la Fédération de Russie, de la Bulgarie, du Portugal et de la Jamaïque ont fait des déclarations. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également fait une déclaration en qualité d'observateur.

18. Le Président du Comité a donné des éclaircissements sur l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.

19. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de la quarante-huitième session (E/AC.51/2008/L.4 et Add.1 à 35).

20. Avant la clôture de la session, les pays ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Bélarus, Argentine, Cuba, République islamique d'Iran, Afrique du Sud, France, République bolivarienne de Venezuela, Indonésie, Uruguay, Arménie, Brésil et Suisse. Les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine ont également fait des déclarations en qualité d'observateurs.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007

21. À sa 4^e séance, le 10 juin 2008, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/63/70).

22. Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, qui exerce les fonctions de Contrôleur, a présenté ce rapport et répondu aux questions soulevées lors de l'examen du rapport par le Comité. Des représentants du Bureau des services de contrôle interne étaient également présents.

Examen de la question

23. Les délégations ont favorablement accueilli le rapport, dont elles ont approuvé dans l'ensemble les conclusions. Elles ont appuyé l'idée qu'il fallait renforcer le dialogue et la concertation entre les organismes.

24. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le rapport avait été publié en retard, et le Secrétariat a été encouragé à respecter les règles concernant la publication des documents. Les retards répétés dont souffre la publication des documents dans toutes les langues officielles ont été perçus comme un signe de l'existence de problèmes fondamentaux, peut-être chroniques, en matière de gouvernance et de gestion de l'Organisation. Il a été suggéré que le Secrétariat analyse les problèmes en question et propose des solutions.

25. À cet égard, on s'est félicité du fait que le Secrétaire général comptait insérer dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sous la rubrique « Direction exécutive et administration » de chaque département, un indicateur de succès relatif à la soumission dans les délais des documents de présession.

26. On s'est inquiété des problèmes de méthode liés à la définition et à la mesure de l'exécution des programmes. Il a été indiqué que ces problèmes devaient être traités sur la base du rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2008 concernant le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats (A/62/701 et Corr.1).

27. On s'est interrogé sur la façon dont ce rapport renseignait les États Membres sur les résultats réellement obtenus par l'Organisation pendant la période considérée.

28. On a estimé que le mécanisme de planification et de budgétisation était la clef de voûte de l'activité de l'ONU, comme dans toute organisation : il devait permettre aux organes intergouvernementaux de hiérarchiser les objectifs et d'allouer des ressources en conséquence. Les États Membres et le Secrétariat devaient donc trouver des moyens d'améliorer ce mécanisme pour le rendre à la fois plus simple et plus cohérent. Il convenait d'insister davantage sur une véritable gestion axée sur

les résultats et de moins s'appesantir sur l'attribution de tel poste à tel service et la mesure des taux d'exécution des produits.

29. On a salué l'obtention par le Secrétariat d'un taux d'exécution des produits de 89 %, tout en faisant remarquer que ce chiffre était inférieur d'un point au taux calculé pour l'exercice antérieur. Il a été demandé au Secrétariat de déterminer la cause de ce repli et de remédier à celui-ci.

30. On s'est dit préoccupé par la faiblesse des taux d'exécution des produits dans les domaines de la sûreté et de la sécurité ainsi que du désarmement, et il a été constaté que les taux d'exécution obtenus au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement étaient eux aussi relativement bas. Le Secrétariat a été invité à améliorer ces taux.

31. On a relevé qu'un taux d'exécution de 100 % avait été atteint dans les opérations de maintien de la paix, mais il a également été signalé que l'Organisation menait toujours deux opérations très difficiles, à savoir l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, en cours dans des régions où la situation continuait de peser sur la paix et la stabilité en Afrique.

32. Des questions précises ont été posées sur ce qu'avaient fait les directeurs de programme et leurs subordonnés pour mieux exploiter les données relatives à l'exécution des programmes lors de la prise de décisions, sur la raison pour laquelle les centres d'information des Nations Unies ne disposaient pas de sites Web en chinois, et sur la façon dont le Secrétariat comptait pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais et préparer la relève s'agissant des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

33. Le Secrétariat a été invité à prendre des mesures efficaces pour régler chacun de ces problèmes.

34. On a fait valoir qu'un progiciel de gestion intégré pourrait éventuellement contribuer à améliorer la planification, notamment celle de l'établissement des rapports.

Conclusions et recommandations

35. **Le Comité a déploré le fait que le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 n'ait pas été publié conformément à la règle des six semaines, et réaffirmé la nécessité d'accroître la souplesse et la transparence des procédures en vigueur au sein du Secrétariat et de garantir la publication dans les délais de tous les documents voulus, conformément à la règle susmentionnée, de sorte que le Comité puisse dûment les examiner dans le cadre de l'exécution de son mandat.**

36. **Le Comité a pris conscience des problèmes de méthode rencontrés lors de l'établissement de ce rapport et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à procéder à des aménagements méthodologiques en vue d'améliorer la qualité de la formulations des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, compte tenu des observations faites par le Comité.**

37. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer des modifications à apporter au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹, de façon à inciter l'Organisation à aller au-delà de la budgétisation axée sur les résultats et à s'orienter vers une véritable gestion centrée sur les résultats, en tenant compte de toute décision que l'Assemblée pourrait prendre eu égard au rapport du Secrétaire général sur le dispositif de responsabilisation, le cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et le cadre de gestion axée sur les résultats.

38. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale décide d'exploiter les résultats détaillés exposés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007 lorsqu'elle examinerait le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011.

39. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale préconise que les directeurs de programme soient soumis à l'obligation de rendre compte en ce qui concerne l'obtention des résultats recherchés et la démonstration des progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans le budget-programme, ce qui suppose que des rapports sur l'exécution de ces engagements soient demandés au niveau des sous-programmes et que les fonctions d'encadrement correspondantes soient prises en compte dans le processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

40. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner, dans ses futurs rapports sur l'exécution des programmes de l'ONU, des informations détaillées sur toutes les questions transversales pertinentes.

41. 41. Estimant que les États Membres avaient besoin de mieux saisir l'impact des différentes activités, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir plus de précisions sur le résultat des activités de contrôle et d'évaluation menées aux niveaux des départements et des dirigeants, en tenant compte en particulier de la manière dont les enseignements tirés de l'expérience étaient partagés et mis en pratique dans les activités de planification.

42. Conscient des progrès accomplis dans la présentation des informations concernant les difficultés rencontrées et les objectifs non atteints, le Comité a néanmoins vu un manque de cohérence de ces informations d'un programme à l'autre. C'est pourquoi il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer la cohérence desdites informations et d'en harmoniser la présentation pour l'ensemble des programmes.

¹ ST/SGB/2000/8.

B. Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

Premier volet

Plan-cadre

43. À sa 7^e séance, le 16 juin 2008, le Comité a examiné le premier volet (Plan-cadre) du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 [A/63/6 (Part one)].

44. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

45. On a noté avec satisfaction que le document présenté était conforme aux dispositions des résolutions 58/269, 59/275, 61/235 et 62/224 de l'Assemblée générale.

46. Il a été rappelé que dans sa résolution 58/269, l'Assemblée générale avait affirmé que le cadre stratégique, composé de deux volets (un plan-cadre et un plan-programme biennal), serait la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies et qu'il servirait de base à la planification des programmes, à la budgétisation, au suivi et à l'évaluation. Il a été dit que le premier volet refléterait les objectifs à long terme de l'Organisation et que le deuxième porterait sur une période de deux ans.

47. On a souligné l'importance du cadre stratégique, qui orientait les travaux de l'Organisation et servait de base à la planification des programmes et à la budgétisation. On a estimé que le cadre stratégique devait contribuer à renforcer l'Organisation à tous les niveaux et à lui faire gagner en efficacité. On a rappelé que le plan-cadre devrait refléter l'action entreprise pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et appliquer les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet internationales pertinentes. On s'est déclaré favorable à l'idée de maintenir, pour la période 2010-2011, les huit priorités retenues depuis 1998.

48. On s'est félicité des explications claires données à la section II (Objectifs à long terme de l'Organisation). On a souligné qu'il fallait mieux hiérarchiser les tâches en fonction de questions clés pour éviter que l'Organisation ne soit surchargée et poussée à la limite de ses capacités. On a également fait observer que certains des éléments traités dans la section II ne faisaient l'objet d'aucune directive des organes délibérants, alors que des priorités prescrites, comme le développement, ne s'étaient pas vu accorder l'importance voulue. On a constaté avec préoccupation que le renforcement des activités en matière de développement n'avait pas été inclus parmi les priorités de l'Organisation.

49. On s'est déclaré en faveur de l'idée d'une organisation plus forte et plus moderne, capable d'assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis des États Membres, à commencer par les services du Secrétariat. On a accueilli avec satisfaction l'approche consistant à renforcer l'Organisation en mettant en place un dispositif de responsabilisation. On a jugé intéressante l'idée d'utiliser la technique de la budgétisation axée sur les résultats comme outil de responsabilisation et on a souligné, à cet égard, l'importance du suivi et de l'évaluation.

50. On s'est déclaré en faveur du renforcement des opérations de maintien de la paix, de la diplomatie préventive et du règlement des différends ou conflits internationaux par la voie de la négociation.

51. On s'est dit préoccupé par la crise alimentaire mondiale actuelle, qui risquait de contrecarrer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On a fait remarquer en particulier que, ces derniers mois, les prix des denrées alimentaires avaient flambé de façon incontrôlable au niveau mondial, avec de graves conséquences pour nombre de pays africains. D'aucuns ont estimé que l'Organisation devait prendre des mesures concrètes pour lutter contre la crise alimentaire mondiale et faire en sorte que les progrès en matière de développement se poursuivent.

52. On a noté avec préoccupation qu'au paragraphe 18, il était question de réforme humanitaire, alors que les débats ne portaient aucunement sur la réforme mais seulement sur le renforcement et l'amélioration de l'Organisation. On a demandé des éclaircissements sur la signification des termes « réforme humanitaire ». On a également noté avec préoccupation que le paragraphe mentionnait également la responsabilité sectorielle, alors que les États Membres n'avaient pas encore fini d'examiner cette notion.

53. Une délégation a estimé que le Comité devait se préoccuper davantage des questions intéressant l'ensemble du système, car cela permettrait à l'Organisation des Nations Unies de mieux orienter ses travaux. On a également estimé qu'une meilleure coordination entre tous les organismes du système permettrait de mieux définir les objectifs et de planifier les activités. À cet égard, il était impératif que le Comité définisse clairement des priorités pour pouvoir orienter le programme de travail de l'Organisation.

Conclusions et recommandations

54. Le Comité note les changements apportés à la présentation et au descriptif du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011.

55. Le Comité a réaffirmé l'importance des objectifs à long terme de l'Organisation, qui devaient lui permettre d'atteindre ses buts. À cet égard, le Comité a également souligné que le Secrétariat devrait procéder de façon coordonnée de façon à formuler, au moment de l'établissement du budget, des réalisations escomptées qui reflètent vraiment toutes les activités et toutes les tâches prescrites par les États Membres.

56. Tout en reconnaissant l'amélioration du cadre logique de programmation, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de continuer à inciter les directeurs de programme à améliorer encore la qualité des indicateurs de succès pour permettre une meilleure appréciation des résultats, sachant que ces indicateurs devaient être définis de façon à être mesurables.

57. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'engager les directeurs de programme, au moment où ils élaboraient le plan-programme, à prendre pleinement en compte les obstacles et les problèmes rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience et les objectifs non atteints durant l'exercice biennal précédent, tels que décrits dans le rapport sur l'exécution du programme.

58. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve les priorités pour 2010-2011 telles qu'énoncées au paragraphe 45 du plan-cadre.

59. Le Comité a recommandé de demander aux directeurs de programme de veiller à ce que toutes les directives données par les organes délibérants soient bien traduites en programmes et sous-programmes, conformément à l'article 4.2 et à la règle 104.7 e) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes et des dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale portant sur la budgétisation axée sur les résultats.

60. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter à l'avenir les plans-cadres (premier volet) des projets de cadre stratégique en suivant exactement les directives données par l'Assemblée générale dans ses résolutions 59/275, 61/235 et 62/224 ainsi que les résolutions qu'elle aurait adoptées sur la question par la suite, de façon à rendre correctement compte des objectifs à long terme de l'Organisation, compte tenu de tous les mandats approuvés par les États Membres.

61. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner plus avant le plan-cadre (premier volet) du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011, afin de faire en sorte qu'il rende fidèlement compte des objectifs à long terme de l'Organisation, compte tenu de tous les mandats approuvés par les États Membres.

62. Le Comité, réitérant sa recommandation figurant au paragraphe 114 de son rapport sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16), a souligné que l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action du système ne devrait pas préjuger de l'issue des délibérations intergouvernementales sur les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système à l'Assemblée générale.

Programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

63. À sa 9^e séance, le 17 juin 2008, le Comité a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 1)].

64. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat.

Examen de la question

65. Les membres du Comité ont indiqué qu'ils approuvaient l'objectif général du programme et qu'ils mesureraient l'importance que revêtent les services assurés aux États Membres par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à New York et dans les autres lieux d'affectation dotés de services de conférence, à savoir Genève, Vienne et Nairobi. Ils ont approuvé l'accent mis dans le programme sur les questions de qualité et de quantité. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait que le Département améliore la coordination et la communication

dans le domaine des services de conférence, évite les chevauchements et les doubles emplois entre le Siège et les autres lieux d'affectation dotés de services de conférence (Genève, Vienne et Nairobi) et tend à un meilleur rapport coût-efficacité.

66. Les membres du Comité se félicitaient de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, qui visait à rationaliser les procédures, obtenir des économies d'échelle et améliorer la qualité des services. Si certains ont indiqué qu'ils étaient d'une manière générale favorables au plan-programme proposé et aux efforts du Département pour normaliser, dans le sens d'une plus grande intégration, la gestion de ses services dans l'ensemble des lieux d'affectation dotés de services de conférence, d'autres craignaient que la normalisation ne soit menée de manière trop simplifiée et ne tienne pas suffisamment compte des circonstances propres à chaque lieu d'affectation, s'agissant en particulier de Nairobi. Il a toutefois été dit que les changements proposés par le Comité des conférences étaient un bon début.

67. Les membres du Comité ont constaté que le plan-cadre d'équipement ne serait pas sans incidences sur les services relevant du programme considéré et qu'un effort devrait être fait pour atténuer celles-ci.

68. Sachant que les services relevant du programme avaient une incidence sur les travaux des États Membres, il a été souligné qu'il importait avant tout d'assurer un équilibre entre la qualité et le respect des délais en ce qui concernait le traitement et la publication des documents et la fourniture des services. Il a été noté qu'assurer la production de documents et de services, sur les plans de la qualité et de la quantité, relevait de la responsabilité de tous les intéressés.

69. Les départs en retraite qui toucheront le personnel d'interprétation et de traduction au cours des années à venir, ainsi que le pourcentage élevé de postes vacants dans certains lieux d'affectation, Nairobi en particulier, suscitaient des inquiétudes pour la qualité des services. Il importait de planifier le remplacement du personnel et de collaborer avec les universités des pays développés et des pays en développement pour accélérer le recrutement de personnel linguistique qualifié.

70. Des précisions ont été demandées concernant les mesures qui pourraient être prises pour mettre des services de conférences plus importants à la disposition des grands groupes d'États Membres (groupes régionaux et autres).

71. Il a été fait observer que l'enquête qui était effectuée auprès des usagers des services de conférence était un bon moyen d'évaluer leur degré de satisfaction en ce qui concernait la qualité de ces services et que par conséquent elle devait être maintenue.

Conclusions et recommandations

72. Le Comité s'est félicité des progrès qui avaient été faits dans tous les lieux d'affectation dans de nombreux domaines de la réforme entreprise par le Département, en particulier en ce qui concernait la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, pour rationaliser les procédures, obtenir des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence. Tout en affirmant qu'il importait d'harmoniser et de normaliser les procédures dans les quatre lieux d'affectation, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale tienne compte des particularités de chacun d'eux et de leur cadre de travail, qui

diffère selon les pays, en particulier en ce qui concerne la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

73. Le Comité a noté avec préoccupation que les candidatures de linguistes hautement qualifiés n'étaient pas suffisamment nombreuses compte tenu du nombre de postes qui se libéreraient à l'avenir du fait du départ à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires. À cet égard, il a recommandé que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour accélérer l'organisation des examens et les procédures de recrutement et assurer une formation adaptée, afin que le renouvellement du personnel linguistique puisse s'opérer sans difficultés et que le calendrier des séances ne soit pas perturbé, en particulier dans les lieux d'affectation hors Siège.

74. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 1.3

Dans la dernière phrase, après les mots « et des services de conférence, » insérer « en allant de l'avant et en tirant parti des effets de synergie, ».

Paragraphe 1.4

Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : « Les mesures qui seront prises par le Département pour permettre aux États Membres d'évaluer la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultats essentiel, permettront de faire en sorte que les États Membres aient tous les mêmes possibilités de présenter leur évaluation dans les six langues officielles de l'ONU et seront pleinement conformes aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. »

A. Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1

**Affaires de l'Assemblée générale
et du Conseil économique et social**

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) Diminution du nombre de plaintes émanant de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts concernant le déroulement des réunions ainsi que le niveau et la qualité des services techniques de secrétariat ».

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer la réalisation escomptée a) par le texte suivant :
 « a) Amélioration de la qualité des services de conférence ».

Réalisation escomptée d) : pas de changement en français.

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) Diminution du nombre de plaintes émanant de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres d'organes d'experts concernant la qualité des services de conférence ».

Indicateur b), alinéa i) : pas de changement en français.

Dans le texte de l'alinéa ii) de l'indicateur b), remplacer les mots « Pratique accrue du partage de la charge de travail » par les mots « Pourcentage accru soumis à la pratique de la répartition de la charge de travail ».

Dans le texte de l'indicateur c), ajouter les mots « Amélioration de l' » au début de l'alinéa i).

Remplacer l'indicateur d) par les deux indicateurs suivants : « d) i) Pourcentage accru de documents remis par les départements/ bureaux auteurs dans les délais requis »; « d) ii) Pourcentage accru de documents remis dans les délais, ne dépassant pas le nombre de pages prescrit et publié dans la limite des six semaines ».

Sous-programme 3
Services de documentation

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) Diminution du nombre de plaintes émanant de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients concernant la qualité des services de traduction et d'édition ».

Stratégie

Paragraphe 1.8

Après les mots « dans tout le système », ajouter les mots « , et à rechercher une plus grande qualité et une plus grande rentabilité, ».

À l'alinéa d), remplacer les mots « à toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par les mots « à toutes les catégories de personnel (personnel permanent ou personnel temporaire) et aux sous-traitants ».

À l'alinéa e), remplacer les mots « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par les mots

« toutes les catégories de personnel (personnel permanent ou personnel temporaire) et les sous-traitants ».

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par le texte suivant : « a) Diminution du nombre de plaintes émanant de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients concernant la qualité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance et de publication ».

Stratégie

Paragraphe 1.9

À l'alinéa a), remplacer les mots « de manière économique » par les mots « dans les délais requis ».

À l'alinéa c), remplacer les mots « pour toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par les mots « à toutes les catégories de personnel (personnel permanent ou personnel temporaire) et aux sous-traitants ».

À l'alinéa e), remplacer les mots « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par les mots « toutes les catégories de personnel (personnel permanent ou personnel temporaire) et les sous-traitants ».

B. Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « Amélioration de la qualité des services de conférence ».

Alinéa d) : pas de changement en français.

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts au sujet de la qualité des services de conférence ».

Sous-alinéa i) de l'alinéa b) : pas de changement en français.

Au sous-alinéa ii) de l'alinéa b), remplacer les termes « Développement de la pratique du partage » par « Hausse du taux de partage ».

Au sous-alinéa i) de l'alinéa c), insérer le terme « Meilleur » avant « équilibre ».

Remplacer le texte de l'alinéa d) par les deux alinéas suivants : « d) i) Pourcentage accru de documents qui sont soumis par les départements et bureaux auteurs dans les délais prescrits; »; « d) ii) Pourcentage accru de documents qui sont soumis à temps, ont une longueur ne dépassant pas la limite fixée, et sont publiés conformément à la règle des six semaines ».

Stratégie

Paragraphe 1.10

À l'alinéa a), après « organes des Nations Unies ayant leur siège à Genève, », insérer « en particulier le Conseil des droits de l'homme, ».

Sous-programme 3

Services de documentation

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services de traduction et d'édition ».

Stratégie

Paragraphe 1.11

Aux alinéas d) et e), remplacer les termes « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

Sous-programme 4

Service des séances et services de publication

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication ».

Stratégie

Paragraphe 1.12

À l'alinéa a), remplacer les termes « assurer la qualité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication » par « assurer en temps voulu des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité ».

Aux alinéas d) et e), remplacer les termes « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

C. Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « Amélioration de la qualité des services de conférence ».

À l'alinéa d), remplacer les termes « traitée en temps voulu et distribuée » par « traitée dans les délais et distribuée en temps voulu ».

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, et de membres des organes d'experts au sujet de la qualité des services de conférence ».

Sous-alinéa i) de l'alinéa b) : pas de changement en français.

Au sous-alinéa ii) de l'alinéa b), remplacer « Développement de la pratique du partage » par « Hausse du taux de partage ».

Au sous-alinéa i) de l'alinéa c), insérer le terme « Meilleur » avant « équilibre ».

Remplacer le texte de l'alinéa d) par les deux alinéas suivants : « d) i) Pourcentage accru de documents qui sont soumis par les départements et bureaux auteurs dans les délais prescrits; »; « d) ii) Pourcentage accru de documents qui sont soumis à temps, ont une longueur ne dépassant pas la limite fixée, et sont publiés conformément à la règle des six semaines ».

Sous-programme 3

Services de documentation

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services de traduction et d'édition ».

Stratégie

Paragraphe 1.14

Dans la deuxième phrase, insérer les termes « améliorer la qualité et à » avant « accroître le rapport coût-efficacité ».

Aux alinéas d) et e), remplacer les termes « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

Sous-programme 4
Service des séances et services de publication

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services d'interprétation et de publication ».

Paragraphe 1.15

À l'alinéa a), remplacer les termes « assurer la qualité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication » par « assurer en temps voulu des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité ».

Aux alinéas d) et e), remplacer « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

D. Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « Amélioration de la qualité des services de conférence ».

À l'alinéa d), remplacer les termes « traitée en temps voulu et distribuée » par « traitée dans les délais et distribuée en temps voulu ».

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts au sujet de la qualité des services de conférence ».

Sous-alinéa i) de l'alinéa b) : pas de changement en français.

Au sous-alinéa ii) de l'alinéa b), remplacer les termes « Développement de la pratique du partage » par « Hausse du taux de partage ».

Au sous-alinéa i) de l'alinéa c), insérer le terme « Meilleur » avant « équilibre ».

Remplacer le texte de l'alinéa d) par les deux alinéas suivants : « d) i) Pourcentage accru de documents qui sont soumis par les départements et bureaux auteurs dans les délais prescrits; »; « d) ii) Pourcentage accru de documents qui sont soumis à temps, ont une longueur ne dépassant pas la limite fixée, et sont publiés conformément à la règle des six semaines ».

Sous-programme 3
Services de documentation

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services de traduction et d'édition ».

Stratégie

Paragraphe 1.17

Dans la deuxième phrase, insérer les termes « améliorer la qualité et à » avant « accroître le rapport coût-efficacité ».

Aux alinéas d) et e), remplacer les termes « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

Sous-programme 4
Service des séances et services de publication

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'alinéa a) par le texte suivant : « a) Réduction du nombre de plaintes reçues de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients au sujet de la qualité des services d'interprétation et de publication ».

Paragraphe 1.18

À l'alinéa a), remplacer les termes « assurer la qualité des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication » par « assurer en temps voulu des services d'interprétation, de traitement de texte et de publication de qualité ».

Aux alinéas d) et e), remplacer les termes « toutes les catégories de personnel (effectifs permanents, temporaires et sous-traitants) » par « tous les membres du personnel, qu'ils soient permanents, temporaires ou vacataires ».

Textes portant autorisation du programme

Ajouter la résolution suivante : « 60/286 Revitalisation de l'Assemblée générale ».

Programme 2

Affaires politiques

75. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité a examiné le programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 2)].

76. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

77. Les membres du Comité ont approuvé le programme.

78. Des précisions ont été demandées concernant la formulation de certains aspects de l'orientation générale du programme, certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès relatifs aux sous-programmes 1 et 5, la disponibilité de la version en ligne du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité dans des langues autres que l'anglais et les obstacles rencontrés dans l'exécution du sous-programme 4.

79. Des membres du Comité ont estimé que certains objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès méritaient d'être affinés.

80. Il a été fait référence aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport intitulé « Évaluation approfondie du programme Affaires politiques : assistance électorale » (E/AC.51/2007/2/Add.1) concernant l'établissement d'un fichier électronique d'experts au titre du sous-programme 2. Des précisions ont été demandées au sujet des mesures prises pour obtenir un équilibre entre les sexes et une représentation géographique équitable parmi les experts.

81. Il a été dit que l'on ne pouvait pas appuyer les sous-programmes 4, 5 et 8. L'on a également estimé que les réalisations obtenues dans les pays cibles devraient figurer dans le plan-programme biennal, dans le cadre du sous-programme 7.

Conclusions et recommandations

82. **Le Comité a souligné à quel point il importait que le Département des affaires politiques collabore de façon intégrée et coordonnée avec tous les départements compétents.**

83. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 2 (Affaires politiques) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 2.4

Dans la première phrase, remplacer le membre de phrase « de la communauté internationale en matière de diplomatie préventive » par « des États Membres en matière de prévention des conflits » et supprimer le membre de phrase « visant à empêcher les différends de dégénérer en conflits ».

Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Grouper les réalisations escomptées a) et b) de façon que le texte en soit ainsi libellé : « a) Renforcement des capacités et des moyens dont dispose la communauté internationale pour recenser et prévenir les situations de conflit et y faire face ».

Lire l'indicateur c) existant en tant qu'indicateur b) et remplacer les mots « du processus de paix » par « des processus de paix ».

Indicateurs de succès

Lire l'indicateur de succès a) existant en tant qu'indicateur a) i).

Lire l'indicateur de succès b) existant en tant qu'indicateur a) ii) et ajouter les mots « dans lesquels l'ONU a été invitée à prêter son concours » à la fin de l'indicateur.

Lire les indicateurs de succès c) i) et c) ii) existants en tant qu'indicateurs b) i) et b) ii).

Stratégie

Paragraphe 2.9

Au point a), supprimer les mots « nouvelles ou en gestation ».

Au point i), remplacer les mots « diplomatie préventive » par « prévention des crises » et « dans les domaines diplomatique, et humanitaire » par « dans les domaines diplomatique, humanitaire et militaire ».

Sous-programme 6
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient

Indicateurs de succès

À la fin de l'indicateur a), ajouter « , avec l'appui de l'ONU ».

Sous-programme 7
Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter un nouvel indicateur c) dont le texte est ainsi libellé : « Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence ».

Lire la réalisation escomptée c) existante en tant que réalisation d).

Indicateurs de succès

Ajouter un indicateur a) iii) dont le texte est ainsi libellé : « Nombre de rapports d'information en vue des visites sur le terrain établis en temps voulu par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ».

Ajouter un indicateur de succès b) iii) dont le texte est ainsi libellé : « Activités du Fonds pour la consolidation de la paix qui cadrent avec les priorités établies par la Commission de consolidation de la paix ».

Ajouter un nouvel indicateur c) dont le texte est ainsi libellé : « Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence effectués en temps voulu, le cas échéant ».

Lire les indicateurs c) i) et c) ii) existants en tant qu'indicateurs d) i) et d) ii), respectivement.

Programme 3 Désarmement

84. À sa 11^e séance, le 18 juin 2008, le Comité a examiné le programme 3 (Désarmement) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 3)].

85. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

86. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme et se sont dits satisfaits des travaux accomplis par le Bureau des affaires de désarmement.

87. Certains ont trouvé que le projet de plan-programme biennal mettait davantage l'accent sur les armes légères et la non-prolifération que sur le désarmement en général. Des éclaircissements ont été demandés sur la façon dont les enquêtes de satisfaction étaient utilisées pour évaluer les réalisations du Bureau. Des précisions ont été demandées également sur les modalités que les États Membres devaient suivre pour demander assistance au Bureau des affaires de désarmement. Certains ont estimé également que le lien établi entre désarmement et développement n'était pas valable.

88. À propos du sous-programme 1, certains estimaient que dans le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, il fallait mettre l'accent sur les pays en développement. Se déclarant préoccupés, des membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur la difficulté qu'il y avait à accroître le nombre de participantes au Programme.

89. S'agissant du sous-programme 2, des éclaircissements ont été demandés sur le mandat concernant la lutte contre le terrorisme visé dans l'objectif. Des précisions ont été demandées également sur le nombre de demandes d'assistance adressées au Service des armes de destruction massive et le nombre d'apports et d'avis techniques qu'il fournit.

90. À propos du sous-programme 3, il a été dit que certains indicateurs de succès étaient trop vagues pour mesurer les réalisations. Il a été proposé que des objectifs réalistes et mesurables soient fixés. Des éclaircissements ont été demandés quant

aux domaines d'activités et d'action en place pour continuer de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Certains ont souhaité savoir également dans quelle mesure l'ONU était habilitée à déterminer ce que l'on entendait par « accumulation excessive » d'armes légères. Il a été dit qu'étant donné qu'il n'existait pas de mandat en vue de la définition de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, le Secrétariat ne pouvait qu'appuyer les discussions des États Membres sur cette question.

91. Des précisions ont été demandées sur les délais et les mesures d'application des stratégies du sous-programme 4. Certains ont souhaité également avoir des éclaircissements sur les règles et procédures applicables concernant la participation d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales aux activités de désarmement.

92. À propos du sous-programme 5, certains ont demandé ce qui avait motivé la modification apportée dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 à l'indicateur de succès b) ii) qui existait dans le programme biennal de la période 2008-2009.

Conclusions et recommandations

93. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 3 (Désarmement) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 3.2

Remplacer la dernière phrase par :

« Le désarmement en ce qui concerne les armes classiques, en particulier les systèmes d'armements avancés, les armes légères et de petit calibre et les mines terrestres, retient plus qu'avant l'attention de la communauté internationale, étant donné les effets dévastateurs de ces armes dans la vie quotidienne des populations, notamment dans les régions déchirées par des conflits ».

Paragraphe 3.3

À la cinquième phrase, après les mots « des analyses plus approfondies », remplacer les mots « suivre de près l'évolution de la situation » par « en suivant l'évolution de la situation ».

À la sixième phrase, après les mots « à prévenir », modifier la phrase comme suit : « l'accumulation déstabilisatrice et excessive, le trafic et la fabrication d'armes légères et de petit calibre sous tous leurs aspects ».

Sous-programme 1
Négociations multilatérales sur la limitation des armements
et le désarmement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Modifier l'alinéa a) comme suit :

« a) Appui efficace apporté aux négociations de la Conférence du désarmement et aux conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, sur les plans de l'organisation et des procédures et sur le plan technique ».

Indicateurs de succès

À l'alinéa c) i), ajouter les mots « , en particulier les pays en développement, » après les mots « États Membres ».

Stratégie

Paragraphe 3.7

À l'alinéa a), après le mot « Fournir », remplacer « un appui technique et en matière d'organisation » par « un appui en matière d'organisation et un appui technique ».

Au même alinéa, supprimer les mots « et de non-prolifération » après le mot» désarmement ».

À l'alinéa c), après le mot « multilatéraux », modifier le reste de la phrase comme suit : « de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements ».

Sous-programme 2
Armes de destruction massive

Objectif de l'Organisation

Réviser l'objectif de l'Organisation comme suit :

« Promouvoir et appuyer l'action menée en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects et aider les États Membres, à leur demande, à apporter leur appui aux traités relatifs aux armes de destruction massive ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Regrouper les réalisations escomptées b) et c) comme suit :

« b) Connaissance et compréhension plus approfondies des défis que posent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires et les armes biologiques et chimiques, y compris le terrorisme employant des armes de destruction massive, renforcement de la coopération multilatérale, dans le cadre des

activités actuellement prescrites, et aptitude renforcée à répondre aux impératifs qui en résultent ».

Supprimer la réalisation escomptée c).

Indicateurs de succès

Transformer l'indicateur c) en b) iii).

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Modifier la réalisation escomptée a) comme suit :

« a) Action internationale accrue en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères ».

Indicateurs de succès

Modifier l'indicateur a) comme suit :

« a) Nombre accru d'initiatives prises aux niveaux mondial, régional et national pour appliquer le Programme d'action relatif aux armes légères ».

Modifier l'indicateur b) ii) comme suit :

« ii) Nombre d'États fournissant des renseignements supplémentaires sur les achats provenant de la production nationale, les stocks militaires et les transferts d'armes légères, en attendant que les États Membres améliorent le Registre ».

Stratégie

Paragraphe 3.9

À l'alinéa c), après le mot « délibération », ajouter entre parenthèses « (y compris sur les questions relatives à des transferts), ».

Supprimer l'alinéa e).

Changer la numérotation des alinéas suivants.

Sous-programme 4

Information et sensibilisation

Stratégie

Paragraphe 3.10

À l'alinéa b), ajouter « , notamment » après les mots « pour les questions de désarmement ».

À l'alinéa d), après « l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement », supprimer le reste du texte de cet alinéa.

Sous-programme 5
Désarmement régional

Indicateurs de succès

À l'indicateur de succès b) ii), après « nationales », supprimer le reste du texte de cet alinéa.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions du Conseil de sécurité

Dans le titre de la résolution 1673 (2006), supprimer « sur la non-prolifération des armes de destruction massive ».

Programme 4
Opérations de maintien de la paix

94. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité a examiné le programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 4)].

95. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat du Comité.

Examen de la question

96. Les membres du Comité ont été généralement favorables au programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Ils ont également été satisfaits de l'amélioration de la sécurité des personnels de maintien de la paix.

97. Ils se sont inquiétés des manières diverses d'envisager la formation présentées dans l'orientation générale et dans la rubrique consacrée au sous-programme 4. Une question a été posée concernant le lien entre le développement, la paix et la sécurité, et sur la manière dont cette importante dimension pouvait être intégrée dans le programme de travail.

98. On a estimé que le sous-programme 1 devait intégrer des opérations particulières.

99. À propos du sous-programme 2, des inquiétudes ont été exprimées concernant les effets des récentes décisions du Bureau des affaires militaires et de l'exécution des missions autorisées par le Conseil de sécurité. On a estimé que si l'objectif était clair, il fallait en revanche davantage de précisions pour que le sous-programme puisse être évalué. Des progrès ont été notés concernant l'organisation et le déploiement des composantes militaires mais il a été dit qu'il fallait préciser les dispositions relatives aux délais nécessaires avec les partenaires du maintien de la paix.

100. Il a été dit que le sous-programme 3 devait faire l'objet d'une évaluation particulière, parce qu'il regroupait divers sous-programmes d'exercices biennaux antérieurs.

101. Il a été dit que certains des indicateurs de succès et des réalisations escomptées devraient être précisés davantage.

Conclusions et recommandations

102. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 4.5

Après la quatrième phrase, insérer le texte suivant : « Des progrès durables dans les domaines de la sécurité, de la réconciliation nationale et du développement doivent être réalisés parallèlement compte tenu de l'interdépendance de ces aspects dans les pays sortant d'un conflit. Dans un tel contexte, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les autres départements intéressés organiseront et mèneront des activités de maintien de la paix d'une manière qui facilite la consolidation de la paix et la prévention à long terme de la reprise des conflits armés ».

Paragraphe 4.6

À la première phrase, supprimer le mot « paix » et remplacer « au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques dans le cadre de leurs opérations de paix. » par « aux opérations de maintien de la paix gérées par le Département de opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques ».

À la seconde phrase, remplacer les mots « opérations de paix » par « opérations de maintien de la paix ainsi que les missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions », et supprimer les mots « politique relative aux achats ».

Paragraphe 4.8

À la fin du paragraphe, ajouter une nouvelle phrase : « Le Département des opérations de maintien de la paix appliquera les recommandations du Comité spécial que l'Assemblée générale aura fait siennes. »

Sous-programme 1

Opérations

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur de succès a) par : « Nombre de recommandations énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux, concernant les opérations de maintien de la paix nouvelles ou existantes ».

Stratégie***Paragraphe 4.10***

À la deuxième phrase, remplacer « stabiliser les États fragiles et les pays qui se relèvent d'un conflit » par « stabiliser les États et les situations au lendemain des conflits ».

À la troisième phrase, remplacer les mots « opérations de paix des Nations Unies » par « opérations de maintien de la paix ainsi que des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions ».

À la sixième phrase, supprimer les mots « et les organisations de sécurité ».

Sous-programme 3**État de droit et institutions chargées de la sécurité****Stratégie*****Paragraphe 4.14***

À la dernière phrase, remplacer « d'autres organismes internationaux » par « des organismes internationaux intéressés. » et supprimer le reste de la phrase.

Sous-programme 4**Politiques, évaluation et formation*****Indicateurs de succès***

Au début de l'indicateur de succès a) insérer les mots « En temps utile, » et supprimer les mots « en temps utile » à la fin de la phrase.

Sous-programme 6**Services d'appui intégrés*****Réalisations escomptées (Secrétariat)***

Dans la réalisation escomptée b), remplacer les mots « des opérations de paix » par « des opérations de maintien de la paix ainsi que des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions ».

Programme 5**Utilisations pacifiques de l'espace**

103. À sa 9^e séance, le 17 juin 2008, le Comité a examiné le programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 5)].

104. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

105. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme. Ils ont apprécié et salué le travail accompli par le Bureau des affaires spatiales ainsi que ses résultats et en particulier les avantages qu'en ont tiré les pays en développement. Ils ont pris acte de l'importance qu'il y avait à renforcer la capacité des pays en développement, en particulier en ce qui concernait l'élaboration de leur législation spatiale et l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications dans des domaines liés au développement durable.

106. Des éclaircissements ont été demandés sur les activités prévues par le Secrétariat s'agissant de la question de la présentation des informations sur les objets spatiaux dans les délais prescrits et de façon mieux harmonisée, qui figure parmi les indicateurs de succès au point a) iii).

107. On a estimé que l'utilisation de l'espace devrait se faire dans l'intérêt de tous les États Membres et en particulier des pays en transition. Il a également été dit qu'il fallait renforcer le niveau de transparence appliqué aux activités menées dans l'espace et améliorer la surveillance des débris spatiaux.

108. Des éclaircissements ont été demandés sur le point de savoir si la question des changements climatiques relevait du mandat du Bureau, et un complément d'information a été demandé au sujet des activités menées dans le domaine de l'enseignement du droit de l'espace.

109. Des éclaircissements ont également été demandés sur les travaux menés par le Bureau dans les domaines de la sécurité alimentaire, des changements climatiques et de la gestion des catastrophes, et sur la façon dont l'information était échangée avec les pays en développement, en particulier en Afrique.

Conclusions et recommandations

110. Le Comité a recommandé que la question des changements climatiques et en particulier celle de l'application des techniques spatiales à ce domaine continuent de faire partie du programme de travail du Bureau des affaires spatiales au cours de la période biennale 2010-2011, compte tenu de l'incidence qu'ont les changements climatiques sur différentes activités du système des Nations Unies et de la nécessité d'adopter une stratégie plus systématique dans ce domaine.

111. Le Comité a par ailleurs recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Indicateurs de succès

Indicateur d) i) : [modification sans objet en français]

Stratégie

Paragraphe 5.5 a)

Remplacer « prendre conscience de l'importance que revêt » par « connaître et renforcer » et remplacer « en renforcer l'application » par « son application ».

Programme 6

Affaires juridiques

112. À sa 9^e séance, le 17 juin 2008, le Comité a examiné le programme 6 (Affaires juridiques) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 6)].

113. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

114. Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques dans le cadre de ses divers sous-programmes ont dans l'ensemble été appréciées et approuvées.

115. Des éclaircissements ont été demandés au sujet des difficultés rencontrées par le Bureau des affaires juridiques en raison du plus grand nombre de demandes de conseils.

116. Des éclaircissements ont été demandés sur l'administration de la justice, notamment sur la fourniture de services et d'un appui juridiques dans le cadre des poursuites engagées contre des fonctionnaires et des sanctions prises à leur égard. Il a également été demandé si d'autres résolutions concernant le Tribunal administratif des Nations Unies avaient été adoptées depuis l'adoption de la résolution 55/159 de l'Assemblée générale.

117. On a dit qu'il était parfois difficile de faire une distinction entre les ressources et le programme de travail. On a donc demandé des éclaircissements sur le point de savoir dans quelle mesure le Bureau avait tenu compte des résultats des activités de maintien de la paix et incorporé les enseignements tirés dans le projet de plan-programme biennal.

118. S'agissant du sous-programme 4, on a demandé pourquoi l'indicateur de succès b) ii), qui existait dans le plan-programme biennal pour la période 2008-2009, avait été supprimé dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011.

Conclusions et recommandations

119. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 6 (Affaires juridiques) du projet de plan-programme biennal sous réserve des modifications suivantes :**

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Paragraphe 6.7

Dans la deuxième phrase, insérer les mots « ou leur mécanisme résiduel » après les mots « Tribunal pénal international pour le Rwanda ».

Dans la quatrième phrase, insérer les mots « ou de leur mécanisme résiduel » après les mots « Tribunal pénal international pour le Rwanda ».

Sous-programme 4
Droit de la mer et affaires maritimes

Sans objet en français.

Programme 7
Affaires économiques et sociales

120. À sa 13^e séance, le 19 juin 2008, le Comité a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 7)].

121. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées pendant le débat.

Examen de la question

122. Les membres du Comité ont approuvé le programme, de même que son orientation générale, ses objectifs et ses sous-programmes. Ils ont souligné le rôle important que pouvait jouer le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU pour ce qui était de faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement durable, le développement social et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux.

123. Les membres du Comité ont approuvé la poursuite, au titre du sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination), de la réforme du Conseil, et en particulier des mécanismes relatifs à l'examen ministériel annuel et au Forum pour la coopération en matière de développement.

124. Il a été noté qu'il conviendrait de faire davantage, au titre du sous-programme 2 (Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme), pour promouvoir les droits de la femme, notamment les droits économiques. Certaines délégations ont exprimé l'opinion selon laquelle la violence contre les femmes constituait un sujet de préoccupation pour tous les pays. Des éclaircissements ont été demandés sur les mécanismes visant à évaluer la réalisation des objectifs concernant l'égalité des sexes et la violence contre les femmes.

125. Les membres du Comité ont constaté avec satisfaction que l'on avait regroupé les questions ci-après dans le cadre de l'objectif de l'Organisation et de la stratégie à mettre en œuvre au titre du sous-programme 3 (Politiques sociales et développement social) : lutte contre la pauvreté, création d'emplois et insertion sociale. Certains ont souhaité que l'on insiste davantage sur l'appui à apporter aux groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes.

126. On a dit qu'il fallait des efforts plus concertés et une action plus concrète, dans le cadre du sous-programme 4 (Développement durable), pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des éclaircissements ont été demandés sur les mesures qui étaient proposées pour simplifier la présentation de rapports nationaux à la Commission du développement durable et sur l'évaluation des progrès faits dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de leurs effets sur le développement au niveau national.

127. Les membres du Comité ont souligné l'importance de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Ils ont aussi insisté sur l'urgence qu'il y avait à favoriser le développement en Afrique dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

128. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements, au titre du sous-programme 5 (Statistique), sur les mécanismes de coordination qui existaient avec les commissions régionales, les autres organisations internationales et les institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale.

129. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les mécanismes de suivi et d'évaluation visant à faire le point sur les réalisations obtenues dans le cadre du sous-programme 8 (Administration publique et gestion du développement).

130. On a estimé que la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, devrait favoriser davantage la participation des institutions internationales au financement des activités de développement entreprises au titre du sous-programme 10 (Financement du développement).

131. On a souhaité que le Département des affaires économiques et sociales s'emploie à favoriser davantage la mise en commun des connaissances dans le cadre de l'établissement de rapports en donnant suite, entre autres, à la recommandation 3 formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'évaluation thématique des réseaux de gestion du savoir aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (voir E/AC.51/2006/2, sect. VI.B).

Conclusions et recommandations

132. **Le Comité a pris note de la nature transversale des questions évoquées dans le programme, c'est pourquoi il a souligné l'importance du sous-programme 5 (Statistique). Il a recommandé d'améliorer la stratégie correspondante de façon à atteindre l'objectif de perfectionnement du système statistique mondial grâce à la pleine participation des différents organismes des Nations Unies et à la collecte de données statistiques auprès des États Membres.**

133. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 7.1

Supprimer la dernière phrase.

Après le paragraphe 7.1, insérer un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« 7.2 Le programme, qui relève du Département des affaires économiques et sociales, s'articule autour de deux grands axes : a) fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à

savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts; b) analyser les perspectives de développement au niveau mondial. »

Renommer les paragraphes suivants en conséquence.

Paragraphe anciennement numéroté 7.2

Dans les première et deuxième phrases, remplacer « en particulier le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005. L'ensemble de ces objectifs forme » par « qui forment ».

Paragraphe anciennement numéroté 7.3

À l'alinéa c), après « capacités », insérer « et promotion active des activités de renforcement des capacités ».

Sous-programme 2

Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de la réalisation escomptée d) par le suivant :

« d) Meilleure connaissance des mesures d'application des résolutions et décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes, notamment la question des femmes et des conflits armés, et renforcement de l'appui de politique générale dont elles bénéficient ».

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'indicateur d) par le suivant :

« d) Augmentation du nombre de politiques et de plans d'action établis par les divers organismes des Nations Unies, avec le concours du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, dans le domaine de l'application des résolutions et décisions concernant la problématique de l'égalité des sexes, notamment la question des femmes et des conflits armés ».

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Indicateurs de succès

Dans le texte de l'indicateur de succès b) ii), après « pays », insérer entre virgules « avec le concours de la Division des politiques sociales et du développement social ».

Sous-programme 6 Population

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans le texte de la réalisation escomptée a), remplacer « du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005 » par « ainsi que des textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social sur le thème de la population et du développement, notamment le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005 ».

Stratégie

À l'alinéa a) du paragraphe anciennement numéroté 7.11, après « et de la réalisation des », insérer « objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment des ».

Sous-programme 7 Politiques et analyse du développement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans le texte de la réalisation escomptée c), remplacer « réduction durable de la pauvreté » par « élimination durable de la pauvreté ».

Stratégie

À l'alinéa e) du paragraphe anciennement numéroté 7.12, après le mot « Aider », remplacer « le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale » par « l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ».

Programme 8 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

134. À sa 18^e séance, le 23 juin 2008, le Comité a examiné le programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 8)].

135. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat du Comité.

Examen de la question

136. Le programme et les activités que mène le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont reçu l'approbation générale.

137. Certains ont été troublés par le réaménagement du Bureau du Haut-Représentant et du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi que par son incidence sur le programme. Il a été dit que ce réaménagement n'était pas conforme

à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait décidé de créer le Bureau du Haut-Représentant.

138. Des questions ont été posées au sujet de la mobilisation et de la coordination de l'aide internationale. Certains ont dit que des progrès limités avaient été faits, en particulier au profit des pays les moins avancés. Selon certains également, la communauté internationale devait s'employer en priorité à venir en aide à ce groupe de pays. Il a été suggéré que l'on favorise son développement industriel.

139. À propos du sous-programme 1, il a été dit qu'alors que l'objectif était important et ambitieux, les indicateurs de succès ne rendaient pas suffisamment compte de sa réalisation. Il fallait préciser si l'indicateur de succès a) i) contribuait véritablement à l'amélioration de la qualité de vie. Certains ont estimé qu'aucune stratégie ne correspondait à l'indicateur de succès a) ii). Il a été demandé comment l'on mesurerait l'indicateur de succès b) (Progrès accomplis par les pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs convenus).

140. S'agissant du sous-programme 3, il a été indiqué qu'il ne rendait pas clairement compte de l'examen à moyen terme de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Une question a été posée au sujet de la mobilisation de l'appui international qui est évoquée dans l'objectif du sous-programme.

Conclusions et recommandations

141. **Le Comité a rappelé la résolution 56/227 de l'Assemblée générale et recommandé que l'on accorde suffisamment d'attention et de soutien au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié. À cet égard, le Comité a déploré la décision qui avait été prise, sans mandat aucun, de fusionner le Bureau du Haut-Représentant et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.**

142. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 8.2

Au début du sous-alinéa a) iii), insérer « du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et son suivi, ».

Paragraphe 8.5

À l'alinéa a), après « ainsi que » insérer « du Programme d'action de la Barbade et »

**Sous-programme 1
Pays les moins avancés**

Stratégie

Paragraphe 8.6

À la fin du paragraphe, ajouter un nouvel alinéa, libellé comme suit :

« g) Faciliter la participation effective des pays les moins avancés à la prise de décisions dans divers organes intergouvernementaux, ce qui ira dans le sens de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme d'action de Bruxelles. »

**Sous-programme 3
Petits États insulaires en développement**

Objectif de l'Organisation

Après « appui international en faveur », insérer « du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de son suivi; ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la réalisation escomptée a), après « en vue de l'application », ajouter « du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de son suivi; ».

**Programme 9
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique**

143. À sa 18^e séance, le 23 juin 2008, le Comité a examiné le programme 9 [Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)] du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 9)].

144. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

145. Les membres du Comité ont approuvé le programme et salué l'important rôle de coordination qui était le sien.

146. L'on a estimé que l'orientation générale du programme était ambitieuse et que l'accent devrait être mis sur l'aide à apporter à l'Afrique afin de faciliter les mesures qu'elle prenait pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

147. Il a été dit que le sous-programme 3 aiderait à mieux faire connaître la situation de l'Afrique au niveau international. Certains ont estimé que la revue Afrique Relance ne serait peut-être pas suffisante à cet égard et qu'il serait bon de recourir aussi à d'autres moyens. Des membres du Comité ont déclaré qu'il fallait nouer des relations stratégiques avec les milieux universitaires africains en vue de

mettre en évidence le rôle dynamisant que le sous-programme pouvait jouer dans le cadre des échanges d'informations sur les pratiques de référence, de constituer des réseaux et d'élaborer des programmes axés sur la problématique hommes-femmes.

148. Les membres du Comité ont salué les efforts du système des Nations Unies et appuyé tous les groupes thématiques. Ils ont également souhaité la mise au point de programmes régionaux visant à créer des marchés en Afrique aux fins de l'échange de biens et services.

149. Il a été dit que certains objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès méritaient d'être affinés. Des précisions ont été demandées concernant la formulation de certains aspects de la stratégie des sous-programmes et de certains indicateurs de succès et réalisations escomptées, ainsi que la façon dont on comptait les mesurer.

Conclusions et recommandations

150. Le Comité a recommandé que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique rende compte des conclusions des réunions qui seront consacrées au développement de l'Afrique, telles que les deux réunions de haut niveau sur le développement qui se tiendront pendant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

151. Le Comité a recommandé également que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 9 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Stratégie

Paragraphe 9.9

Remplacer le texte de la première phrase par le suivant : « Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est responsable de l'exécution du sous-programme et s'emploiera à collaborer étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et tout le système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour s'acquitter de ses fonctions. »

Renommer 9.7 le paragraphe 9.9 et renuméroter 9.8 et 9.9 les anciens paragraphes 9.7 et 9.8, respectivement.

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) i) par le suivant : « Nombre de recommandations figurant dans les rapports du Secrétaire général incorporées dans les résolutions sur le développement de l'Afrique adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le

Conseil des droits de l'homme et d'autres organes intergouvernementaux de l'ONU ».

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation

Remplacer le membre de phrase « la situation économique et sociale critique » par « la situation économique, sociale et environnementale critique ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) ii) par le suivant : « Augmentation du nombre de revues publiées dans les délais ».

Transformer l'indicateur c) en c) i).

Ajouter un indicateur c) ii) dont le texte est ainsi libellé : « ii) Nombre de centres d'information des Nations Unies qui sensibilisent activement le public à la question du développement de l'Afrique dans le cadre de leurs activités ».

Programme 10 Commerce et développement

152. À sa 17^e séance, le 23 juin 2008, le Comité a examiné le programme 10 (Commerce et développement) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 10)].

153. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

154. Un soutien a été exprimé pour les travaux menés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international CNUCED/OMC et le rôle que joue la CNUCED, en tant que principale institution responsable du commerce et du développement au sein du système des Nations Unies, a été souligné.

155. On s'est déclaré favorable à un renforcement des capacités de la CNUCED dans les domaines du commerce et du développement, de la finance, de la technologie, de l'investissement et du développement durable et on a noté avec satisfaction que les enjeux liés à l'énergie, aux changements climatiques et à la crise alimentaire avaient été dûment pris en considération dans les réalisations escomptées.

156. On a fait remarquer que les dispositions de l'Accord d'Accra avaient déjà été prises en compte dans le programme de travail. On a aussi fait observer que les conclusions de l'examen du plan-programme biennal effectué par le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme de la CNUCED (voir

E/AC.51/2008/6) avaient été communiquées au Comité à la dernière minute. Il a été objecté que le Groupe de travail venait d'achever son examen et que les conclusions avaient été transmises immédiatement. On a noté par ailleurs que le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED n'avait pas encore examiné le plan biennal révisé et qu'il faudrait s'efforcer de faire en sorte que le Comité puisse l'examiner en temps voulu ultérieurement.

157. Des précisions ont été demandées pour savoir dans quelle mesure la CNUCED coordonnait son action avec celle d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une demande d'éclaircissements a également été formulée à propos de l'évaluation des indicateurs de succès.

158. Des intervenants ont fait valoir que le plan-programme biennal devrait mieux tenir compte des dispositions de l'Accord d'Accra, notamment dans le cadre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), que la CNUCED devrait mettre encore davantage l'accent sur les besoins des pays les moins avancés et de l'Afrique dans tous les domaines relevant de son mandat et qu'il faudrait renforcer le sous-programme 5. On a également insisté sur l'importance de l'assistance à l'Afrique et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, compte tenu en particulier des obstacles que les pays du continent ont à surmonter pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

159. Il a été dit que les calendriers des réunions des organes sectoriels, techniques et régionaux devraient être mieux harmonisés pour que les rapports pertinents puissent être publiés en temps voulu dans toutes les langues de manière à faciliter leur examen par le Comité.

Conclusions et recommandations

160. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 10 (Commerce et développement) du projet de plan-programme biennal, tel qu'il figure dans le document A/63/6 (Prog. 10) et à l'annexe II de la lettre datée du 20 juin 2008, que le Président du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme de la CNUCED a adressée au Président du Comité du programme et de la coordination (E/AC.51/2008/6), sous réserve des modifications ci-après :**

Sous-programme 3 Commerce international

Réalisations escomptées (Secrétariat) (voir E/AC.51/2008/6, annexe II)

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), après les mots « décisions en matière de commerce », insérer le membre de phrase « , y compris en rapport avec l'étude des incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce et le développement ».

Indicateurs de succès (voir E/AC.51/2008/6, annexe II)

Ajouter à l'alinéa b) un nouvel indicateur ainsi conçu :

« ii) Nombre accru de mesures ou d'initiatives prises par les États Membres en vue de réduire ou d'éliminer le recours à des obstacles non tarifaires dans le commerce international ».

Transformer l'indicateur ii) en iii) à l'alinéa b)

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif de l'Organisation

Remplacer l'adjectif « humain » par l'adjectif « économique » et les mots « des affaires internationales » par les mots « du potentiel d'exportation ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès i) à l'alinéa a), remplacer les mots « programmes et de politiques efficaces dans ce domaine » par les mots « programmes efficaces de développement des exportations ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès ii) à l'alinéa a), après le mot « multilatéral », insérer les mots « et augmentation du nombre de propositions connexes établies et appliquées par les réseaux nationaux ».

La modification apportée au libellé de l'indicateur de succès ii) à l'alinéa b) est sans objet en français.

Programme 11 Environnement

161. À sa 14^e séance, le 19 juin 2008, le Comité a examiné le programme 11 (Environnement) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 11)].

162. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat.

Examen de la question

163. Les membres du Comité ont approuvé le programme 11 et son orientation générale.

164. Ils ont rendu hommage au PNUE pour le rôle qu'il assume en tant que principal organisme des Nations Unies s'occupant des questions d'environnement, comme il est indiqué au paragraphe 11.2. D'aucuns ont estimé que le rôle exact du PNUE dans le système des Nations Unies devait être précisé tandis que d'autres ont salué la clarté du document; on a fait remarquer que s'il était un domaine qui devait faire l'objet d'un consensus international, c'était bien celui de l'environnement.

165. Plusieurs membres se sont félicités de l'initiative prise par le PNUE d'axer sa stratégie à moyen terme 2010-2013 autour de six priorités transversales sur lesquelles reposaient les six sous-programmes du projet de plan-programme biennal pour 2010-2011, conformément à la décision GC.SS/X/3 du Conseil d'administration du PNUE.

166. On a estimé que l'approche adoptée par le PNUE pour renforcer sa gestion axée sur les résultats, dans l'optique de devenir plus efficace et plus rentable, serait très utile au cours de l'exercice 2010-2011.

167. On a posé des questions concernant le paragraphe 11.5, sur les références faites à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle et à la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, qui ne correspondaient pas à des conférences organisées par l'ONU. On a en outre demandé des précisions concernant le fait qu'il n'était pas fait mention du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, ni de la Déclaration de la Barbade ni encore du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. On a demandé des précisions sur le rôle du PNUE dans la création des conditions favorables à la lutte contre les changements climatiques à l'échelon national, notamment en promouvant l'adoption de lois, comme il était indiqué au paragraphe 11.9. On a demandé des éclaircissements sur l'intention du PNUE de renforcer ses bureaux régionaux au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et rappelé, à ce sujet, les dispositions de la résolution 53/242, dans laquelle l'Assemblée générale avait réaffirmé que, conformément à son mandat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ne devait pas participer à l'identification, à la prévention ni au règlement des conflits. On a posé une question sur les initiatives prévues pour sensibiliser le grand public.

168. Certains ont fait valoir que la gouvernance environnementale, dont il était question au paragraphe 11.12 et qui constituait le sous-programme 4, était un concept sur lequel se penchait encore l'Assemblée générale tandis que d'autres ont dit qu'il fallait que le sous-programme comporte des indications claires à propos des mandats et des problèmes associés aux accords multilatéraux sur l'environnement. Un intervenant a estimé que, bien que les propositions ne comportent pas de questions sur la nécessité de coopérer dans le cadre du sous-programme sur la gouvernance environnementale, il fallait procéder à une analyse en profondeur. L'appui du PNUE à la cohérence et la coopération accrues du système des Nations Unies dans la prise de décisions liées à l'environnement a été salué : les résultats d'un tel appui se feraient sentir à court et à long terme.

169. L'engagement du PNUE à généraliser le souci de l'égalité des sexes et de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes dans tous ses sous-programmes a été bien accueilli. On a demandé des précisions sur la manière dont le PNUE appuierait la gestion des écosystèmes, dont il était fait mention au paragraphe 11.11. On a posé des questions sur la méthode utilisée par le PNUE pour mesurer les résultats obtenus et demandé si, lors de l'établissement du programme pour la période 2010-2011, les enseignements de l'expérience avaient été pris en compte pour mettre au point les nouvelles mesures.

170. À propos du sous-programme 1, on a demandé des précisions sur la méthode utilisée pour mesurer l'intégration effective de l'adaptation aux changements climatiques. Un intervenant a également posé une question, à propos du paragraphe 11.23 b), sur le rôle du PNUE pour ce qui était de participer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix et d'encourager les mécanismes de consolidation de la paix en passant en charge le volet environnement. On a fait remarquer que l'alinéa a) du sous-paragraphe 11.22 de la stratégie du sous-programme 1 devait être remanié en ce qui concernait le rôle du PNUE d'aider les

entités des Nations Unies à réduire leur impact sur le climat. On a estimé que le sous-programme 1 devait comporter des références à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto.

171. Rappelant le paragraphe 10 de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, on a fait remarquer que la stratégie définie dans le sous-programme 2 [sous-paragraphe 11.23, al. b)] concernant la participation à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix par la promotion des mécanismes de consolidation de la paix ne correspondait pas à la contribution faite par le PNUE en faveur des États Membres ni au mandat du PNUE dans le cadre de sa stratégie à moyen terme (2010-2013). Un intervenant a dit que le sous-programme 2 devait également avoir pour objectif la sécurité environnementale et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Des membres du Comité ont également indiqué que les aspects des conflits dont il était question au sous-programme 2 devaient être reconsidérés compte tenu des mandats confiés au PNUE, en particulier pour ce qui concernait les aspects de la stratégie décrits au sous-paragraphe 11.23 b) sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, qui provoquaient la controverse. Par ailleurs, il a été dit qu'il fallait incorporer la stratégie de la gestion de l'eau dans le sous-programme.

172. De l'avis de certains, ce que le PNUE se proposait d'entreprendre dans le cadre du sous-programme 3 concernant la gestion des écosystèmes dépassait le cadre d'action prévu, la question de l'approche intégrée de la gestion de l'eau douce et des systèmes terrestres, côtiers et marins n'étant pas encore tranchée. Pour certains, dans la stratégie du sous-programme, il manquait le facteur de l'éducation des pays et des régions à la gestion des écosystèmes tandis que pour d'autres, les indicateurs de succès avaient été envisagés sous l'angle quantitatif.

173. À propos du sous-programme 5, il a été dit que la stratégie ne tenait pas compte des synergies nécessaires pour mettre en œuvre les sous-programmes.

174. Concernant le sous-programme 6 (Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables), on a fait remarquer que l'objectif ne tenait pas compte des réalités des pays en développement et qu'il fallait introduire l'idée des transferts dans ce sous-programme.

175. Des membres du Comité ont indiqué qu'il importait d'inclure plus systématiquement les « enseignements de l'expérience », le cas échéant, dans les stratégies des sous-programmes.

176. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de promouvoir et d'appuyer la mise au point et l'application de solutions de remplacement plus sûres, notamment des solutions non chimiques, et d'en tenir compte lors de l'élaboration des stratégies et des indicateurs de succès concernant les substances nocives et les déchets dangereux.

Conclusions et recommandations

177. Le Comité a rappelé que le PNUE était le principal organisme s'occupant des questions d'environnement et souligné le rôle clef qu'il devait continuer de jouer sur la scène internationale pour concourir à faire face aux graves menaces et difficultés qui menaçaient l'avenir de notre planète et de ses ressources naturelles, notamment les changements climatiques, la montée du niveau des mers, l'appauvrissement de la diversité biologique, la désertification

et les catastrophes naturelles qui touchaient tous les pays et tous les êtres humains.

178. Le Comité constatait avec satisfaction que la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, et la reconnaissance de la coopération Sud-Sud constituaient des mécanismes clefs de l'application du Plan.

179. Le Comité a prié le PNUE, en sa qualité d'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial, de continuer de réserver une large place aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

180. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 11 (Environnement) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 11.5

Remplacer la deuxième phrase par la phrase suivante :

« À cet égard, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les autres textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement fournissent au programme des orientations claires. »

Paragraphe 11.9

À la première phrase, après les mots « la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », insérer les mots « et son Protocole de Kyoto ».

Paragraphe 11.10

Remplacer tout le texte par le texte suivant :

« Afin de réduire le plus possible les menaces que les causes et les effets environnementaux des catastrophes actuelles et potentielles, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme, font peser sur les conditions de vie, et afin d'éveiller les consciences aux risques que représentent les conflits pour l'environnement, dans le contexte de la résolution 58/209 de l'Assemblée générale, le PNUE renforcera les capacités nationales en axant son action sur trois domaines centraux : l'atténuation de la vulnérabilité et des risques, les interventions et le redressement d'urgence, et la prise en compte systématique des questions relatives à l'environnement. Dans ces trois domaines, le PNUE insistera sur la nécessité de remédier aux risques écologiques, qui est l'une des conditions préalables à un développement durable, et s'emploiera à incorporer les besoins en matière de gestion de l'environnement dans les plans de relèvement des entités des Nations Unies compétentes. »

Paragraphe 11.16

À la troisième phrase, après les mots « les pays en développement », insérer « et les pays en transition économique ».

Paragraphe 11.20

À la première phrase, remplacer les mots « à la prévention des conflits liés à l'environnement » par « aux mécanismes d'alerte rapide ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans les têtes de colonne de chaque sous-programme, après « Réalisations escomptées », ajouter « (Secrétariat) ».

Sous-programme 1
Changements climatiques

Objectif de l'Organisation

Après le mot « pays », ajouter les mots « et, en particulier, des pays en développement ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la fin de la réalisation escomptée c), ajouter les mots « et le mécanisme conjoint d'application ».

Indicateurs de succès

À l'indicateur e), insérer les mots « et de téléchargements » après le mot « consultations ».

Stratégie*Paragraphe 11.22*

À la troisième phrase, après les mots « la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques », insérer les mots « et son Protocole de Kyoto ».

Alinéa a)

À la première phrase, après le mot « passage », ajouter les mots « , en particulier, dans les pays en développement, ».

Également à la première phrase, remplacer le mot « alliances » par le mot « partenariats ».

Alinéa b)

À la première phrase, après le mot « pays », ajouter les mots « et, en particulier, les pays en développement, ».

**Sous-programme 2
Catastrophes et conflits**

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « des conflits et des catastrophes » par les mots « des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, actuelles et potentielles, ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer la réalisation a) par :

« Renforcement de la capacité de gestion environnementale des États Membres, afin de contribuer à la réduction des risques de catastrophes naturelles ou dues à l'homme. »

Remplacer la réalisation b) par :

« Évaluation environnementale rapide et fiable après les conflits et les catastrophes, à la demande. »

Indicateurs de succès

À l'indicateur a) ii), remplacer « qui servent de médiateur entre des intérêts rivaux concernant des ressources naturelles communes et des problèmes » par « visant à faire face aux intérêts rivaux concernant des ressources naturelles communes et aux problèmes ». Transférer tout l'indicateur au sous-programme 4, alinéa c) iv).

Stratégie

Paragraphe 11.23

À l'alinéa a), insérer les mots « Dans le cadre des mandats existants, » au début de la première phrase et, à la fin de la même phrase, après les mots « zones arides », ajouter « et les territoires contaminés par la radioactivité ».

À l'alinéa a) i), supprimer les mots « et à la prévention des conflits entre États et entre différentes communautés ».

À l'alinéa a) ii), remplacer les mots « De trouver une solution aux risques environnementaux graves dans le cadre des interventions menées en cas de catastrophe et après les conflits afin de réduire autant que possible » par les mots « De concourir à trouver une solution aux risques environnementaux dans le cadre des interventions menées en cas de catastrophes ou après les conflits et à attirer rapidement l'attention afin de réduire ».

Remplacer l'alinéa b) par :

« À la demande d'États Membres, attirer rapidement l'attention sur des données environnementales et fournir des conseils sur la gestion durable des ressources naturelles transfrontières et partagées, dans le cadre des initiatives pertinentes menées sous l'égide de l'ONU. »

À l'alinéa c), après le mot « conflit », supprimer les mots « notamment par la Commission de consolidation de la paix, le Comité international des sciences de l'Arctique, le PNUD et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ».

**Sous-programme 3
Gestion des écosystèmes**

Stratégie

Paragraphe 11.24

À la troisième phrase, après les mots « Nations Unies », supprimer « qui appliquent le principe “Unis dans l'action” ».

**Sous-programme 4
Gouvernance environnementale**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À la réalisation escomptée a), remplacer « Cohérence accrue manifestée par le système des Nations Unies dans la prise des décisions » par « Dans le respect du mandat de chaque organisme, réalisation progressive de synergies par le système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions »

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur a) i), remplacer les mots « examinées par le Conseil d'administration du PNUE et le Forum ministériel mondial pour l'environnement, les organes directeurs d'autres organismes des Nations Unies, les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement et leurs secrétariats » par « qui font l'objet d'accords et de décisions de la part du Conseil d'administration du PNUE et du Forum ministériel mondial pour l'environnement, des organes directeurs d'autres organismes des Nations Unies, des conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement et de leurs secrétariats ».

Ajouter un indicateur a) iv) libellé comme suit : « Augmentation du nombre d'activités coordonnées entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le PNUE, sous les auspices de ce dernier ».

Ajouter un indicateur b) ii), libellé comme suit : « Augmentation du nombre d'organisations internationales qui tiennent compte des orientations générales du PNUE dans le domaine de l'environnement, dont les principes du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités ».

Renommer l'indicateur b) en b) i) et faire passer l'indicateur a) ii), tel que révisé, du sous-programme 2 au sous-programme 4, en le renumérotant de la manière suivante : indicateur c) iv).

Dans l'indicateur d) ii), insérer « et de téléchargements » après « consultations ».

Stratégie

Paragraphe 11.25

À l'alinéa a), à la troisième phrase, insérer « dans le respect du mandat de chaque organisme » après « l'application des accords ».

Sous-programme 5

Substances nocives et déchets dangereux

Indicateurs de succès

Ajouter un indicateur c) iii) libellé comme suit : « Augmentation du nombre de mesures mises en place pour améliorer les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques et les déchets ».

Stratégie

Paragraphe 11.26

À la fin de l'alinéa c), ajouter : « Conformément à la décision SS.X/1 du Conseil d'administration du PNUE, le renforcement de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm pourrait concourir à la mise en œuvre des principes défendus par les dites conventions en ce qui concerne la gestion des substances nocives et des déchets dangereux. Le PNUE continuera de soutenir les synergies établies dans ces domaines entre les trois Conventions ».

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

Après la résolution 61/230, insérer la résolution suivante :

« 62/9 Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. »

Programme 12

Établissements humains

181. À sa 17^e séance, le 23 juin 2008, le Comité a examiné le programme 12 (Établissements humains) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 12)].

182. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

183. On s'est félicité de la présentation et de la teneur du projet de plan-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. On a constaté avec satisfaction que le plan stratégique et institutionnel à moyen terme avait été approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2007. On a félicité ONU-Habitat d'avoir travaillé en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, dont le PNUE.

184. On s'est félicité que le projet de plan-programme ait été amélioré pour être conforme et compatible avec le plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui avait été approuvé. On a cherché à savoir si la nouvelle Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées avait été prise en considération dans la planification urbaine. On a jugé intéressants les cinq domaines d'intervention énoncés dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme (sensibilisation, suivi et partenariats; gestion et gouvernance urbaines participatives; gestion des terres et des logements en faveur des pauvres; mise en place d'infrastructures et de services de base écologiquement rationnels et abordables; et renforcement des mécanismes de financement des établissements humains). On s'est déclaré très satisfait du sixième (excellence dans la gestion).

185. On a évoqué le rapport du Bureau des services de contrôle interne, qui avait jugé le programme d'ONU-Habitat trop vaste et lui avait conseillé de continuer d'axer son action sur des objectifs réalisables au regard de ses ressources limitées. On a constaté avec préoccupation qu'il y avait trop d'indicateurs de succès dans le plan-programme biennal et qu'ils étaient difficiles à mesurer.

186. On s'est dit conscient de l'accroissement du nombre d'habitants de taudis signalé au paragraphe 12.3 et on a souligné que dans la plupart des pays en développement, la majorité de la population vivait dans des bidonvilles. On a estimé que les fonds provenant du secteur privé étaient souvent consacrés au logement de la population à revenu intermédiaire ou élevé et que le programme devait être axé sur la construction de logements pour la population à faible revenu. La stratégie visant à améliorer les conditions de vie des pauvres mentionnée à l'alinéa a) du paragraphe 12.8 de l'orientation générale a été jugée satisfaisante.

187. On a estimé que face à l'anarchie de la croissance urbaine, le point fort d'ONU-Habitat était ses activités normatives et ses activités de sensibilisation et de gestion du savoir et qu'il fallait leur donner une plus grande place. On a félicité ONU-Habitat pour sa campagne mondiale en faveur de l'urbanisation durable et on a cherché à savoir si cette campagne avait donné des résultats concrets.

188. S'agissant du sous-programme 1 (Logement et développement durable des établissements humains), on a demandé ce que signifiait exactement la « décentralisation politique et fiscale » mentionnée dans l'indicateur de succès b) i), ainsi que les « liens avec les universités » évoqués à l'alinéa d) du paragraphe 12.11. La stratégie de sensibilisation mentionnée à l'alinéa b) du paragraphe 12.11 a été jugée intéressante.

189. L'importance du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat) a été soulignée. On a constaté avec satisfaction que dans l'énoncé de l'indicateur c) i), il était question de l'application systématique du principe de l'égalité des sexes et de la promotion de l'autonomisation des femmes. On a estimé que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait être inscrite dans le prochain plan-programme biennal.

190. Pour ce qui est du sous-programme 3 (Coopération technique et régionale), on a estimé que, pour régler certains problèmes urbains, ONU-Habitat devrait utiliser les méthodes qui s'étaient révélées efficaces dans ses activités de coopération technique.

191. S'agissant du sous-programme 4 (Financement des établissements humains), on a fait remarquer que le plan de travail biennal serait axé sur l'approvisionnement

en eau et la fourniture de services et d'équipements sanitaires de base et on a estimé que cette priorité devrait être exprimée dans l'objectif. On a cherché à savoir quels étaient les nouveaux mécanismes de financement censés permettre de tirer parti des contributions des collectivités. On a estimé que les activités expérimentales mentionnées dans ce sous-programme ne devraient pas être présentées comme les activités les plus importantes parce que le comité d'orientation et de suivi n'était pas encore établi et qu'il était donc impossible de dire ce qui pourrait être réalisé.

192. On a estimé qu'ONU-Habitat devait renforcer ses activités environnementales étant donné la dégradation qui accompagnait toute urbanisation rapide. Les conséquences étaient surtout notables lorsqu'il s'agissait de la pollution des eaux et des rivières, car les dégâts seraient irréversibles. On a estimé que le programme n'énonçait pas suffisamment de règles de bonne pratique.

Conclusions et recommandations

193. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 12 (Établissements humains) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 12.4

À la quatrième ligne, insérer les mots « , y compris les personnes handicapées, » après les mots « groupes vulnérables et désavantagés ».

Paragraphe 12.5

Aux seizième et dix-septième lignes, remplacer les mots « s'inscrira dans le cadre des réformes menées actuellement par l'ONU aux échelons mondial et national » par les mots « se fera aux échelons mondial et national, conformément aux réformes approuvées par l'ONU, ».

À la vingtième ligne, supprimer le membre de phrase « , en accord avec l'initiative Unité d'action des Nations Unies » après les mots « équipes de pays des Nations Unies ».

Sous-programme 1

Logement et développement durable des établissements humains

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation d), ajouter les mots « et de promouvoir une attitude positive face aux risques naturels prévisibles » à la fin du paragraphe.

Indicateurs de succès

Ajouter le nouvel indicateur suivant :

« e) iv) Augmentation du nombre d'étudiants en premier cycle d'enseignement supérieur ».

Sous-programme 2
Suivi du Programme pour l'habitat

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation a), remplacer les mots « des objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire » par « des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ».

Stratégie

Paragraphe 12.12

À l'alinéa a), ajouter les mots « et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg » après les mots « résolution 55/2 de l'Assemblée générale ».

Sous-programme 3
Coopération technique et régionale

Indicateurs de succès

À la fin de l'énoncé de l'indicateur c) ii), ajouter les mots « qui ont été établis et vérifiés ».

Stratégie

À l'alinéa a) du paragraphe 12.13, remplacer les mots « du programme de réformes de l'ONU, en particulier à la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies au niveau des pays » par « des réformes approuvées par l'ONU ».

Sous-programme 4
Financement des établissements humains

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « Rendre les dispositifs institutionnels et de financement en matière de logement ainsi que d'infrastructures et de services de base plus accessibles » par « Rendre plus accessibles les dispositifs institutionnels et de financement en matière de logement ainsi que d'infrastructures et de services de base, surtout l'alimentation en eau et l'assainissement, ».

Stratégie

À l'alinéa f) du paragraphe 12.14, ajouter les mots « comme les bicyclettes » après les mots « ceux qui ne sont pas motorisés ».

Programme 13

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

194. À sa 13^e séance, le 19 juin 2008, le Comité a examiné le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 13)].

195. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées pendant le débat.

Examen de la question

196. Les membres du Comité ont approuvé le programme 13 du projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011, et apporté leur soutien à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ils ont noté que le document proposait une approche globale face aux questions que soulevaient le contrôle des drogues, ainsi que la prévention du crime et du terrorisme.

197. Les membres du Comité ont déploré que, du fait de modifications apportées à son calendrier, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale n'ait pas eu l'occasion, d'analyser le projet de plan-programme biennal, qui avait néanmoins été distribué durant la session de la Commission des stupéfiants et celle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'étaient déroulées en mars et en avril 2008, respectivement.

198. On a salué l'attention accordée à la question de l'état de droit. Les membres du Comité ont souligné l'importance que revêtaient les programmes de formation prévus dans le sous-programme 1 (État de droit), notamment pour les pays en développement, et surtout pour les pays les moins avancés. Ils ont noté que les initiatives législatives exigeaient une solide coopération multilatérale. Ils ont demandé des éclaircissements sur les moyens mis en œuvre par l'Office pour savoir quelle utilisation les États Membres faisaient des outils juridiques, des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, et sur la méthode utilisée par l'Office pour recueillir des réactions. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité d'actualiser les outils et instruments juridiques.

199. Des éclaircissements ont été demandés sur l'efficacité des programmes mis en œuvre par l'Office afin de développer des activités de substitution, ainsi que sur l'évaluation des changements pouvant être observés chez les bénéficiaires et la responsabilisation des États Membres. Un membre du Comité a estimé que le nombre de pays bénéficiaires d'une aide fournie par l'Office n'était pas un indicateur de succès suffisant.

200. On a demandé des éclaircissements sur la manière dont la stratégie de l'Office serait mise en œuvre dans le cadre du programme, et sur les critères de sélection des mandats législatifs.

201. On a noté que l'importance de la question de la traite des êtres humains, qui était une priorité de premier ordre pour la communauté internationale, n'était pas assez évidente dans le document. Des éclaircissements ont été demandés concernant le degré de coopération entre l'Office et les forces de l'ordre de divers pays.

202. Une importance particulière a été accordée à la prévention de la toxicomanie, celle-ci mettant en péril la participation des personnes touchées au développement, surtout parmi les jeunes. Le projet de créer un bureau sous-régional de l'Office à Tripoli a été salué.

Conclusions et recommandations

203. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Dans l'ensemble du programme, remplacer le terme « terrorisme » par « terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ».

Orientation générale

Paragraphe 13.9

Supprimer la première phrase.

Sous-programme 1

État de droit

Indicateurs de succès

Au sous-alinéa b) ii), après « l'application », ajouter « des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, notamment les dispositions concernant la coopération internationale en matière pénale ». Supprimer le reste de la phrase.

Au sous-alinéa b) iv), après « la criminalité », insérer « , le trafic de drogue ». Remplacer « et la corruption » par « , la corruption et la traite des êtres humains ».

Aux sous-alinéas d) i) et ii), remplacer le terme « Pourcentage » par « Nombre accru ».

Stratégie

Paragraphe 13.15

À l'alinéa i), remplacer les mots « À agir en coordination et en collaboration » par « À faciliter la coordination et la collaboration »; après les mots « régional et sous-régional », ajouter « notamment pour l'élaboration de plans d'action mondiaux, régionaux et sous-régionaux de lutte contre la traite des êtres humains ».

Sous-programme 3
Prévention, traitement et réinsertion et développement alternatif

Objectif de l'Organisation

À la cinquième ligne, remplacer « l'infection à VIH/sida dans le contexte de l'abus de drogues » par « l'infection à VIH/sida chez les usagers de drogues injectables ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À l'alinéa b), supprimer « , notamment les cultures illicites, » et remplacer « chez les usagers de drogues » par « chez les usagers de drogues injectables ».

Ajouter un nouvel alinéa e) rédigé comme suit : « e) Renforcement de la capacité des États Membres d'encourager la coopération internationale, et de la consolider, en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée en ce qui concerne le développement durable d'activités de substitution, notamment à titre préventif, s'il y a lieu. »

Indicateurs de succès

Au sous-alinéa b) ii), remplacer les mots « chez les usagers de drogues » par « chez les usagers de drogues injectables ».

Au sous-alinéa b) iii), remplacer « visant à développer les activités de substitution » par « visant à développer de manière durable les activités de substitution ».

Au sous-alinéa b) v), insérer « , notamment en matière de réinsertion sociale » après « la réadaptation des toxicomanes ».

Au sous-alinéa c) iii), remplacer « pour le recouvrement et la restitution des avoirs » par « en matière de coopération judiciaire, en particulier pour le recouvrement et la restitution des avoirs issus de la corruption ».

À la fin du sous-alinéa c) iv), ajouter « , et d'assurer la réadaptation sociale des délinquants ».

Ajouter un sous-alinéa c) v), rédigé comme suit : « c) v) Renforcement des capacités des pays de transit à lutter contre le trafic de drogue ».

Ajouter un sous-alinéa e) i), rédigé comme suit : « e) i) Nombre accru d'États Membres, bénéficiaires de l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui élaboreront et mettront en œuvre des programmes visant à développer des activités de substitution, notamment à titre préventif, s'il y a lieu, dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, à faire reculer et à éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis ».

Ajouter un sous-alinéa e) ii), rédigé comme suit : « e) ii) Connaissance et institutionnalisation accrues de la question du développement d'activités de substitution, notamment à titre préventif,

s'il y a lieu, dans les organisations internationales, les institutions financières internationales et les réseaux de développement ».

Ajouter un sous-alinéa e) iii), rédigé comme suit : « e) iii) Augmentation du nombre de partenariats noués entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'une part et les organismes compétents de la société civile et le secteur privé d'autre part, en vue de favoriser la participation des États Membres à des initiatives entreprises en collaboration afin de développer des activités de substitution, notamment à titre préventif, s'il y a lieu ».

Textes portant autorisation des activités

Conventions

Au paragraphe sur la « Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée », supprimer « et ses trois Protocoles », ainsi que « et 2001 ».

Après le paragraphe sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ajouter ce qui suit :

« Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000, entrée en vigueur : 2003) »;

« Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000, entrée en vigueur : 2004) »;

« Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2001, entrée en vigueur : 2005) ».

Programme 14 Développement économique et social en Afrique

204. À sa 15^e séance, le 20 juin 2008, le Comité a examiné le programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 14)].

205. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat.

Examen de la question

206. L'orientation générale du programme a plu. On a noté avec intérêt que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) tirait profit des enseignements de l'exécution des programmes de travail des exercices biennaux précédents, même si le programme, tel qu'il était décrit, semblait ambitieux : il fallait donc se concentrer sur les activités réalisables au cours de l'exercice biennal 2010-2011. On a demandé

des explications sur la manière dont il avait été tenu compte, dans l'élaboration du programme, des difficultés qui n'avaient pas été surmontées.

207. On s'est également félicité que la CEA considère comme prioritaire de fournir un appui à ses bureaux sous-régionaux, afin que ceux-ci fonctionnent et produisent comme des antennes pour la gestion du savoir et la constitution de réseaux, en plus de la réponse qu'ils apportent aux besoins particuliers de chaque région en matière de développement. Il a été estimé que, vu l'information présentée dans le plan-cadre qui constitue le premier volet du plan stratégique, selon laquelle l'Afrique était la seule région qui risquait de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire en 2015, le programme 14 était nécessaire pour aider les pays d'Afrique à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes susceptibles de leur permettre de réaliser une croissance économique durable et de connaître le développement social. Il a également été estimé que l'Afrique avait besoin de la communauté internationale pour surmonter les obstacles qui se dressaient devant elle. En outre, on a pensé, qu'il fallait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire dans des délais raisonnables, et il revenait à l'ONU de collaborer avec d'autres organisations, en particulier l'Union africaine, afin que les résultats obtenus soient meilleurs qu'on ne s'y attendait. Enfin, a-t-on dit, les résultats obtenus seraient bien meilleurs si la coopération était intensifiée, en particulier sous forme de séminaires de formation et de formation professionnelle.

208. Si l'on voulait éviter les doubles emplois, il fallait absolument que la CEA parvienne à mieux concentrer ses efforts sur la cohérence nécessaire entre les priorités mondiales et régionales, ce qui serait avantageux pour les États Membres de la région. On a demandé comment la Commission aidait les organisations régionales à coordonner leurs programmes de travail. On a également demandé s'il existait des complémentarités avec d'autres organisations régionales, et si la CEA coopérait avec celles-ci. On s'est interrogé sur les mesures que prenait la CEA pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités, en particulier en ce qui concerne leurs besoins énergétiques. Il a été dit que l'agriculture était un des domaines d'importance critique dans lesquels la CEA devait intensifier son action.

209. On s'est félicité de l'expérience du partenariat de la CEA avec l'Union africaine, qui a pris la forme d'un resserrement de la collaboration et de la Déclaration conjointe ONU-UA, qui a fixé le cadre d'un programme de renforcement des capacités sur 10 ans pour l'Union africaine et recentré l'attention sur la promotion de l'intégration régionale. On s'est également félicité que la CEA s'attache particulièrement à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et aux nouveaux problèmes qui se font jour à l'échelle mondiale, et la Commission a été engagée à inscrire la crise alimentaire actuelle parmi ses priorités, tout tendant à indiquer que cette crise ne serait pas de courte durée et que l'Afrique serait la plus gravement touchée.

210. On a demandé quelle serait l'incidence des problèmes de sécurité sur le sous-programme 2, et s'il serait possible de faire entrer ces problèmes dans le domaine visé par le programme.

211. L'idée d'axer le sous-programme 3 sur l'amélioration des pratiques de gouvernance, dans le but d'assurer la participation aux processus de développement et de gouvernance et de renforcer le socle sur lequel se bâtissait le développement durable, a été approuvée. Une grande importance était accordée, a-t-on dit, aux instruments qui aidaient les États Membres à mesurer le chemin accompli vers la

bonne gouvernance, tels que le Rapport sur la gouvernance en Afrique dont il était question dans le sous-programme 3. Il a également été estimé qu'un rapport sur la formation dans le domaine de la bonne gouvernance devrait figurer parmi les indicateurs de succès de ce sous-programme.

212. La transversalisation permanente du souci du sort des femmes, dans le sous-programme 6 et à travers les autres sous-programmes, a été bien accueillie. On a trouvé qu'il conviendrait que cette perspective soit également transversalisée dans les politiques et programmes de développement des pays. L'autonomisation des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie étaient d'ailleurs des facteurs déterminants pour le succès de l'Afrique, comme le principe en avait été consacré par l'Union africaine. En outre, la promotion du rôle des femmes dans toutes les activités était un des objectifs à long terme du NEPAD.

213. On s'est félicité que la CEA se soit efforcée d'aménager le sous-programme 7 dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure efficacité dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

214. Le renforcement des capacités statistiques des États Membres, tel qu'il est envisagé dans le sous-programme 9, a également été salué. On a approuvé la stratégie visée dans ce même sous-programme concernant l'offre d'un appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation statistique des indicateurs se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'organisation d'ateliers et la fourniture d'une assistance technique.

215. Il a été pris note de la révision du sous-programme 10, et on a salué les efforts déployés en vue de renforcer la capacité de réduire la pauvreté conformément aux objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur le développement social. Il a été indiqué que l'objectif du sous-programme 10 consistant à renforcer la capacité nationale et régionale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement avait été compromis par les problèmes posés récemment par la crise alimentaire mondiale et les changements climatiques. On a également fait valoir que même si la stratégie du sous-programme était axée sur la réalisation de priorités de premier plan en matière de développement humain et social, dans le domaine du VIH/sida par exemple, il fallait aussi prendre en compte le problème du paludisme.

Conclusions et recommandations

216. **Le Comité a reconnu l'importance du rôle que la CEA jouait dans la mise en œuvre du NEPAD et salué le rapprochement entre les objectifs d'ensemble de la Commission et les buts et priorités du Partenariat ainsi que l'orientation de ses travaux vers la réalisation d'objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment ceux qui sont visés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux.**

217. **Le Comité a prié la CEA de faire figurer la crise actuelle concernant le prix des denrées alimentaires parmi ses priorités et d'élaborer, en coordination avec toutes les parties prenantes, des stratégies qui auront véritablement un effet sur la sécurité alimentaire au profit de la population pauvre et vulnérable**

en Afrique, afin d'éviter une catastrophe et de nouveaux revers sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernés.

218. Le Comité a souligné qu'à l'avenir, il faudrait que le cadre stratégique du programme comporte des réalisations escomptées formulées plus précisément et davantage axées sur les résultats ainsi que des indicateurs de succès quantifiables.

219. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve de la modification ci-après :

Sous-programme 4

Information et science et technique au service du développement

Objectif de l'Organisation

Ajouter « , y compris à l'échelon régional, » après le mot « évaluer ».

Programme 15

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

220. À sa 15^e séance, le 20 juin 2008, le Comité a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 15)].

221. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

222. Le Comité a approuvé le programme et les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). On a noté les débats approfondis qu'avaient eus les États membres de la Commission à la soixante-quatrième session en avril 2008 et dont les résultats positifs apparaissaient dans les modifications apportées dans le document E/AC.51/2008/CRP.1.

223. On a déclaré qu'il fallait mieux cibler l'action, rechercher un meilleur équilibre entre les besoins des membres de la CESAP et améliorer la coopération avec les organisations internationales et régionales, y compris avec celles qui appartiennent au système des Nations Unies, afin de mieux tirer parti des effets de synergie et du caractère complémentaire de leur action. L'orientation générale du programme, particulièrement bien détaillée au paragraphe 15.8, a été jugée satisfaisante. On a estimé que la CESAP et d'autres organisations devaient mieux coordonner leur action pour progresser de façon plus cohérente dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On a voulu savoir quelles étaient les mesures prises et prévues pour renforcer la coopération et les effets de synergie entre la Commission et les organisations régionales, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

224. Les membres du Comité ont estimé que l'orientation générale du projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 privilégiait les aspects sociaux et qu'il aurait peut-être fallu concilier ceux-ci avec les aspects économiques.

225. On a demandé des éclaircissements sur le principe de développement durable et sans exclusive présenté dans l'orientation générale et dans plusieurs sous-programmes du projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011.

226. On a constaté que le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 ne faisait pas mention des changements climatiques et de leurs conséquences dans la région ni de la sécheresse et de la désertification qui sévissaient dans plusieurs pays de la région. On a estimé que ces problèmes devaient figurer dans certains sous-programmes, en particulier le sous-programme 4 (Environnement et développement).

227. On a relevé que la région présentait un caractère très divers et disparate, comme le montrait le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. On a estimé qu'il fallait adopter une approche plus équilibrée pour favoriser le développement uniforme de la région.

228. Concernant le sous-programme 4 (Environnement et développement), on a fait observer que les questions environnementales étaient surtout envisagées d'un point de vue économique et l'on a voulu savoir quelle était la place donnée au développement durable.

229. Le nouveau sous-programme 5 (Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophes), qui mettait l'accent sur la réduction des risques de catastrophes, a été particulièrement bien accueilli. On a insisté pour que les travaux soient renforcés dans ce domaine, car la région de l'Asie et du Pacifique était particulièrement exposée aux catastrophes naturelles.

230. On s'est interrogé sur la similarité entre les réalisations escomptées et les indicateurs de succès des cinq composantes du sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement).

Conclusions et recommandations

231. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 15.12

Après la deuxième phrase, ajouter « La CESAP continuera à traiter de façon équilibrée les questions sociales, environnementales et économiques, notamment celles relatives au commerce, aux transports et au développement de l'infrastructure, afin de promouvoir la croissance et le développement durables ».

Sous-programme 1
Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée c), ajouter les mots « objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les » après le membre de phrase « à formuler des stratégies pour atteindre les ».

Sous-programme 3
Transports

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée c), supprimer les mots « et la sécurité » et ajouter à la fin de la phrase « ainsi que la sécurité routière ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c) i), remplacer les mots « sécurité des transports » par « sécurité routière ».

Programme 16
Développement économique en Europe

232. À sa 15^e séance, le 20 juin 2008, le Comité a examiné le programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 16)].

233. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat du Comité.

Examen de la question

234. Les membres du Comité ont approuvé le programme et salué le travail réalisé, notamment au niveau sous-régional, par la Commission économique pour l'Europe (CEE).

235. Ils ont été satisfaits de l'orientation générale du programme et, en particulier, des activités liées à la place réservée aux femmes dans le développement. D'aucuns ont dit que cette dimension du développement devait être maintenue et renforcée, et qu'il conviendrait de définir pour la CEE une méthode d'application de ce principe.

236. Ils ont constaté avec satisfaction que les activités de coopération technique de la CEE visaient les pays de l'Europe orientale et du Sud-Est, de l'Asie centrale et du Caucase. La nouvelle réalisation escomptée, relative aux activités intersectorielles concernant le commerce et les transports, a été bien accueillie.

237. À propos du sous-programme 1 (Environnement), il a été dit qu'il aurait été souhaitable d'inclure un indicateur de succès afin de mettre en évidence le nombre accru de mesures prises pour favoriser l'accès du public à l'information sur l'environnement, comme dans le plan-programme biennal approuvé pour la période 2008-2009.

238. Les grands axes du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) ont été bien accueillis. On a noté à cet égard qu'il aurait été utile que le sous-programme fasse davantage référence aux nouvelles entreprises et mette l'accent sur le nombre accru de nouveaux projets. Il a également été constaté que certains indicateurs de résultats proposés pour le sous-programme auraient pu être définis avec plus de précision.

239. L'importance et la pertinence du sous-programme 3 (Statistiques) ont été soulignées. Il a été dit qu'il fallait continuer de définir les normes internationales en matière de statistiques et de les diffuser parmi un public encore plus large.

240. On a fait remarquer qu'il était difficile de chiffrer certains éléments du sous-programme 5 (Énergie durable).

241. Des éclaircissements ont été demandés à propos de l'action de la Commission, dans une perspective de cohérence à l'échelle du système.

Conclusions et recommandations

242. **Le Comité a souligné qu'il était important de faire une plus grande place au rôle de la femme dans l'économie et recommandé à cet égard à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que cette question fasse l'objet de toute l'attention voulue.**

243. **Le Comité s'est déclaré satisfait des progrès accomplis sur le plan de l'amélioration de la fiabilité et de la comparabilité des statistiques officielles du sous-programme 3 (Statistiques) et il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier la normalisation des données statistiques, instrument utile pour l'action menée par l'Organisation dans l'ensemble du système des Nations Unies, et d'améliorer l'accès à ces statistiques pour le public.**

244. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Sous-programme 7

Bois et foresterie

Objectif de l'Organisation

Remplacer le texte par : « renforcer le secteur forestier et sa contribution au développement durable dans toute la région de la CEE ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a) iii), ajouter les mots « comme matériau et comme source d'énergie » après « utilisation rationnelle du bois ».

Stratégie

Remplacer les paragraphes 16.36 et 16.37 par le texte ci-après et renuméroter les paragraphes suivants en conséquence :

« 16.36 Le sous-programme relève de la Section du bois à la Division du commerce et du bois. Il a pour objectifs de mettre au point et appliquer des outils d'analyse et de suivi des politiques et des initiatives engagées sur le terrain, de collecter, de valider et de diffuser informations et analyses, et d'encourager le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques ainsi que l'évaluation conjointe des progrès accomplis. Il servira de cadre à des débats thématiques qui prendront en considération l'évolution de la situation sur le plan des politiques suivies, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et la bioénergie. Enfin, il mettra en valeur le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

16.37 Le sous-programme favorisera la gestion durable des forêts ainsi que l'exploitation rationnelle et légale des produits forestiers destinés à servir de matières premières ou de sources d'énergie, et des services forestiers, au moyen de politiques et d'institutions appropriées. Les priorités pour 2010-2011 seront inspirées des conclusions de la cinquième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et mettront l'accent, conformément aux résolutions adoptées à Varsovie, sur les forêts, le bois et l'énergie ainsi que sur la coordination transsectorielle, notamment pour ce qui est des forêts et de l'eau. Ces points ont été mis en avant dans les conclusions de l'évaluation stratégique de 2007-2008, qui ont donné beaucoup de poids aux changements climatiques, à la bioénergie et à la mobilisation du bois. L'importance de la durabilité de la gestion forestière, des politiques et institutions sectorielles, des marchés des produits forestiers et de la coopération transsectorielle a été réaffirmée.

16.38 Tous les pays bénéficieront de la coopération internationale prévue dans le sous-programme, mais on s'intéressera plus particulièrement au cas des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et de la région méditerranéenne, où l'on s'emploiera à viabiliser la gestion forestière en prenant des mesures visant à renforcer les capacités et en encourageant les pays concernés à participer aux activités menées dans la région par la communauté internationale.

16.39 Conformément à la stratégie retenue pour l'exécution du sous-programme, la CEE travaillera en coopération avec la FAO et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe et elle contribuera aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Comité des forêts de la FAO.

16.40 Pour appuyer la gestion forestière, notamment l'exploitation des ressources en bois et des produits forestiers dans une optique de viabilité écologique, économique et sociale, il importe de préserver l'équilibre entre ces trois impératifs, sur la base d'un consensus fort entre toutes les parties prenantes quant aux buts et aux méthodes, et de veiller à ce que la stratégie soit bien intégrée aux schémas directeurs régissant les autres secteurs (démarche

transsectorielle). La concrétisation de la gestion forestière durable relève certes essentiellement de la souveraineté nationale, mais la coopération régionale internationale et la coopération interrégionale pourront, grâce à l'appui du sous-programme Bois et foresterie et de ses partenaires, concourir à l'élaboration et à la diffusion de concepts et d'informations, à la faveur d'activités de communication, au partage des données d'expérience et à la définition d'instruments de mesures standard (indicateurs) pour la gestion durable des forêts. »

Textes portant autorisation

Ajouter le document ci-après dans la rubrique « Résolutions de l'Assemblée générale » : « 62/98, Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts ».

Programme 17 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

245. À sa 15^e séance, le 20 juin 2008, le Comité a examiné le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 17)].

246. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

247. Les délégations ont apporté leur soutien sans réserve au programme 17 et à ses sous-programmes. Elles ont par ailleurs salué le travail accompli par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui en faisait un pôle d'excellence. Elles ont fait remarquer que la CEPALC jouait un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont également souligné la contribution non négligeable de la Commission à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de l'intégration régionale et de la cohésion sociale, et au renforcement de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les politiques des pouvoirs publics. Enfin, elles ont pris acte de la vulnérabilité de l'Amérique latine et des Caraïbes aux catastrophes naturelles et du fait qu'il fallait mettre en œuvre des programmes d'adaptation et d'atténuation dans le domaine des changements climatiques.

248. Il a été jugé important que la coopération Sud-Sud figure dans le plan-programme. Le Comité a d'ailleurs été informé que l'une des tâches qui avaient été confiées à la CEPALC à l'issue de sa trente-deuxième session, tenue à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008, consistait à mettre au point une méthode d'évaluation des activités de coopération Sud-Sud et à recenser en ligne, de façon centralisée, les besoins existants et les capacités disponibles dans la région concernant cette forme de coopération, de façon à éviter que les activités se chevauchent et à garantir leur complémentarité avec celles d'autres organisations internationales, comme le Système économique latino-américain. En outre, on a estimé que la CEPALC devait concentrer ses efforts sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables, aux fins du développement

durable, et sur l'élaboration d'un consensus sur la cohésion sociale dans les pays ibéro-américains, en accordant une attention particulière aux migrations.

249. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur la façon dont la CEPALC comptait s'attaquer à la crise alimentaire et à ses incidences régionales. Le Comité a été informé que la Commission insérait actuellement cette question sous tous ces aspects dans son programme de travail et qu'elle l'avait également abordée à sa trente-deuxième session. Une unité administrative de la CEPALC s'occupant en particulier des questions agricoles, et chargée en partie de l'exécution du sous-programme 2, collaborait avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'analyse de la dimension régionale de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée le 5 juin 2008, en prévision d'un forum régional sur les pratiques à suivre et les mesures à prendre pour lutter contre les effets de la crise alimentaire. Les délégations ont aussi voulu savoir si les difficultés à lever des fonds extrabudgétaires auprès de certaines institutions de Bretton Woods rencontrées au cours de la période 2006-2007 nuiraient à l'exécution du programme de travail pour la période 2010-2011. Elles ont également demandé des précisions au sujet de la prise en compte, lors de la planification, des enseignements tirés de la mise en œuvre réussie de politiques, et du recours aux technologies de l'information et des communications dans la lutte contre les catastrophes naturelles.

250. Ayant noté qu'un renforcement de la coopération et de la coordination était prévu dans le plan-programme, les délégations ont demandé des éclaircissements sur les moyens envisagés pour y parvenir. Par ailleurs, l'expression « [sont] conformes aux recommandations de la Commission » ou « suivent les recommandations de la CEPALC », figurait dans la plupart des indicateurs de succès, aussi les délégations voulaient-elles savoir comment ces recommandations seraient diffusées auprès des pays membres.

251. En ce qui concerne l'indicateur de succès a) ii) du sous-programme 2, la question a été posée de savoir comment les pays membres pourraient tirer parti des « activités de coopération technique organisées dans le cadre du sous-programme ».

252. Le sous-programme 4 (Développement social et équité sociale) et la mention concernant la nécessité d'adopter une démarche qui prenne en compte la diversité des pays de la région ont été favorablement accueillis. En outre, les délégations ont jugé que la stratégie associée au sous-programme respectait les accords relatifs aux trois piliers du développement durable consignés dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

253. Les délégations se sont félicitées de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le domaine du développement régional, comme cela apparaît dans le sous-programme 5, notamment de la promotion des droits de l'homme et de la femme. Elles ont demandé des précisions sur l'existence d'une éventuelle concertation entre la CEPALC et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

254. L'insertion de la question des migrations internationales dans le sous-programme 6 (Population et développement) a été bien accueillie.

255. Les délégations se sont déclarées satisfaites du fait que le sous-programme 8 comprenait une réalisation escomptée portant sur le renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres acteurs de donner suite à la Stratégie de

Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

256. Les délégations ont apporté leur appui au sous-programme 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) et demandé des éclaircissements sur la manière dont la Commission pouvait renforcer la capacité de ses pays membres d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le Comité a été informé que la CEPALC disposait à son siège sous-régional mexicain d'un coordonnateur des activités que l'ensemble de ses composantes menaient dans les domaines de l'évaluation des conséquences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles sur la région et du conseil en matière de réduction des risques et de la vulnérabilité. La Commission disposait également d'un réseau multidisciplinaire de spécialistes prêts à répondre aux demandes d'évaluation et à élaborer des projets de relèvement. Le personnel de la CEPALC dispensait à des spécialistes et aux représentants d'autorités nationales et sous-régionales une formation à l'utilisation de la méthode à laquelle la Commission avait recours pour évaluer les conséquences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles.

Conclusions et recommandations

257. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal.

Programme 18

Développement économique et social en Asie occidentale

258. À sa seizième session, le 20 juin 2008, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 18)].

259. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

260. Le Comité a approuvé le programme et s'est félicité du rôle important que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) jouait dans la région en aidant les pays membres à relever les défis du développement et à trouver des solutions durables à leurs problèmes économiques en dépit de l'instabilité politique prévalant dans la région.

261. Une question a été posée concernant les textes autorisant le programme à examiner des questions relatives à la bonne gouvernance. En outre, des précisions ont été demandées concernant le sens exact de l'expression « Promotion de politiques sociales intégrées ».

262. En ce qui concerne le sous-programme 1, il a été noté que le descriptif devait être plus explicite en ce qui concerne les écosystèmes fragiles et les problèmes qui se posaient à la région à cause de la pénurie d'eau et des conflits. En outre, certains membres du Comité se sont inquiétés de ce qu'il n'était pas fait mention de la situation et des activités de développement dans les territoires occupés. Pour

d'autres, il fallait envisager d'inclure les problèmes relatifs à la désertification, à la sécheresse et à la pollution dans les activités du sous-programme.

263. Certains ont également estimé qu'il fallait envisager d'appeler l'attention sur la problématique hommes-femmes dans les situations de conflit.

264. L'importance du sous-programme 7 (Atténuation des effets des conflits et développement) a été soulignée, en particulier la question de l'occupation qui était un obstacle au développement.

Conclusions et recommandations

265. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Vue d'ensemble

Paragraphe 18.4

Remplacer les trois premières phrases par le libellé suivant :

« La région a enregistré des progrès inégaux dans le domaine du développement social, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Certains pays ont mis au point des mécanismes pour investir les réserves de capitaux accumulés engendrés par les cours élevés de l'énergie, qui ont contribué à accélérer la croissance économique et le développement social. Les résultats économiques des pays de la région se ressentent toujours de l'instabilité politique et du manque de réformes adéquates. »

Paragraphe 18.5

Remplacer le libellé de la dernière phrase par le libellé suivant :

« Dans cette déclaration, les ministres arabes ont souligné que les pays développés devraient aider les pays en développement, y compris les pays arabes, à relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques, comme ils se sont engagés à le faire, et affirmé par ailleurs qu'ils s'engageaient, entre autres, à inclure dans toutes les politiques de développement durable nationales et régionales des volets consacrés au règlement des problèmes que les changements climatiques posaient dans tous les secteurs, en harmonie avec les impératifs de la croissance économique viable et avec les efforts menés pour éliminer la pauvreté, et à adopter des plans d'action nationaux et régionaux pour faire face aux changements climatiques. »

Paragraphe 18.7

Après la première phrase, insérer une nouvelle phrase libellée comme suit : « Il importe de plus en plus d'examiner les effets de l'occupation étrangère sur le développement économique et social de la région. »

Sous-programme 1
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui
du développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation b), remplacer les mots « techniques respectueuses de l'environnement », par les mots « techniques appropriés et peu onéreuses qui ménagent l'environnement ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur i) de l'alinéa b), après le mot « institutions », insérer les mots « nouvelles et/ou existantes ».

Dans l'énoncé de l'indicateur ii) de l'alinéa b), remplacer les mots « techniques respectueuses de l'environnement » par les mots « techniques appropriées et peu onéreuses ».

Stratégie

Paragraphe 18.12

Dans la quatrième phrase, après les mots « de l'eau », insérer les mots « de l'énergie ».

Paragraphe 18.14

À la fin de l'alinéa a), ajouter les mots « en particulier les groupes défavorisés ».

Paragraphe 18.15

Remplacer les mots « techniques respectueuses de l'environnement » par les mots « techniques appropriées et peu onéreuses qui ménagent l'environnement ».

Paragraphe 18.16

Après les mots « le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Asie occidentale », insérer le membre de phrase « les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique ».

Sous-programme 2
Politiques sociales intégrées

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation b), insérer les mots « changements démographiques et tout particulièrement » avant le membre de phrase « de la forte augmentation de la population jeune, des migrations et de la bonne gouvernance urbaine ».

Dans l'énoncé de la réalisation c), après le membre de phrase « Participation accrue de la société civile », insérer les mots « à la concertation sur la politiques sociale ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur ii) de l'alinéa b), insérer les mots « changements démographiques et tout particulièrement » avant le membre de phrase « de la forte augmentation de la population jeune et les migrations ».

Stratégie

Paragraphe 18.19

À la fin de la dernière phrase, ajouter le membre de phrase suivant :

« tout en sachant que les filets de protection sociale jouent un rôle dans le maintien de la stabilité sociale et politique ».

Paragraphe 18.20

À la fin de première phrase, ajouter les mots : « y compris pour trouver les mécanismes permettant de financer le développement social ».

Sous-programme 3

Développement économique et intégration

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur i) de l'alinéa a), remplacer le mot « nombre » par le mot « pourcentage ».

Dans l'énoncé de l'indicateur ii) de l'alinéa d), remplacer le membre de phrase « sur la base des recommandations de la CESAO » par « avec l'assistance de la CESAO, sur leur demande ».

Stratégie

Paragraphe 18.23

À la fin de l'alinéa a), ajouter le membre de phrase « notamment, mais non exclusivement, les questions liées à la diversification de la production et à l'économie du savoir ».

Paragraphe 18.25

Dans la première phrase, remplacer les mots « accords relatifs au transport routier, ferroviaire, maritime et multimodal international » par les mots « accords relatifs au transport routier, ferroviaire, maritime international ».

Après la première phrase, insérer une nouvelle phrase libellée comme suit :

« On travaillera en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes pour élaborer et faire appliquer un accord sur le transport

multimodal conçu pour la région arabe en prévision de la mise au point de la convention sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (projet de convention de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international). »

Paragraphe 18.26

Dans la première phrase, remplacer les mots « au moyen de la coopération Sud-Sud » par le membre de phrase « conformément aux accords économiques régionaux tels que celui relatif à la Grande zone arabe de libre-échange, en accordant une attention particulière à la coopération Sud-Sud ».

Paragraphe 18.27

Dans la dernière phrase, après les mots « organismes gouvernementaux et non gouvernementaux », insérer les mots « notamment le Conseil de coopération du Golfe et la Ligue des États arabes ».

Sous-programme 4

**Utilisation de l'informatique et de la télématique
aux fins de l'intégration régionale**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation a), remplacer les mots « le secteur de l'informatique et de » par le membre de phrase « les secteurs de production et de service liés à l'informatique et à ».

À la fin de l'énoncé de la réalisation a), ajouter le membre de phrase « axées spécialement sur la fourniture de services électroniques en arabe. »

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur i) de l'alinéa a), remplacer les mots « du secteur de l'informatique et de » par le membre de phrase « des secteurs de production et de service liés à l'informatique et à ».

Stratégie

Paragraphe 18.28

Remplacer le texte de la dernière phrase par le libellé suivant :

« Tout en continuant d'assurer le suivi des activités menées dans le cadre du Plan d'action de Genève et de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information adoptés lors du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que des efforts déployés pour mettre en œuvre le Plan d'action régional de la CESAO en vue de l'édification de la société de l'information, en harmonie avec la Stratégie de la Ligue des États arabes relative aux technologies de l'information et des communications, on s'attachera à adapter les

textes issus du Sommet pour mieux servir les intérêts de la région et à ajuster les plans d'action pour bâtir une société de l'information centrée sur l'être humain et ouverte à tous qui s'appuie sur des secteurs informatique et télématique nationaux productifs. »

Paragraphe 18.30

Dans la première phrase, après les mots « capacités nationales », insérer les mots « en mettant l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines ».

Paragraphe 18.32

À la fin de la première phrase, remplacer le membre de phrase « on contribuera à mobiliser des fonds pour mettre les TIC au service du développement socioéconomique » par « on contribuera à mettre les sciences et les techniques, en particulier les TIC, au service du développement socioéconomique ».

Sous-programme 5

Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans l'énoncé de la réalisation a), remplacer le membre de phrase « qui ne disposent pas de toutes les capacités voulues pour établir des statistiques » par « qui sont moins avancés sur le plan des statistiques ».

Dans l'énoncé de la réalisation b), insérer les mots « les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et » avant les mots « des données ventilées par sexe ».

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur i) de l'alinéa a), remplacer le membre de phrase « qui ne disposent pas de toutes les capacités voulues pour établir des statistiques » par « qui sont moins avancés sur le plan des statistiques ».

Dans l'énoncé de l'indicateur ii) de l'alinéa b), ajouter le membre de phrase « avec le concours de la CESAO » après les mots « bureaux nationaux de statistique ».

Ajouter le nouvel indicateur suivant :

« b) iii) Pourcentage accru d'experts statisticiens qui ont appliqué les connaissances et compétences acquises dans le cadre des formations dispensées par la CESAO au niveau national ».

Stratégie

Paragraphe 18.33

À la fin de la dernière phrase, remplacer les mots « Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains » par « Déclaration d'Istanbul sur la mesure du progrès des sociétés ».

Paragraphe 18.34

À l'alinéa b), remplacer les mots « produire et diffuser » par les mots « produire, analyser et diffuser ».

Paragraphe 18.35

Dans la deuxième phrase de l'alinéa c), remplacer le membre de phrase « qui ne disposent pas de toutes les capacités voulues pour établir des statistiques » par « qui sont moins avancés sur le plan des statistiques ».

Paragraphe 18.36

Remplacer la première phrase par le texte suivant :

« S'agissant du second domaine clef, on continuera de perfectionner les connaissances et les compétences du personnel des bureaux nationaux de statistique pour renforcer les capacités sur les plans de la disponibilité, de la fréquence et de l'actualité des statistiques socioéconomiques fondamentales et permettre l'adoption des classifications et normes économiques et sociales internationales nouvelles ou révisées. On contribuera à la production de statistiques fiables, pertinentes et actuelles sur le commerce des biens et des services et les différents secteurs de l'économie ainsi qu'à l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 et à sa révision, l'accent étant mis en particulier sur le secteur non structuré et le système des comptes nationaux trimestriels. »

À la fin de la dernière phrase, insérer le membre de phrase « et à la définition d'approches régionales pour mesurer les progrès enregistrés dans la société, en complément du cadre traditionnel que constituent les objectifs du Millénaire. »

Sous-programme 6

Promotion de la femme

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur i) de l'alinéa b) par le libellé suivant : « Augmentation du nombre de mesures volontaires prises par les pays membres, avec une assistance de la CESAO qui sera fournie sur leur demande, pour refondre et ajuster leur législation afin de la mettre en conformité avec la Convention ».

Dans l'énoncé de l'indicateur ii) de l'alinéa b), après les mots « interventions des médias nationaux et locaux », insérer les mots « avec l'assistance de la CESAO ».

Stratégie

Paragraphe 18.39

Dans la troisième phrase, supprimer le mot « encore » entre les mots « s'est » et « détériorée ». Insérer les mots « dans certains pays de la région » après le mot « détériorée ».

Paragraphe 18.41

Remplacer le texte de la dernière phrase par le libellé suivant : « Compte tenu des besoins exprimés par les pays membres, on s'efforcera de renforcer la capacité des partenaires concernés de faire face aux problèmes cruciaux auxquels ils se heurtent à cet égard et de prendre des mesures concrètes pour y remédier. »

Paragraphe 18.42

Dans la dernière phrase, supprimer les mots « de Jordanie » après « l'Organisation des femmes arabes ».

Sous-programme 7

Atténuation des conflits et développement

Stratégie

Paragraphe 18.43

Supprimer le paragraphe et remplacer par le libellé suivant :

« 18.43 L'exécution du sous-programme relève de la Section des questions nouvelles et liées aux conflits. Les conflits en cours ou les tensions politiques actuelles en Iraq, au Liban, en Palestine et au Yémen, qui mettent en jeu des intérêts rivaux dans le cadre de dynamiques régionales et internationales, ont des répercussions profondes sur la stabilité et inversent le cours du développement dans un certain nombre de pays membres. À ces menaces, il faut ajouter la lenteur des progrès réalisés dans la mise en place d'institutions publiques démocratiques et dans l'application des droits de l'homme et des normes civiques. Cette situation continue d'engendrer une série de problèmes sociaux, économiques et politiques, notamment l'aggravation des tensions à l'intérieur des communautés et entre les communautés, et elle entraîne un afflux continu de personnes déplacées ainsi que la montée en puissance d'acteurs non étatiques dans plusieurs pays membres. La combinaison de ces facteurs risque de compromettre l'avenir des jeunes de la région et constitue un obstacle majeur à surmonter par les intervenants du secteur public et de la société civile pour relever les défis associés à la bonne gouvernance et à la protection de

l'environnement et notamment contrer les menaces que font peser la pénurie d'eau et le réchauffement climatique. »

Paragraphe 18.44

À l'alinéa b), remplacer les mots « valeurs civiques » par les mots « valeurs de la citoyenneté ».

Paragraphe 18.45

Dans la deuxième phrase, insérer « l'occupation » après les mots « déclenchés par les conflits ».

Dans l'avant-dernière phrase, ajouter les mots « et de l'occupation » après le mot « conflits ».

Paragraphe 18.46

Remplacer le texte de la première phrase par le libellé suivant :

« S'agissant du second objectif, on étudiera les modalités d'application des principes de bonne gouvernance en se fondant sur les normes relatives aux droits de l'homme approuvées par la communauté internationale, y compris les valeurs de la citoyenneté, et en tenant dûment compte des spécificités historiques et culturelles de la région. »

Dans la deuxième phrase, remplacer les mots « valeurs civiques » par « valeurs de la citoyenneté ».

Programme 19 Droits de l'homme

266. À sa 10^e séance, le 17 juin 2008, le Comité a examiné le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 19)].

267. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

268. Les membres du Comité ont approuvé le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de plan-programme biennal et exprimé leur appui à la mise en œuvre de la réforme des droits de l'homme demandée dans le Document final du Sommet mondial de 2005 ainsi qu'à l'indépendance du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. On s'est félicité des activités menées au titre du programme pour aider les États à respecter les droits de l'homme.

269. Certains ont estimé que les objectifs du programme énoncés dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 ne pourraient vraisemblablement pas être atteints avant la fin de la période de deux ans. D'autres ont dit que divers aspects du plan-programme ne prenaient pas en compte d'importants éléments des plans-programmes biennaux actuel et précédents. Certains ont souligné que les textes portant autorisation du programme étaient

nombreux et devaient inspirer l'élaboration du plan-programme biennal, tandis que d'autres ont indiqué que certains aspects du plan-programme biennal, comme la démarche axée sur les droits fondamentaux, n'avaient pas reçu l'approbation des organes intergouvernementaux.

270. On a salué la mention de l'appui qui serait apporté au mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Certains ont estimé que le descriptif de programme confirmait le bien-fondé de l'établissement, deux années auparavant, du Conseil des droits de l'homme, qui avait affermi sa position au sein du système des Nations Unies et contribuait à l'efficacité de celui-ci, mais devait s'attacher à s'impliquer davantage dans le monde. D'autres ont dit qu'il faudrait évoquer dans le plan-programme la suite donnée à la Conférence d'examen de Durban.

271. Des questions ont été posées concernant les mesures en place pour remédier au déséquilibre de la répartition géographique des administrateurs et du personnel de rang supérieur au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui sont évoquées dans le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2007/8). Des renseignements ont également été demandés au sujet des mesures prises par le Haut-Commissariat pour renforcer la diversité géographique en son sein et élargir sa présence sur le terrain.

272. Des questions ont porté sur les mécanismes permettant de faire participer les États Membres à l'examen du projet de programme de travail, et sur les ressources budgétaires connexes requises au titre des activités relatives aux droits de l'homme menées conformément aux priorités établies par le Conseil des droits de l'homme.

273. On a souligné que si certains des indicateurs de succès du programme 19 reposaient sur des mesures quantitatives, ils devraient toutefois aussi comprendre des mesures qualitatives. Il a été indiqué qu'apparemment, plusieurs indicateurs de succès mesuraient les activités des États Membres, alors que la première tâche à mener à bien était l'évaluation du travail du Haut-Commissariat et de l'assistance qu'il prêtait aux États Membres.

274. Certains ont jugé que l'objectif du sous-programme 1 A (Intégration des droits de l'homme) était vague et devait être reformulé conformément au plan-programme biennal pour la période 2008-2009. On a salué l'intégration d'une « dimension sexospécifique » dans l'objectif du sous-programme 1 A, mais on a aussi indiqué que les questions de ce type devaient être reprises dans les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du sous-programme. Des éclaircissements ont été demandés au sujet de la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes et activités des Nations Unies consacrés à l'état de droit, évoquée à l'alinéa a) du paragraphe 19.9. Il a été dit qu'à l'alinéa c) de ce même paragraphe, l'importance accordée à la promotion de l'intégration effective des droits de l'homme dans les programmes de développement ne devait pas être une excuse pour poser des conditions à l'octroi de l'aide au développement.

275. On a estimé que la réduction de la pauvreté, les conseils techniques, le tissage de relations, l'aide et les échanges commerciaux étaient tous devenus très importants et touchaient l'existence de nombreuses personnes. L'objectif du sous-programme 1 B (Droit au développement) n'était donc pas énoncé clairement et l'on risquait de se heurter à des obstacles au moment de mettre en œuvre ce sous-

programme. Il a aussi été dit qu'il fallait promouvoir le droit au développement et lui accorder toute l'attention voulue.

276. Une question a été posée au sujet de la signification des « mécanismes démocratiques » évoqués dans la réalisation escomptée e) du sous-programme 1 C (Recherche et analyse). Certains ont dit que l'on ne savait pas précisément sur quelle base le Haut-Commissariat se fonderait pour assurer le suivi des activités de promotion des droits de l'homme et la surveillance de la situation en matière de droits de l'homme, comme indiqué dans la réalisation escomptée f) du sous-programme 1 C. Il semblait donc que le Haut-Commissariat allait outrepasser son mandat. Il a été avancé que le libellé de la réalisation escomptée a) du sous-programme 1 C devrait reprendre celui du plan-programme biennal pour 2008-2009, auquel il faudrait ajouter le mot « forcée » après « victimes de la traite », pour rendre compte des termes utilisés dans la résolution 61/177 de l'Assemblée générale. Il a en outre été dit que l'ajout des mots « les handicapés » faisait clairement apparaître la volonté de respecter la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif. D'autres intervenants ont dit que la réalisation escomptée a) du sous-programme 1 C n'allait pas assez loin vis-à-vis de la Conférence d'examen de Durban.

277. À propos du sous-programme 2, certains ont estimé qu'il fallait supprimer dans la version anglaise de l'objectif la référence au système des Nations Unies (« United Nations »). Une question a en outre été posée au sujet des termes « les acteurs nationaux et internationaux » dans la réalisation escomptée c).

278. Il a été dit que dans l'objectif du sous-programme 3, la référence à la participation du Secrétariat « aux activités menées » était peu percutante. Des précisions ont aussi été demandées au sujet de la signification de « protection of », dans la version anglaise de l'objectif. Au sujet du même sous-programme, certains ont demandé des renseignements sur les bureaux extérieurs et les bureaux de pays du Haut-Commissariat et leurs relations avec les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix, y compris des informations sur les ressources consacrées à ces activités.

279. On a demandé quelle logique sous-tendait le regroupement de tous les organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme dans le sous-programme 2. Des précisions ont en outre été demandées au sujet de l'appui administratif consolidé devant être fourni au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires au titre du sous-programme 4. Il a aussi été dit que certaines tâches prescrites au titre du sous-programme 4 semblaient se recouper et qu'il fallait donc préciser comment de telles redondances pouvaient être évitées.

280. Bien que le Comité ait eu un échange de vues, plusieurs délégations ont déploré n'avoir pu, en raison du manque de temps, examiner les amendements proposés par les délégations.

Conclusions et recommandations

281. En raison du manque de temps, le Comité a recommandé au Président de sa quarante-huitième session de transmettre les conclusions et amendements proposés au titre du programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre

stratégique pour la période 2010-2011 au Président de la Troisième Commission à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

282. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de renvoyer le programme 19 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 à la Troisième Commission pour qu'elle l'examine et y donne suite, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».

Programme 20

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

283. À sa 11^e séance, le 18 juin 2008, le Comité a examiné le programme 20 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 20)].

284. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de ses délibérations.

Examen de la question

285. Les délégations se sont déclarées satisfaites du projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 et, en particulier, de la simplicité du document qui fait une bonne synthèse des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Elles ont en outre félicité le Haut-Commissariat du rôle moteur qu'il joue pour assurer aux réfugiés une protection, chercher des solutions durables à leur situation et veiller à ce qu'une aide leur soit fournie.

286. L'on a fait observer que d'autres organismes qui étaient peut-être plus compétents à cet égard devraient s'occuper de la prévention des mouvements forcés de population, dont il est question au paragraphe 20.4 a) du projet de plan-programme biennal. Certaines délégations ont par ailleurs estimé que l'expression « retour s'inscrivant dans la durée » serait plus appropriée que le membre de phrase « prévenir les mouvements forcés de population et en réduire l'ampleur ».

287. Des précisions ont été demandées sur la manière dont le HCR élaborait les plans de secours et de préparation aux catastrophes, dont il est fait mention au paragraphe 20.4 e), et sur sa coopération et sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies afin d'assurer une approche systématique et structurée. On a aussi fait observer que le plan d'action en 10 points élaboré pour la région méditerranéenne pourrait faire l'objet d'un examen par le Comité exécutif pour envisager de l'appliquer à d'autres régions.

288. Des éclaircissements ont été demandés quant à la signification du terme « environnement » qui figure au paragraphe 20.4 f).

289. On a fait valoir, à propos du paragraphe 20.7, qu'il n'existait pas d'indicateur permettant de déterminer dans quelle mesure les États observent les normes internationales relatives au traitement des réfugiés.

290. En ce qui concerne les « migrations mixtes », dont il est question au paragraphe 20.8, des délégations ont estimé que le HCR n'était pas mandaté pour s'occuper de certaines catégories de personnes, d'où la question de savoir comment

l'on pouvait concevoir des solutions adaptées aux divers groupes. Elles ont demandé des précisions sur la méthodologie utilisée pour le choix de cette expression.

291. Les délégations ont salué l'action visant à ce que les politiques et principes directeurs relatifs aux besoins de protection des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés soient systématiquement pris en compte, dont il est fait mention au paragraphe 20.9, ainsi que l'amélioration de la budgétisation axée sur les résultats et des données démographiques résultant de l'emploi de meilleurs outils d'enregistrement et de l'utilisation de normes et d'indicateurs applicables aux secteurs d'assistance du HCR.

292. On a fait observer que la démarche fondée sur la participation, mentionnée au paragraphe 20.11, avait permis d'améliorer la qualité des programmes d'assistance du HCR et que l'on devrait explicitement reconnaître que les pays d'accueil et les membres du Comité exécutif du HCR pourraient aussi y être associés.

293. Certaines délégations ont estimé que l'expression « autres personnes relevant de la compétence du HCR » était trop vague et imprécise et devrait être mieux définie.

294. S'agissant de la réalisation escomptée b), on a jugé que le fait de mettre en avant une conclusion du Comité exécutif, en tant que critère, était limitatif, et des précisions ont été demandées sur la manière de déterminer dans quelle mesure il a été donné suite aux conclusions du Comité exécutif sur les femmes et les filles en danger, ainsi que sur les enfants en danger. En ce qui concerne la réalisation escomptée c), il conviendrait de mentionner expressément la protection des réfugiés, et on a fait observer qu'il faudrait modifier l'ordre de présentation des indicateurs de succès, en commençant par l'indicateur énoncé à l'alinéa ii), suivi de celui énoncé à l'alinéa i) et de celui énoncé à l'alinéa iii).

Conclusions et recommandations

295. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 20 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) du projet de plan-programme biennal.

Programme 21 Réfugiés de Palestine

296. À sa 10^e séance, le 17 juin 2008, le Comité a examiné le programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 21)].

297. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

298. Le programme et le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été accueillis avec satisfaction. L'importance du règlement pacifique de la question palestinienne et du règlement de la question du Moyen-Orient a été soulignée.

299. Des précisions ont été demandées au sujet de l'orientation générale, en particulier les paragraphes 21.3 et 21.5, qui avait été modifiée dans le projet de

plan-programme biennal pour la période 2010-2011 par rapport au plan-programme qui avait été approuvé pour la période 2008-2009. Certains ont estimé que la précédente version expliquait de manière plus détaillée et plus clairement l'orientation du programme.

300. On a constaté que dans la réalisation escomptée a) du sous-programme 1 (Éducation) du projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011, le membre de phrase « de l'accès aux établissements d'enseignement », qui figurait dans le plan-programme pour 2008-2009, était devenu « taux de couverture accru ». Il a été dit que le libellé précédent était plus détaillé et plus clair.

301. À propos du sous-programme 2 (Santé), il a été déclaré que certains aspects du plan-programme biennal approuvé pour la période 2008-2009, notamment trois réalisations escomptées, n'avaient pas été repris dans le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011. En outre, s'agissant de la stratégie, certains ont souhaité savoir pourquoi le membre de phrase « à améliorer la manière dont l'aide alimentaire est distribuée » avait été supprimé du projet de plan-programme, alors qu'il figurait dans le plan-programme pour 2008-2009. On a estimé que la formulation précédente était plus détaillée et plus claire.

302. Certains ont dit qu'il fallait mettre à jour la liste des textes portant autorisation du programme de telle sorte qu'elle comprenne les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Conclusions et recommandations

303. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'accueillir favorablement les efforts déployés par l'UNRWA pour rationaliser son action, définir ses priorités et renforcer sa coordination avec les autres organismes humanitaires internationaux et locaux.**

304. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 21 (Réfugiés de Palestine) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :**

Orientation générale

Paragraphe 21.5

À la première ligne, après « détresse », remplacer « du fait de conflits internationaux et internes » par « dans la zone de ses opérations du fait de conflits, notamment d'opérations militaires »

Paragraphe 21.6

Dans la deuxième phrase, après « mesures de protection », ajouter « dans le cadre de la programmation, des opérations et de l'information ».

Sous-programme 1

Enseignement

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Sous la réalisation escomptée a), remplacer le mot « accru » par « et accès aux établissements d'enseignement accrus ».

**Sous-programme 2
Santé**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée, libellée comme suit :

« d) Harmonisation des politiques de santé et des normes de service avec celles des pays hôtes ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès, libellé comme suit :

« d) Renforcement et amélioration de la qualité des accords de partenariat conclus avec les pays hôtes et des programmes menés conjointement avec eux ».

Stratégie

À l'alinéa d) du paragraphe 21.9, remplacer les mots « et généraliser une démarche favorable aux pauvres, sensible à l'égalité des sexes et fondée sur les droits de l'homme » par « et généraliser une démarche favorable aux pauvres et sensible à l'égalité des sexes ainsi que le respect des droits de l'homme ».

À l'alinéa e) du paragraphe 21.9, insérer « à long terme » avant « sur la santé »; ajouter « comme les traumatismes psychologiques » après « effets sur la santé » (et, en anglais uniquement, remplacer le substantif pluriel « crises » par le singulier « crisis »).

**Sous-programme 3
Services de secours et services sociaux**

Stratégie

Au paragraphe 21.10, remplacer l'alinéa f) par ce qui suit :

« f) À promouvoir les capacités institutionnelles des organisations communautaires au moyen d'une formation et d'une assistance technique afin de renforcer la participation des réfugiés à la mise sur pied et à la prestation de services sociaux destinés aux groupes vulnérables dans leurs collectivités; »

Au même paragraphe, ajouter un nouvel alinéa :

« i) À améliorer la manière dont l'aide alimentaire est distribuée »

**Sous-programme 4
Microfinancement et microentreprises**

Objectif de l'Organisation

Remplacer le mot « améliorer » par « continuer de s'efforcer de renforcer son rôle de coordination vis-à-vis des nouveaux prestataires de services dans le but d'améliorer ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée a), libellée comme suit :

« a) Poursuite des échanges avec les nouveaux prestataires de services »

et renommer en conséquence les réalisations escomptées qui suivent.

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès a) :

« a) Nombre d'échanges avec de nouveaux prestataires de services »

et renommer en conséquence les indicateurs qui suivent.

Textes portant autorisation

Dans la liste des résolutions de l'Assemblée générale, remplacer le numéro :

« 61/112 » par « 62/102 »; remplacer le numéro
« 61/113 » par « 62/103 »; et remplacer le numéro
« 61/114 » par « 62/104 ».

**Programme 22
Aide humanitaire**

305. À sa 17^e séance, le 23 juin 2008, le Comité a examiné le programme 22 (Aide humanitaire) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 22)].

306. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

307. Les délégations ont approuvé et salué le travail accompli par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

308. Elles ont demandé des éclaircissements sur la répartition des tâches entre les services de Genève et de New York, le passage de la phase des secours à celle du redressement, le principe de la responsabilité sectorielle et les mécanismes de coordination entre les organismes d'aide humanitaire, l'impact de l'actuel réexamen des mandats sur l'élaboration du projet de plan-programme biennal et la façon dont celui-ci intégrait la notion de responsabilisation. Les délégations ont estimé qu'une bonne coordination des activités financées au moyen du budget ordinaire et des activités financées au moyen des fonds extrabudgétaires était nécessaire pour éviter les antagonismes. Elles se sont par ailleurs inquiétées des conséquences de l'impact écologique des catastrophes naturelles sur les activités de relèvement et de redressement menées après coup.

309. Les délégations ont également demandé des précisions au sujet du concept de sécurité humaine, des bases sur lesquelles a été créé le Groupe sécurité humaine et des activités exécutées par celui-ci.

310. Il convenait de parfaire la formulation de certains objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès.

311. Les délégations se sont dites préoccupées par la mise au point et la promotion d'une politique humanitaire unique, chaque situation humanitaire étant différente. Elles ont fait observer que la collaboration avec les autorités nationales et les organisations régionales et sous-régionales était la condition de la réussite des interventions en cas de crise humanitaire. En outre, la prise en main par les pays touchés eux-mêmes des opérations menées face aux catastrophes naturelles était indispensable à la bonne coordination de l'action aux niveaux international et local.

312. Les délégations ont déploré que le document ne comporte aucune référence à la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations humanitaires. Elles se sont émues du fait que des crimes étaient commis contre les travailleurs humanitaires, ce qui entraînait une aggravation de la situation des civils. En outre, malgré l'importance d'Internet comme moyen de diffusion de l'information, le portail ReliefWeb n'était disponible qu'en anglais.

313. Selon les délégations, l'accent devait être mis sur les dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui constituait le fondement des activités d'aide humanitaire menées par les organismes des Nations Unies en général, et des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en particulier. Les délégations ont trouvé à redire à ce que certaines des activités exécutées par celui-ci ne relèvent pas de ses attributions, tout comme au fait que le Bureau doive se conformer au principe de la responsabilité sectorielle, pourtant encore débattu par les États Membres.

Conclusions et recommandations

314. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 22 (Aide humanitaire) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 22.2

Dans la dernière phrase, après « renforcement de la », remplacer préparation aux catastrophes de façon à accélérer les interventions » par « capacité d'action de façon à accélérer la fourniture d'une aide humanitaire ».

À la fin de cette même phrase, insérer « , conformément à son mandat ».

Paragraphe 22.3

Sans objet en français.

**Sous-programme 1
Analyse des politiques**

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans le texte de la réalisation escomptée c), supprimer « et des mesures d'intervention qu'ils prennent ».

**Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions
d'urgence**

Dans le titre du sous-programme, avant « humanitaire », remplacer « action » par « aide ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Dans le texte de la réalisation escomptée c), remplacer « les stratégies relatives aux interventions d'urgence » par « le domaine de l'aide humanitaire ».

Indicateurs de succès

Dans le texte de l'indicateur de succès c), après « besoins », ajouter « particuliers ».

Stratégie

Paragraphe 22.9

Supprimer « dans les pays exposés aux crises », et remplacer « qu'elle recense au moyen » par « en se servant ».

À la fin du paragraphe, ajouter « et dans la résolution 58/114 de l'Assemblée ».

Paragraphe 22.10

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Elle contribuera en outre au renforcement de la coopération entre les pays qui apportent leur aide et ceux qui en bénéficient »

Paragraphe 22.11

Au début de la deuxième phrase, insérer « À cet égard »; après « les organismes des Nations Unies, », ajouter « les États Membres »; après « les organisations non gouvernementales », ajouter « et les autorités compétentes »; et supprimer « les États Membres, les parlementaires régionaux, ».

Dans la septième phrase, modification sans objet en français; remplacer « les donateurs et » par « les États Membres et les autres donateurs ainsi que ».

Dans la treizième phrase, remplacer « que le système d'intervention humanitaire soit rigoureux, structuré et bien géré » par « que les

mécanismes de coordination des interventions humanitaires soient renforcés, structurés et bien gérés ».

Paragraphe 22.12

Après « programme », remplacer « de réforme de l'action » par « en matière d'action »; modification sans objet en français; remplacer « de faire appliquer les principes et les méthodes de la responsabilisation sectorielle » par « en matière de développement »; après « responsabilisation sectorielle », ajouter « tout en tenant compte des consultations intergouvernementales en cours »; après « veillera », insérer « en particulier »; après « les groupes de travail sectoriels sur le terrain », ajouter « selon qu'il conviendra »; à la fin du paragraphe, remplacer « s'emploiera à préconiser, avec le Comité permanent interorganisations et les chefs de groupe, le moyen le plus adapté et le plus efficace d'appliquer le principe de la responsabilité sectorielle » par « s'emploiera, avec le Comité permanent interorganisations, à apporter un complément d'information sur l'application du principe de la responsabilité sectorielle ».

Sous-programme 3

Réduction des catastrophes naturelles

Stratégie

Paragraphe 22.16

Dans la troisième phrase, remplacer « pays à haut risque » par « pays sujets aux catastrophes ».

Sous-programme 4

Services d'appui d'urgence

Stratégie

Paragraphe 22.18

Dans la première phrase, remplacer « développement et renforcement des capacités d'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires » par « développement et renforcement des capacités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en matière de coordination des interventions humanitaires ».

Paragraphe 22.19

Dans la première phrase, remplacer « partenaires humanitaires et autres » par « partenaires intéressés »; modification sans objet en français; après « et sur le renforcement », insérer « à la demande des États Membres » entre virgules; et remplacer « notamment au moyen » par « grâce à l'application ».

Sous-programme 5
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Stratégie

Paragraphe 22.21

Dans la première phrase, après « principes humanitaires », ajouter « énoncés dans les résolutions 46/182 et 58/114 de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 22.23

Dans la dernière phrase, remplacer « établir des normes et des pratiques communes de gestion de l'information sur les crises et les activités humanitaires, son objectif final étant de » par « arrêter des instruments communs pour ».

Textes portant autorisation

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ajouter les résolutions de l'Assemblée générale suivantes :

- | | |
|---------------|--|
| 58/114 | Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies; |
| 60/124 | Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. |

et ajouter la résolution du Conseil de sécurité suivante :

1674 (2006) Protection des civils en période de conflit armé.

Programme 23
Information

315. À sa 14^e séance, le 19 juin 2008, le Comité a examiné le programme 23 (Information) du projet de plan-programme biennal (A/63/6 (Prog. 23)/Corr.1).

316. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées pendant le débat.

Examen de la question

317. Les activités prévues au titre du programme et de ses trois sous-programmes ont généralement remporté l'adhésion. On a fait observer que le rôle joué par le Département de l'information, voix de l'Organisation, était important si l'on souhaitait que l'information ait le plus grand retentissement possible et touche le public du monde entier.

318. Sans nier l'importance du changement climatique, on a insisté sur le fait que les trois piliers de l'Organisation étaient le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. On était donc troublé par la mention du changement climatique faite au paragraphe 23.2, ce thème devant, dans l'Organisation, être rattaché à celui, plus vaste, du développement durable.

319. Le multilinguisme a bénéficié d'un large appui, et on a insisté sur la nécessité de l'égalité de traitement des six langues officielles. On s'est inquiété du fait que cette égalité de traitement n'était pas respectée sur les sites Web de l'Organisation. La même chose a été dite des communiqués de presse de l'ONU, qui devraient être publiés dans toutes les langues officielles. En ce qui concerne les produits d'information et d'actualité, on a pensé qu'il fallait trouver un équilibre entre la multiplicité des besoins de l'auditoire sur le plan des langues et la nécessité de donner des renseignements frais et de grande qualité.

320. On a aussi fait observer qu'il faudrait employer davantage les langues locales afin de toucher le public le plus nombreux possible dans le monde entier. C'était un moyen chaudement recommandé d'établir un flux de partage d'informations et de communication fonctionnant dans les deux sens entre les pays et l'Organisation. On a souligné en particulier l'importance de la communauté lusophone à l'ONU et dans le monde entier, en espérant que le Département tiendrait compte, dans son programme de travail, de ce nombreux public.

321. On a salué le rôle important que jouent les centres d'information de l'ONU comme sources d'information en langue locale. Un hommage particulier a été rendu au centre de Rio de Janeiro, et il a été rappelé que l'Angola avait proposé d'en accueillir un à Luanda. D'autre part, on a constaté que les centres d'information offraient certes des services efficaces et localisés sur le terrain, mais qu'ils n'arrivaient pas à suivre la demande en raison de leur manque de moyens.

322. On a pris acte du rôle démultiplicateur et amplificateur joué par les partenaires, en engageant le Département à continuer de centrer son action sur les jeunes et les enseignants. On lui a aussi demandé d'intensifier sa coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix. On s'est déclaré favorable à la réalisation, une fois par an, d'une étude d'impact des programmes, ainsi qu'au renforcement des capacités en matière d'évaluation.

Conclusions et recommandations

323. Le Comité a souligné qu'il importait de faire mieux connaître et comprendre dans le monde entier les activités et l'image de l'Organisation, ainsi que les problèmes dont elle s'occupe, et recommandé à l'Assemblée générale de pousser le Département de l'information à continuer de fournir régulièrement aux États Membres une information et des données statistiques détaillées sur l'évolution et les effets de ses activités.

324. Le Comité a souligné combien il importait d'employer comme il convient toutes les langues officielles de l'ONU dans toutes les activités du Département, y compris les services d'information.

325. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 23 (Information) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 23.2

La deuxième phrase devrait se lire comme suit : « À cette fin, et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire, il se concentrera sur les

questions qui se rapportent aux trois piliers de l'Organisation : développement, paix et sécurité et droits de l'homme, y compris certains thèmes prioritaires tels que le maintien de la paix, le changement climatique et la sécurité alimentaire ».

Après la deuxième phrase, en ajouter une nouvelle ainsi libellée : « Le Département continuera à apporter son appui à la diffusion d'information sur les initiatives prises par l'ONU, y compris le dialogue des civilisations et la culture de paix ».

Aux lignes 8 et 9, remplacer « Pour ces quatre thèmes prioritaires » par « Pour ces thèmes et initiatives ».

Sous-programme 1 Services de communication stratégique

Stratégie

Paragraphe 23.7

À la troisième ligne, remplacer « dans les langues officielles comme dans les langues locales » par « sans perdre de vue la priorité absolue qui revient aux langues officielles, ainsi qu'aux langues locales ».

Textes portant autorisation

Ajouter les résolutions suivantes de l'Assemblée générale :

- | | |
|---------------|---|
| 60/4 | Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations |
| 61/45 | 2001-2010, Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde |
| 61/266 | Multilinguisme |
| 62/236 | Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 |

Programme 24 Services de gestion et d'appui

326. À sa 12^e séance, le 18 juin 2008, le Comité a examiné le programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 24)].

327. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat.

Examen de la question

328. Les membres du Comité ont déclaré que le programme 24 était l'un des plus importants. Ils ont exprimé leur appui au programme et se sont félicités du rôle important qu'il joue en tant que source de l'ensemble de l'appui et des services indispensables aux fins de l'exécution du programme de travail de l'Organisation. Ils ont insisté sur l'importance d'assurer le fonctionnement effectif et efficace de la

gestion financière, de la gestion des ressources humaines et des services d'appui. Les membres du Comité se sont déclarés favorables à ce que le projet de plan-programme biennal tienne compte des questions de responsabilisation, d'efficacité, d'utilité, de ponctualité et de transparence. D'aucuns ont noté que la responsabilisation s'était vu accorder plus d'attention et qu'elle avait été intégrée dans le programme, et que le Département de la gestion appuierait la réforme de la gestion et serait à la tête des efforts déployés dans ce domaine. La question de la responsabilisation des hauts fonctionnaires, considérée comme importante, devait faire l'objet d'un suivi. Par ailleurs, on a fait observer que certains des indicateurs de succès des sous-programmes étaient définis en termes généraux et devaient être davantage détaillés afin qu'ils soient précis, quantifiables et mesurables.

329. Les membres du Comité ont indiqué que tous les lieux d'affectation devraient être considérés sur un pied d'égalité s'agissant de la répartition et de la gestion des ressources. De l'avis d'un intervenant, les caractéristiques particulières des lieux d'affectations devaient être prises en compte. On a salué la qualité des services assurés par le Service médical pour veiller à la santé et à la forme physique des fonctionnaires et leur importance a été soulignée. À cet égard, les membres du Comité ont dit que ces services devraient être offerts équitablement dans tous les lieux d'affectation.

330. Le Comité s'est félicité du rapport instructif et complet sur les services de gestion et d'appui. Il a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les efforts qu'il continue de déployer en vue d'améliorer la prestation de services aux États Membres et la gestion des ressources humaines.

331. Le Comité a également salué les efforts menés par le Secrétariat pour rationaliser la prestation de services et la gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires.

332. Le Comité a en outre enjoint au Secrétariat de continuer à accorder une attention particulière à l'égalité des sexes s'agissant du recrutement et de la promotion du personnel et de veiller à assurer la parité hommes-femmes dans l'ensemble de l'Organisation. Le Comité a encouragé le Secrétariat à atteindre cet objectif.

333. Le Comité a prié instamment le Secrétariat de continuer de recruter du personnel originaire de pays en développement, en particulier de pays sous-représentés. Il a insisté sur la nécessité d'atteindre cet objectif.

334. Le Comité a fait part de sa préoccupation au sujet de la faible participation des pays en développement et en transition aux activités d'achat de l'Organisation. Il a enjoint au Secrétariat de redoubler d'efforts pour élargir le groupe de fournisseurs des pays en développement.

335. S'agissant de la composante services de gestion du sous-programme 1 (Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination), on a souligné que le travail de l'Organisation ne pouvait être efficace sans une gestion saine. Il a été dit avec optimisme que le nouveau système d'administration de la justice fonctionnerait efficacement, au moindre coût, avec diligence et de manière transparente et qu'il produirait des résultats satisfaisants.

336. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), il était important de simplifier les procédures administratives et de mettre en commun, par un dialogue entre les lieux d'affectation, les expériences et les enseignements qui en étaient tirés. Il a été dit que certains indicateurs étaient plutôt de nature générale et difficiles à mesurer et qu'il fallait définir des indicateurs de résultats permettant d'évaluer l'exécution du budget. Il a été avancé que, pour le sous-programme 2 b) (Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix), des indicateurs de succès relatifs à la présentation, dans les délais impartis, de rapports sur les budgets et sur leur exécution devraient être ajoutés.

337. S'agissant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), les membres du Comité ont appuyé la politique de mobilité, les initiatives visant à améliorer le recrutement et la mise en commun des données d'expérience et des outils entre les lieux d'affectation et les organisations. Il était essentiel de définir un plan stratégique détaillé pour la mobilité et que l'Organisation sache les compétences qui étaient nécessaires.

338. Il a été noté que le temps nécessaire au recrutement, soit 174 jours, pourrait être imputable au fait que les directeurs de programme ne connaissent pas bien les politiques et les instruments en place. L'exemple de Vienne, où les délais de recrutement étaient plus courts, devrait être suivi par les autres lieux d'affectation.

339. On a salué l'incorporation de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès se rapportant à la représentation géographique et à la parité hommes-femmes dans le recrutement des fonctionnaires, en particulier s'agissant des pays non représentés et sous-représentés. Il a été dit, cependant, qu'il fallait définir des indicateurs permettant de quantifier et de mesurer le nombre de postes par région géographique. Les membres du Comité ont déclaré que la diversité du personnel du Secrétariat devrait être prise en compte dans le cadre stratégique relatif au sous-programme 3.

340. En ce qui concerne le sous-programme 4 (Services d'appui), l'importance de l'accès et de la participation des fournisseurs au système des achats de l'ONU ainsi que la nécessité d'améliorer encore l'accès des fournisseurs de pays en développement ont été soulignées. On a salué l'incorporation de réalisations escomptées et d'indicateurs relatifs à la participation des fournisseurs au système des achats de l'Organisation. On a également convenu que les problèmes liés aux achats devaient être réglés. Les membres du Comité se sont dits préoccupés par le fait que, pour plusieurs raisons, les initiatives dans le domaine des technologies de l'information et des communications n'avançaient pas comme prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la mise en place du progiciel de gestion intégré et, en conséquence, sur celle des Normes comptables internationales pour le secteur public.

Conclusions et recommandations

341. Le Comité a également noté que les fonctionnaires n'avaient pas accès aux mêmes services médicaux dans tous les lieux d'affectation et, à cet égard, a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner la question de la fourniture équitable de services médicaux aux fonctionnaires dans tous les lieux d'affectation.

342. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 24.6

Dans la deuxième phrase, après le mot « introduction », insérer les mots « conformément aux décisions de l'Assemblée générale ».

A. Siège

Sous-programme 1

Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

a) Services de gestion

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « capacités de gestion ainsi que les services administratifs » par « services de gestion ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer les alinéas b) et c) et renommer la réalisation escomptée d) en tant que réalisation escomptée b).

Indicateurs de succès

Renommer l'indicateur de succès a) en tant qu'indicateur a) i).

À l'alinéa b), supprimer les mots « au sujet des problèmes de contrôle interne ».

Renommer l'indicateur de succès b) en tant qu'indicateur a) ii).

Renommer l'indicateur de succès c) en tant qu'indicateur a) iii).

Remplacer le texte du sous-alinéa ii) de l'alinéa c) par le texte suivant :

« c) ii) Amélioration de la gestion des frais généraux d'administration par fonctionnaire des Nations Unies »

et le renommer en tant qu'indicateur a) iv).

Remplacer le texte de l'indicateur de succès d) par le texte suivant :

« d) Mise en œuvre de mesures concrètes, telles qu'un tableau de planification, en vue de contrôler les fonctions de services de gestion »

et le renommer en tant qu'indicateur b).

Sous-programme 2
Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées (Secrétariat)

À l'alinéa b), remplacer les mots « du budget-programme, des budgets des tribunaux pénaux et des ressources extrabudgétaires » par « du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux ».

Remplacer le texte de l'alinéa c) par le texte suivant :

« c) Amélioration du contrôle des activités extrabudgétaires et des services aux clients ».

Indicateurs de succès

Au sous-alinéa ii) de l'alinéa a), remplacer les mots « de secrétaires d'organes intergouvernementaux et de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » par « d'États Membres ».

Au sous-alinéa i) de l'alinéa b), après le mot « liquidés », insérer les mots « et annulation d'engagements d'exercices antérieurs »

et renommer l'alinéa b) i) en tant qu'indicateur b).

Renommer l'indicateur de succès b) ii) en tant qu'indicateur c) ii).

Remplacer le texte du sous-alinéa iii) de l'alinéa c) par le texte suivant :

« c) iii) Pourcentage de clients insatisfaits ramené à zéro ».

b) Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Indicateurs de succès

Renommer l'alinéa a) en tant que a) i).

Remplacer le sous-alinéa ii) de l'alinéa a) par l'indicateur a) ii), conformément au Sous-programme 2, a) Planification des programmes et établissement du budget,

approuvé pour 2008-2009, à savoir :

« a) ii) Augmentation du pourcentage de rapports sur le budget et son exécution soumis dans les délais prévus pour la publication des documents ».

c) Comptabilité, contributions et information financière

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer le texte de l'alinéa d) par le texte de l'alinéa a) des réalisations escomptées du sous-programme 2 e) (Recouvrement et traitement des contributions) approuvé pour 2008-2009, à savoir :

« d) Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des traitements, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions ».

Supprimer l'alinéa e).

Indicateurs de succès

Supprimer l'alinéa e).

**Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines**

a) Politique et planification stratégique

Indicateurs de succès

Renommer l'indicateur de succès a) en tant qu'indicateur a) i).

Ajouter un nouvel alinéa a) ii), libellé comme suit :

« a) ii) Réduction des écarts entre les objectifs et les réalisations en matière de ressources humaines ».

b) Recrutement et affectations

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer l'alinéa c).

Insérer et renommer l'alinéa b) en tant qu'alinéa a) vi).

Indicateurs de succès

Au sous-alinéa iii) de l'alinéa a), remplacer les mots « en particulier » par « notamment » et ajouter à la fin de la phrase les mots « en particulier aux échelons supérieurs de la hiérarchie ».

À la fin du sous-alinéa iv) de l'alinéa a), ajouter les mots « dans tous les lieux d'affectation ».

Renommer l'alinéa b) en tant qu'alinéa a) v).

Supprimer les alinéas c) i) et c) ii).

d) Services médicaux

Objectif de l'Organisation

Remplacer le texte de l'objectif avec l'objectif du Sous-programme 3 c) Services médicaux, approuvé pour la période 2008-2009, à savoir :

« Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que tous les fonctionnaires, y compris ceux qui sont affectés à des missions, soient physiquement aptes à exercer leurs fonctions. »

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer les alinéas c) et d).

Indicateurs de succès

Supprimer les alinéas c) i), c) ii) et d).

**Sous-programme 4
Services d'appui**

a) Services des technologies de l'information et des communications

Objectif de l'Organisation

Remplacer les objectifs 1 et 2 par le texte suivant :

« Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Supprimer les alinéas a), b), c) et d) relatifs à l'ancien objectif 1.

Supprimer les alinéas a) et b) relatifs à l'ancien objectif 2.

Sous le nouvel objectif unique, ajouter les alinéas a), b) et c) libellés comme suit :

« a) Renforcement des capacités de l'Organisation dans le domaine de la gestion et de la prestation de services

b) Amélioration des services fournis par la Division de l'informatique aux fins de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation

c) Meilleure efficacité des interventions pour remédier aux lacunes opérationnelles ».

Indicateurs de succès

Supprimer les alinéas a) i), a) ii), b) et d) ii) relatifs à l'ancien objectif 1.

Insérer le texte de l'alinéa a) relatif à l'ancien objectif 2 en tant qu'alinéa a) relatif au nouvel objectif unique, libellé comme suit :

« a) Augmentation du nombre de services informatisés ».

Insérer le texte de l'alinéa c) relatif à l'ancien objectif 1 en tant qu'alinéa b) relatif au nouvel objectif unique, libellé comme suit :

« b) Augmentation du nombre de services assurant le niveau de prestations attendu ».

Insérer le texte du sous-alinéa i) de l'alinéa d) relatif à l'ancien objectif 1 en tant qu'alinéa c) relatif au nouvel objectif unique et le libeller comme suit :

« c) Augmentation du nombre de services appliquant les pratiques optimales en vigueur dans le secteur, telles qu'elles sont définies par des organisations de renommée internationale comme l'Organisation internationale de normalisation ».

B. Office des Nations Unies à Genève

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité (Genève)

a) Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées

Dans la réalisation escomptée a), supprimer les mots « et des ressources extrabudgétaires ».

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par le texte suivant :

« b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur de succès a) i), après les mots « non liquidés », insérer « et annulation des engagements d'exercices antérieurs ».

Renommer l'indicateur a) i) en tant qu'indicateur a).

Supprimer l'indicateur de succès existant b) ii) et renommer l'indicateur a) ii) en tant qu'indicateur b).

Ajouter un nouvel indicateur b) iii), libellé comme suit :

« b) iii) Ramener le pourcentage de clients insatisfaits à 0 % ».

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Genève)

Réalisations escomptées

Supprimer la réalisation escomptée a) et renommer les réalisations escomptées suivantes en conséquence.

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i) et ii) et renommer les indicateurs suivants en conséquence.

Sous-programme 4

Services d'appui (Genève)

a) Services des technologies de l'information et des communications

Objectifs de l'Organisation

Faire fusionner les objectifs 1 et 2 en un seul objectif, se lisant comme suit :

« Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications ».

Réalisations escomptées

Supprimer les réalisations escomptées a), b), c) et d) correspondant à l'objectif 1.

Faire de la réalisation escomptée a) correspondant à l'objectif 2 la réalisation escomptée a) correspondant à l'unique nouvel objectif :

« a) Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de prestation de services »

Remplacer la réalisation escomptée b) correspondant à l'objectif 2 par les deux réalisations escomptées ci-après et ajouter celles-ci à la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif :

« b) Amélioration des services que fournit la Division des services de l'information et des technologies pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation »

« c) Amélioration des interventions destinées à remédier aux lacunes opérationnelles ».

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i), a) ii), b) et d) ii) correspondant à l'objectif 1.

Insérer le texte de l'indicateur de succès a) correspondant à l'objectif 2 en regard de la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif, libellé comme suit :

« a) Augmentation du nombre de services informatisés ».

Insérer le texte de l'indicateur de succès c) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée b) de l'unique nouvel objectif, libellé comme suit :

« b) Augmentation du nombre de services assurant le niveau de prestation attendu ».

Insérer le texte de l'indicateur de succès d) i) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée c) relative à l'unique nouvel objectif et le reformuler comme suit :

« c) Augmentation du nombre des services offrant des prestations conformes aux meilleures pratiques du secteur, telles que définies par des organismes ayant une stature internationale reconnue comme l'Organisation internationale de normalisation ».

C. Office des Nations Unies à Vienne

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité (Vienne)

a) Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées

Dans la réalisation escomptée a), supprimer les mots « et des ressources extrabudgétaires ».

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par le texte suivant :

« b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur de succès a) i), après les mots « non liquidés », insérer « et annulation des engagements d'exercices antérieurs ».

Renommer l'indicateur de succès a) i) en tant qu'indicateur a).

Supprimer l'indicateur de succès existant b) ii) et renommer l'indicateur a) ii) en tant qu'indicateur b) ii).

Ajouter un nouvel indicateur b) iii), libellé comme suit :

« b) iii) Ramener le pourcentage de clients insatisfaits à 0 % ».

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Vienne)

Réalisations escomptées

Supprimer la réalisation escomptée a) et renommer les réalisations escomptées suivantes en conséquence.

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i) et ii) et renommer les indicateurs suivants en conséquence.

Sous-programme 4

Services d'appui (Vienne)

a) Services des technologies de l'information et des communications

Objectifs de l'Organisation

Faire fusionner les objectifs 1 et 2 en un seul objectif, se lisant comme suit :

« Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications ».

Réalisations escomptées

Supprimer les réalisations escomptées a), b), c) et d) correspondant à l'objectif 1.

Faire de la réalisation escomptée a) correspondant à l'objectif 2 la réalisation escomptée a) correspondant à l'unique nouvel objectif :

« a) Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de prestation de services »

Remplacer la réalisation escomptée b) correspondant à l'objectif 2 par les deux réalisations escomptées ci-après et ajouter celles-ci à la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif :

« b) Amélioration des services que fournit la Division des services de l'information et des technologies pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation

« c) Amélioration des interventions destinées à remédier aux lacunes opérationnelles ».

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i), a) ii), b) et d) ii) correspondant à l'objectif 1.

Insérer le texte de l'indicateur de succès a) correspondant à l'objectif 2 en regard de la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif :

« a) Augmentation du nombre de services informatisés »

Insérer le texte de l'indicateur de succès c) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée b) de l'unique nouvel objectif :

« b) Augmentation du nombre de services assurant le niveau de prestation attendu »

Insérer le texte de l'indicateur de succès d) i) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée c) relative à l'unique nouvel objectif et le reformuler comme suit :

« c) Augmentation du nombre des services offrant des prestations conformes aux meilleures pratiques du secteur, telles que définies par des organismes ayant une stature internationale reconnue comme l'Organisation internationale de normalisation ».

D. Office des Nations Unies à Nairobi

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)

a) Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées

Dans la réalisation escomptée a), supprimer les mots « et des ressources extrabudgétaires ».

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par le texte suivant :

« b) Amélioration du suivi des activités et des services aux clients qui sont financés par des ressources extrabudgétaires ».

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur de succès a) i), après les mots « non liquidés », insérer « et annulation des engagements d'exercices antérieurs ».

Renommer l'indicateur de succès a) i) en tant qu'indicateur a).

Supprimer l'indicateur de succès existant b) ii) et renommer l'indicateur a) ii) en tant qu'indicateur b).

Ajouter un nouvel indicateur b) iii), libellé comme suit :

« b) iii) Ramener le pourcentage de clients insatisfaits à 0 % ».

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Nairobi)

Réalisations escomptées

Supprimer la réalisation escomptée a) et renommer les réalisations escomptées suivantes en conséquence.

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i) et ii) et renommer les indicateurs suivants en conséquence.

Sous-programme 4

Services d'appui (Nairobi)

a) **Services des technologies de l'information et des communications**

Objectifs de l'Organisation

Faire fusionner les objectifs 1 et 2 en un seul objectif, se lisant comme suit :

« Faciliter la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de l'Organisation au moyen des technologies de l'information et des communications ».

Réalisations escomptées

Supprimer les réalisations escomptées a), b), c) et d) correspondant à l'objectif 1.

Faire de la réalisation escomptée a) correspondant à l'objectif 2 la réalisation escomptée a) correspondant à l'unique nouvel objectif :

« a) Renforcement des capacités de l'Organisation en matière de gestion et de prestation de services »

Remplacer la réalisation escomptée b) correspondant à l'objectif 2 par les deux réalisations escomptées ci-après et ajouter celles-ci à la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif:

« b) Amélioration des services que fournissent la Division des services de l'information et des technologies pour atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation

« c) Amélioration des interventions destinées à remédier aux lacunes opérationnelles ».

Indicateurs de succès

Supprimer les indicateurs de succès a) i), a) ii), b) et d) ii) correspondant à l'objectif 1.

Insérer le texte de l'indicateur de succès a) correspondant à l'objectif 2 en regard de la réalisation escomptée a) de l'unique nouvel objectif.

« a) Augmentation du nombre de services informatisés »

Insérer le texte l'indicateur de succès c) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée b) de l'unique nouvel objectif.

« b) Augmentation du nombre de services assurant le niveau de prestations attendu »

Insérer le texte de l'indicateur de succès d) i) relatif à l'objectif 1 en regard de la réalisation escomptée c) relative à l'unique nouvel objectif et le reformuler comme suit :

« c) Augmentation du nombre des services offrant des prestations conformes aux meilleures pratiques du secteur, telles que définies par des organismes ayant une stature internationale reconnue comme l'Organisation internationale de normalisation ».

Programme 25

Contrôle interne

343. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité a examiné le programme 25 (Contrôle interne) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 25)].

344. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

345. Il a été noté que le projet de plan-programme biennal pour la période 2010-2011 différerait sensiblement du plan pour la période 2008-2009. Le mandat du programme n'ayant pas été modifié, des précisions ont été demandées concernant les raisons profondes de ce changement, en particulier en ce qui concerne les sous-programmes 2 (Inspection et évaluation) et 3 (Investigations). Il a également été demandé si le Bureau des services de contrôle interne avait consulté le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit lors de l'élaboration de la

proposition. Des membres du Comité ont noté avec préoccupation l'utilisation fréquente du terme « indépendant » dans toutes les propositions.

346. Des membres du Comité ont estimé que la distinction n'était pas claire entre les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs de succès figurant dans les trois sous-programmes. Ils ont demandé que soit précisée la définition de chaque sous-programme et indiquée la différence entre l'évaluation du programme et de sa mise en œuvre. Certains ont également fait observer que, dans certains cas, il fallait affiner les indicateurs de succès, qui n'étaient pas liés parfois aux résultats escomptés.

347. Au sous-programme 1 (Audit interne), il a été noté que, dans le cadre de la stratégie, la Division de l'audit se doterait des moyens requis pour relever les nouveaux défis. Des précisions ont été demandées en ce qui concerne ces moyens.

348. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Inspection et évaluation), il a été noté que les fonctions n'avaient pas changé dans le cadre du sous-programme, mais que des changements importants ont été apportés au projet de plan-programme biennal, notamment le changement d'appellation du sous-programme « Contrôle, évaluation et conseil de gestion » appelé désormais « Inspection et évaluation ». D'autres précisions ont été demandées sur ce qu'il fallait entendre par « recommandations concernant les systèmes en place dans l'ensemble de l'Organisation » dans l'indicateur de succès b) i).

349. Au sous-programme 3 (Investigations), des membres du Comité ont fait observer que l'objectif, le résultat escompté et les indicateurs de succès avaient été modifiés et reflétaient des termes plus spécifiques au plan-programme pour la période 2008-2009. Certains membres du Comité se sont demandé à cet égard si le Bureau pourrait se conformer à ces termes dans le plan proposé.

350. Des membres du Comité ont fait remarquer que dans le cadre de la stratégie du sous-programme 3, la Division des investigations renforcerait la synergie entre les diverses divisions du Bureau des services de contrôle interne. Certains membres du Comité ont exprimé leurs préoccupations, en particulier concernant les investigations en raison de leur caractère confidentiel.

351. Il a été noté que les fonctions du Bureau des services de contrôle interne augmentaient dans divers secteurs et prenaient différentes formes. Des membres du Comité ont estimé, à cet égard, que la question de l'exploitation et des abus sexuels dans le cadre des opérations de maintien de la paix était délicate, en particulier s'agissant des affaires d'exploitation sexuelle qui ternissaient l'image de l'Organisation. Des questions ont été posées concernant la validité de l'argument selon lequel les abus sexuels exposaient les victimes à un risque économique.

Conclusions et recommandations

352. Le Comité a noté que la fonction investigation du Bureau des services de contrôle interne permettait dans une large mesure de réduire l'exposition de l'Organisation au risque et recommandé à l'Assemblée générale de tenir compte de la nécessité de veiller à ce que les enquêtes respectent scrupuleusement les principes de transparence, de responsabilité et d'impartialité.

353. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le libellé du programme 25 (Contrôle interne) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 25.3 c)

Supprimer les mots « et d'efficience ».

Sous-programme 1

Audit interne

Objectif de l'Organisation

Réviser comme suit l'objectif :

« Renforcer les processus de gestion des risques et de contrôle interne de l'Organisation et contribuer à l'amélioration de la gouvernance ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Réalisation escomptée a) : remplacer « audits indépendants » par « audits internes ».

Réalisation escomptée b) : sans objet en français.

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès a) i) dont le texte est ainsi libellé :

« a) i) Augmentation du nombre de fois où les rapports de la Division d'audit interne sont mentionnés dans la prise de décisions des États Membres »

Remplacer le texte de l'ancien indicateur de succès a) i) par ce qui suit :

« Augmentation du pourcentage de directeurs de programme considérant que les rapports de la Division de l'audit interne sont exacts et utiles »

et le renommer en tant qu'indicateur a) ii).

Renommer l'ancien indicateur de succès a) ii) en tant qu'indicateur a) iii).

Stratégie

Paragraphe 25.5

Dans la deuxième phrase, remplacer les mots « se doter des moyens requis pour relever de nouveaux défis » par « adapter sa structure pour relever de futurs défis ».

Indicateurs de succès

Indicateur de succès a) i), après le mot « pertinence », ajouter les mots « dans la mise en œuvre ».

Indicateur de succès b) i), remplacer les mots « concernant les systèmes en place dans l'ensemble de l'Organisation » par les mots « thématiques et approfondies ».

Supprimer l'indicateur de succès b) ii).

Changer la numérotation, l'indicateur de succès c) i) devenant l'indicateur b) ii).

Supprimer l'indicateur de succès c) ii).

Sous-programme 2**Inspection et évaluation***Objectif de l'Organisation*

Réviser comme suit l'objectif :

« Renforcer la responsabilisation, accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de la mise en œuvre des programmes ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer la réalisation escomptée a) comme suit :

« a) Plus grande facilité pour les États Membres et le Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur les inspections et évaluations du Bureau des services de contrôle interne, y compris les conclusions de l'auto-évaluation, des décisions propres à accroître la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes et sous-programmes ».

Remplacer la réalisation escomptée b) par ce qui suit :

« b) Plus grande facilité pour les États Membres et le Secrétariat de prendre des décisions, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les questions intersectorielles au niveau du Secrétariat ».

Supprimer la réalisation escomptée c).

Indicateurs de succès

« Dans l'indicateur de succès a) i), après le mot « pertinence », insérer les mots « de la mise en œuvre ».

Dans l'indicateur de succès b) i), remplacer les mots « concernant les systèmes en place dans l'ensemble de l'Organisation » par les mots « thématiques et approfondies ».

Supprimer l'indicateur de succès b) ii).

Renommer l'indicateur de succès c) i) en tant qu'indicateur b) ii).

Supprimer l'indicateur de succès c) ii).

Sous-programme 3

Investigations

Objectif de l'Organisation

Réviser comme suit l'objectif :

« Protéger, par des investigations, les intérêts, les actifs et les ressources de l'Organisation en limitant son exposition aux risques ».

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Remplacer la réalisation escomptée a) comme suit :

« a) Recommandations issues d'investigations qui contribuent davantage à réduire l'exposition de l'Organisation au risque et à la rendre plus efficace et responsable ».

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur a) par ce qui suit :

« a) Augmentation du nombre de recommandations issues d'investigations qui contribuent à réduire l'exposition de l'Organisation au risque et à la rendre plus efficace et responsable ».

Indicateur b), après le mot « recommandations », insérer les mots « acceptées et ».

Remplacer l'indicateur c) comme suit :

« c) Augmentation du pourcentage de directeurs de programme qui ont reçu une formation de base en matière d'investigation qu'ils ont jugée utile ».

Stratégie

Paragraphe 25.7

Supprimer la deuxième phrase.

Programme 26

Activités financées en commun

354. À sa 8^e séance, le 16 juin 2008, le Comité a examiné le programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 26)].

355. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le programme et répondu aux questions posées au cours de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

356. S'agissant du volet B du programme 26 [Corps commun d'inspection (CCI)], des éclaircissements ont été sollicités au sujet de la pertinence de l'analyse, par le

Comité, du cadre stratégique du Corps commun d'inspection, compte tenu de la réforme que subit le CCI et du fait que son programme de travail devait être présenté dans son rapport annuel. On a estimé que les objectifs énoncés dans le cadre stratégique concernaient uniquement le secrétariat du CCI, le cadre stratégique lui-même devant être soumis directement à l'Assemblée générale au titre du programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2009.

Conclusions et recommandations

357. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 26 (Activités financées en commun) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

A. Commission de la fonction publique internationale

Stratégie

Paragraphe 26.2

Dans la première phrase, après les mots « pour atteindre ses objectifs », ajouter les mots « et compte tenu des restrictions imposées par les États Membres à leur fonction publique ».

B. Corps commun d'inspection

Indicateurs de succès

À l'indicateur de succès a) i), après le mot « acceptation », ajouter les mots « et d'application ».

À l'indicateur de succès b) ii), après le mot « acceptation », ajouter les mots « et d'application ».

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Ajouter une réalisation escomptée d) libellée comme suit :

« d) Renforcer la coordination, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'adoption et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public conformément au calendrier convenu. »

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i), par le texte suivant :

« Nombre accru d'interventions cohérentes et coordonnées du système des Nations Unies ».

Renommer l'indicateur de succès b) en tant qu'indicateur b) i) et ajouter un indicateur de succès b) ii) libellé comme suit :

« b) ii) Nombre de mesures prises et, le cas échéant, incidence de ces mesures sur les instructions et les directives pertinentes ».

Ajouter un indicateur de succès d) libellé comme suit :

« Nombre de réunions tenues et mesures d'harmonisation convenues au sein du système des Nations Unies au sujet des politiques et des pratiques comptables, en vue de l'application rapide des Normes comptables internationales pour le secteur public ».

Programme 27

Sûreté et sécurité

358. À sa 12^e séance, le 18 juin 2008, le Comité a examiné le programme 27 du projet de plan-programme biennal, intitulé « Sûreté et sécurité » [A/63/6 (Prog. 27)].

359. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

360. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction et appuyé l'orientation générale du programme.

361. On a estimé que certains indicateurs de succès du sous-programme 1 : coordination de la sécurité et de la sûreté, devaient être mieux précisés.

362. En ce qui concerne le sous-programme 2 a), Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain, des précisions ont été demandées à propos du système de coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. On a estimé que la stratégie à suivre pour ce sous-programme, y compris le renforcement des partenariats avec le pays hôte, était essentielle.

363. Il a été fait mention du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité et des précisions ont été demandées afin de déterminer si le projet de plan-programme biennal était suffisamment souple pour tenir compte des recommandations que le Groupe pourrait faire.

364. Il a été également dit que l'harmonisation des normes de sécurité était un projet important et des éclaircissements ont été demandés sur l'état d'avancement du projet.

Conclusions et recommandations

365. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 27 (Sûreté et sécurité) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :

Orientation générale

Paragraphe 27.2

À la fin des mots « méthodologie commune à l'échelle du système ») insérer la phrase : « en pleine coopération avec les autorités nationales du pays hôte ».

Sous-programme 2
Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain
et appui aux bureaux extérieurs

a) Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

Indicateurs de succès

À la fin de l'indicateur de succès a) i), ajouter : « en pleine coopération avec les autorités nationales des pays hôtes ».

C. Évaluation

1. Évaluation approfondie des affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions

366. À sa 3^e séance, le 10 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions (E/AC.51/2008/2).

367. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du Bureau des services de contrôle interne et du Département des affaires politiques ont répondu aux questions posées durant l'examen du rapport par le Comité du programme et de la coordination.

Discussion

368. Les délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet du rapport du Bureau des services de contrôle interne et plusieurs ont loué sa qualité. Les délégations ont également exprimé leur accord d'ensemble avec les conclusions que renferme le rapport, et plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux recommandations.

369. Les délégations ont admis que les missions politiques spéciales avaient un rôle important à jouer dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par l'ONU. Certaines délégations ont relevé avec préoccupation les observations du Bureau des services de contrôle interne, qui constate que le rôle des missions politiques spéciales, leur part dans les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits que mènent les Nations Unies et leurs relations avec d'autres segments du système des Nations Unies sont mal définis. Certaines délégations ont également constaté avec préoccupation l'insuffisance de la coordination entre les missions politiques spéciales et d'autres activités des Nations Unies.

370. Les délégations ont relevé que le Bureau des services de contrôle interne constatait qu'il était difficile d'établir la contribution relative des missions politiques spéciales à leur mandat. Cette difficulté est compliquée par l'absence d'informations systématiques sur la performance et le manque d'évaluation de

l'impact des missions politiques spéciales durant les périodes antérieures. Des délégations ont estimé qu'il fallait examiner de plus près la performance des missions politiques spéciales et la pertinence de leurs activités et se demander si elles produisaient bien les résultats souhaités.

371. Certaines délégations ont noté qu'il fallait améliorer la planification stratégique et la budgétisation des missions politiques spéciales, et une délégation a demandé si, dans le cadre de cet exercice de planification et budgétisation, les missions avaient défini des stratégies de sortie viables. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a fait observer qu'il fallait en effet prêter une attention plus grande à l'élaboration de stratégies de sortie des missions, afin de mieux définir et organiser la cessation éventuelle d'une mission. Quelques délégations ont noté aussi avec préoccupation que les procédures de recrutement ne permettaient pas de trouver du personnel ayant les qualifications adaptées aux missions politiques spéciales dans les limites de temps voulues, et la faible proportion de femmes dans le personnel des missions; elles ont observé aussi que selon de nombreux membres du personnel des missions interrogés, la formation reçue n'était pas suffisante.

372. Des questions ont été posées au sujet de ce que faisait le Département des affaires politiques pour donner suite aux conclusions que renfermait le rapport et quelles initiatives étaient en cours, dans le Département, pour appliquer les recommandations. Le représentant du Département des affaires politiques a répondu que certaines mesures avaient déjà été prises pour appliquer les recommandations et que la mise en œuvre des propositions du Secrétaire général pour un renforcement du Département des affaires politiques aurait également pour effet de donner la suite voulue à certaines des constatations contenues dans le rapport.

Conclusions et recommandations

373. **Le Comité du programme et de la coordination recommande à l'Assemblée générale d'entériner les recommandations 1 à 4 du rapport du Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/2008/2) sous réserve des modifications ci-après.**

374. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'amender comme suit la recommandation 1 (par. 55) : après les mots « devrait élaborer » insérer « dans les limites de son mandat ».**

375. **À ce sujet, le Comité du programme et de la coordination a noté en particulier la nécessité d'améliorer la stratégie d'ensemble des missions politiques spéciales, qui devrait spécifier : a) le rôle et les objectifs d'ensemble de la mission; b) les activités attendues de la mission et la manière dont ces activités contribuent à l'exécution de son mandat; c) le temps jugé nécessaire pour l'exécution du mandat; et d) des indicateurs ou critères qui pourraient être appliqués pour mesurer les progrès réalisés et déterminer si l'on peut considérer que la mission s'est acquittée de son mandat.**

376. **Le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les missions politiques spéciales et des acteurs locaux renforcent leur coopération et coordonnent mieux leur action afin de réaliser les résultats attendus et d'améliorer l'effet et l'efficacité du travail des Nations Unies.**

2. **Évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

377. À sa 3^e séance, le 10 juin 2008, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-cinquième session concernant l'évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/AC.51/2008/3).

378. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté le rapport, et le Directeur adjoint du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a répondu aux questions posées dans le cadre de l'examen de ce rapport.

Débat

379. Plusieurs délégations ont remercié le BSCI d'avoir procédé à un examen global portant sur l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie d'ONU-Habitat. Bon nombre d'entre elles ont exprimé leur accord avec les conclusions qui figurent dans l'examen triennal.

380. Plusieurs délégations ont félicité ONU-Habitat pour l'efficacité avec laquelle il a appliqué les recommandations du BSCI, ce qui lui a permis d'accroître la coordination avec ses partenaires et de faire un meilleur usage de ressources limitées. Les travaux d'ONU-Habitat ont également joué un rôle important qui a permis de faire mieux connaître les questions de l'assainissement des taudis et les établissements humains et de mobiliser davantage les parties prenantes à leur propos. Certaines délégations ont estimé qu'ONU-Habitat devait consolider ses acquis et continuer de progresser sur le plan de l'application des recommandations. Plusieurs d'entre elles se sont interrogées sur les conséquences que cela aurait pour ONU-Habitat. Le représentant d'ONU-Habitat a déclaré que la réforme était un processus permanent et que l'organisation continuait de faire fond sur ses réalisations.

Conclusions et recommandations

381. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-cinquième session concernant l'évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

382. Le Comité a félicité ONU-Habitat d'avoir appliqué les recommandations formulées par le BSCI et déployé des efforts en vue d'améliorer globalement l'efficacité du programme.

383. Le Comité a également félicité ONU-Habitat d'avoir aligné ses activités sur l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines pertinents.

3. **Évaluation des liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire**

384. À sa 3^e séance, le 10 juin 2008, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-cinquième session consacrée au thème intitulé « Évaluation des liens

entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire » (E/AC.51/2008/4).

385. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport et le Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a fait part des observations sur le rapport formulées par le Secrétaire général (voir E/AC.51/2008/4/Add.1). Le représentant du secrétariat du CCS a répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Compte rendu de l'examen

386. Les délégations ont favorablement accueilli le rapport, dont elles ont approuvé, dans l'ensemble, les conclusions. Elles ont appuyé l'idée qu'il fallait renforcer le dialogue et la concertation entre les organismes.

387. On s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles la recommandation du Bureau concernant la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner les rôles des organes de coordination interinstitutionnelle n'avait pas été suivie, d'une part, et celle en faveur de la prise en compte de la coordination et de la collaboration dans les mécanismes d'évaluation et de notation des fonctionnaires en vigueur dans les départements du Secrétariat n'avait pas été mise en œuvre, d'autre part. Le représentant du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a répondu en indiquant qu'en vertu de la révision récente des fonctions et de la structure du Conseil, notamment sur le plan des relations avec les autres organes de coordination interinstitutionnelle, et compte tenu qu'il avait été décidé par la suite d'intégrer le Groupe des Nations Unies pour le développement dans le cadre interinstitutionnel du Conseil des chefs de secrétariat pour renforcer les liens d'ordre normatif et opérationnel au sein du système, on avait jugé qu'il n'était plus nécessaire de créer un nouveau groupe de travail. En ce qui concerne les mécanismes d'évaluation et de notation des fonctionnaires, le représentant a fait savoir que la diversité des activités menées par les départements du Secrétariat compliquait la normalisation des procédures d'évaluation et de notation. Cela étant, le Réseau Ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion avait inscrit cette question à l'ordre du jour de ses sessions futures, et l'on espérait que ladite question serait traitée sur la base du plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies (CEB/2008/HLCM/11).

Conclusions et recommandations

388. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de poursuivre les efforts qu'il déploie de façon à renforcer la collaboration entre les organes de coordination interinstitutionnelle sur le terrain de la lutte contre la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, compte tenu des résultats déjà obtenus par le Conseil.

389. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à mettre en œuvre les autres recommandations.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

390. À sa 5^e séance, le 11 juin 2008, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2007/08 (E/2008/58).

391. Le Directeur du secrétariat du Conseil a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours de l'examen par le Comité du rapport.

Débat

392. Les délégations se sont félicitées du rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2007/08, ainsi que du rôle joué par le CONSEIL pour améliorer la coordination et l'efficacité au sein du système des Nations Unies. Elles se sont également félicitées de la prise en compte du Groupe des Nations Unies pour le développement dans les travaux du Conseil, étape importante des efforts soutenus déployés pour renforcer le Conseil et la coordination au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

393. Les délégations ont accueilli avec intérêt les travaux du Conseil sur les changements climatiques, la crise alimentaire mondiale et le développement de l'Afrique, soulignant qu'il s'agissait là de questions prioritaires pour lesquelles le CCS avait un rôle de coordination essentiel à jouer. Il a été indiqué que la crise alimentaire mondiale compromettrait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique. Plusieurs délégations ont rendu hommage au Conseil pour ses efforts de coordination concernant la consolidation de la paix, la réduction des risques de catastrophe et les personnes handicapées.

394. Plusieurs délégations ont souligné les travaux menés par le Conseil afin d'élaborer un plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, notamment s'agissant des ressources humaines. Un certain nombre de délégations ont noté le rôle accru joué par le Conseil à cet égard et appelé l'attention sur le fait que cela ne devrait pas empêcher les États Membres d'examiner lesdites pratiques dans le cadre des débats en cours sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies à l'Assemblée générale.

395. Plusieurs délégations ont souligné que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale examinait la question des achats responsables dans le cadre de son étude de la réforme des achats et que le Conseil devrait attendre les résultats des débats menés avant de prendre des initiatives en la matière de son côté.

396. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la campagne menée à l'échelle du système des Nations Unies pendant un an en faveur des droits de l'homme pour célébrer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et encouragé les membres du Conseil à participer à ce projet.

397. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements au Directeur du secrétariat du Conseil sur des questions spécifiques mentionnées dans le rapport, à savoir la collaboration du Conseil avec la Commission de consolidation de la paix; l'efficacité de la panoplie de mesures en vue de la création d'emplois; l'appui

apporté aux projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies; les facteurs sociaux, économiques et culturels affectant la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que la coordination entre le Conseil et le Groupe indépendant sur la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies; les activités du réseau juridique récemment établi; les initiatives visant à améliorer la coopération avec le Corps commun d'inspection et l'état de l'avancement de l'évaluation indépendante des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies que le Conseil avait demandé au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation de réaliser.

398. Certaines délégations ont souligné le fait que le rapport avait omis la question du souci de l'égalité des sexes qui avait été abordée dans les deux précédents rapports annuels d'ensemble du Conseil. Il a également été indiqué que les futurs rapports annuels d'ensemble devraient comporter des informations supplémentaires sur l'impact et les résultats des décisions du Conseil ainsi que les obstacles rencontrés en matière de coordination.

399. Répondant aux questions posées par les délégations, le Directeur du secrétariat du Conseil a souligné que la configuration du rapport empêchait un examen approfondi de nombreuses questions importantes. Le fait qu'un sujet particulier ne soit pas abordé ne signifiait toutefois pas qu'aucune activité n'avait été menée sur la question. Des travaux coordonnés étaient actuellement menés par les organismes des Nations Unies s'agissant de la parité des sexes. Pour ce qui est de la consolidation de la paix, le Directeur a noté que l'on s'employait à déterminer quelle était la meilleure façon pour le système des Nations Unies d'appuyer les efforts de la Commission de consolidation de la paix. Il a souligné qu'une véritable concertation entre le CCS et le Conseil économique et social était essentielle et que le travail de collaboration sur la panoplie de mesures en vue de la création d'emplois constituait un bon exemple à cet égard. Les organismes des Nations Unies menaient actuellement des autoévaluations concernant la mise en œuvre de ces mesures. Sur la question de la sécurité, l'ONU était confrontée à une évolution de la situation, comme l'avaient montré les tragiques événements d'Algérie.

400. Le Directeur du secrétariat du Conseil a en outre indiqué que les travaux du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion demeuraient préliminaires et ne feraient aucunement obstacle à ceux que menait la Cinquième Commission concernant les achats responsables. Les travaux du réseau juridique n'en étaient également qu'à leur début et portaient principalement sur la mise en commun des bonnes pratiques. Il a été souligné que l'on s'employait à améliorer la transparence des activités du Conseil et qu'il était prévu de mettre au point un système permettant de consigner les flux et statistiques financiers, de suivre les décisions et de rendre le site Web plus convivial. Sur la question de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le Directeur a indiqué que ces initiatives procédaient de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Le système des Nations Unies entendait adopter les normes comptables internationales du secteur public d'ici à 2010, comme prévu, mais la réalisation de cet objectif dépendait des progrès accomplis sur la voie de l'harmonisation des progiciels de gestion intégrés. Le Conseil avait en outre demandé au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation de procéder à une évaluation indépendante des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies dont la première étape devrait s'achever sous peu.

401. Les délégations se sont félicitées des mesures prises par le CCS pour tenir compte de la recommandation faite par le Comité à sa quarante-septième session concernant le renforcement de la coopération entre le Conseil et la Commission de la fonction publique internationale. En réponse, le Directeur du secrétariat du Conseil a souligné les relations constructives établies avec le Corps commun d'inspection (CCI), souligné qu'elles s'amélioreraient et que le Président du CCI serait invité à participer aux travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes.

Conclusions et recommandations

402. Le Comité a pris acte du rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2007/08 (E/2008/58).

403. Le Comité a souligné que le CCS avait pour mandat de coordonner l'action du système des Nations Unies au plus haut niveau. Il a à cet égard recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de veiller, lorsqu'il s'agissait de coordonner différentes questions, notamment des questions de gestion, à ce que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale soient pleinement prises en compte.

404. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de s'assurer que le rapport annuel d'ensemble du Conseil comporte des informations sur les mesures prises par le Conseil pour améliorer la transparence de ses travaux.

405. Le Comité a pris note des informations fournies concernant la réforme du Conseil, le plan d'action pour l'harmonisation et la réforme des pratiques de fonctionnement, le système de gestion de la sécurité et l'idée d'une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre. À cet égard, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir des informations détaillées sur ces questions au cours de la partie principale de sa soixante-troisième session.

406. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général en sa qualité de Président du CCS, de fournir dans son futur rapport annuel d'ensemble des informations spécifiques sur les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités de coordination dans différents secteurs ainsi que sur les solutions pertinentes adoptées et l'impact des activités menées par le Conseil sur le système des Nations Unies.

407. Le Comité a noté que le Conseil avait fait sienne la recommandation d'évaluation des huit projets pilotes menés au niveau national dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action des Nations Unies. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'un processus d'évaluation indépendant, objectif et impartial des projets pilotes menés au titre de cette initiative. Il a également souligné que les critères et méthodologies adoptés pour évaluer l'impact des projets pilotes devraient d'abord être examinés et approuvés par les États Membres.

408. Le Comité, réaffirmant la conclusion figurant au paragraphe 114 du rapport sur les travaux de sa quarante-septième session (A/62/16), a souligné que la fourniture par les Nations Unies d'un appui aux projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative sur l'unité d'action du système ne devrait en rien compromettre les résultats des délibérations intergouvernementales concernant

les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système à l'Assemblée générale.

409. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de demander au CCS de continuer à suivre la collaboration effective des initiatives menées à l'échelon du système contre la faim et la pauvreté.

410. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de se féliciter des progrès accomplis par le CCS pour ce qui est de la coordination des activités du système des Nations Unies et de prier le Secrétaire général de renforcer les efforts de coordination, s'agissant en particulier des crises alimentaires mondiales qui se font jour, notamment à la lumière de la menace que ces crises constituent pour la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement qu'est l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim.

411. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le CCS de rendre compte dans ses rapports annuels des progrès réalisés pour surmonter les principales difficultés rencontrées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de la malnutrition et de la faim.

412. Le Comité s'est félicité de la haute priorité que le Conseil continuait d'accorder à l'efficacité et à la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a prié le Conseil de s'assurer que ce soutien demeurerait une priorité pour le système des Nations Unies. Il a encouragé les organismes membres du Conseil à continuer d'harmoniser leurs priorités avec celles du NEPAD et à redoubler d'efforts pour soutenir ce dernier.

413. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de réaffirmer sa résolution 62/269, dans laquelle elle rappelait qu'elle n'avait pas examiné pour approbation le concept d'achats responsables et écologiquement viables pour le Secrétariat de l'ONU et prié le Secrétaire général de préparer un rapport d'ensemble sur ce type de concept et les critères à adopter en la matière, comportant des informations détaillées concernant son éventuel impact sur la diversification de l'origine des fournisseurs et la concurrence internationale, notamment pour les pays en développement et les pays en transition, pour examen par l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.

414. Le Comité s'est félicité des informations fournies sur la coopération entre le CCS, la Commission de la fonction publique internationale et le CCI et encourage le Conseil à renforcer cette coopération grâce à une participation plus fréquente du CCI et de la Commission de la fonction publique internationale aux travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes.

B. Engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

415. À ses cinquième et sixième séances, le 11 juin 2008, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2008/5).

416. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport du Secrétaire général et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant l'examen du rapport.

Débat

417. Les participants ont estimé que le rapport était complet et se sont félicités de sa valeur informative. Ils ont exprimé avec force leur soutien au NEPAD, en particulier, et au développement de l'Afrique en général. Ils ont salué le travail remarquable accompli par les organismes des Nations Unies en faveur du NEPAD et le renforcement de la coopération au sein du système. Plusieurs délégués ont souligné qu'il fallait poursuivre cet effort de coopération et de coordination interinstitutions pour garantir une utilisation efficace des ressources et améliorer la communication entre les organismes.

418. Les participants ont souligné que l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD devait se traduire par une action axée sur les résultats. À cet égard, ils ont réaffirmé qu'il fallait accorder plus d'attention à l'évaluation de l'impact de ses activités dans ce domaine.

419. Des intervenants ont fait remarquer que le NEPAD et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine reflétaient les priorités de l'Afrique et qu'il fallait donc chercher à adapter les activités des organismes des Nations Unies aux priorités du NEPAD et de la Commission de l'Union africaine. Plusieurs délégués ont reconnu que pour progresser dans la réalisation du programme du NEPAD, il était essentiel que l'Afrique en prenne les rênes, tout en s'appuyant sur les partenariats internationaux.

420. Plusieurs délégués se sont inquiétés que l'Afrique ne soit pas en bonne voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Tout en reconnaissant que des progrès encourageants avaient été accomplis dans plusieurs domaines, ils ont appelé l'attention sur l'ampleur de la tâche qui restait à accomplir dans nombre de pays africains, notamment en matière de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. Il fallait que les exemples de réussite isolés soient étendus à tout le continent. Les participants ont souligné qu'il fallait œuvrer en faveur de l'intégration régionale en Afrique et donner des moyens d'agir aux communautés économiques régionales. Ils ont également déploré la lenteur des progrès accomplis dans les négociations commerciales du Cycle de Doha.

421. Quelques intervenants ont rappelé que l'Afrique avait de nouveaux obstacles à surmonter, tels que la crise alimentaire, la crise de l'énergie et le changement climatique, et que la crise alimentaire, en particulier, risquait d'entraver l'action menée en faveur du développement dans tous les domaines. Ils ont suggéré que les organismes des Nations Unies fassent preuve d'une plus grande capacité d'adaptation et d'une plus grande souplesse dans leur action de soutien à l'Afrique, compte tenu de l'évolution de la situation dans le monde et des résolutions de l'Assemblée générale.

422. Plusieurs délégués ont mis l'accent sur le lien entre paix et développement et salué, à cet égard, les efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer la paix et la sécurité sur le continent.

423. Les intervenants ont dit qu'ils comptaient que la Réunion de haut niveau sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, prévue pour le 22 septembre

2008, et la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui devrait se tenir le 25 septembre 2008, permettraient de déterminer la voie à suivre pour mieux surmonter les difficultés rencontrées par l'Afrique.

424. En réponse à une question sur le lien entre le NEPAD et les propositions du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique sur la sécurité alimentaire, le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a donné des précisions sur les principales composantes du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique.

425. En réponse à une question portant sur le financement commun des nouveaux programmes, qui fait l'objet d'une recommandation dans le rapport, le Directeur a fait remarquer que les modalités de financement des nouvelles activités communes seraient négociées directement par les organismes et les départements.

Conclusions et recommandations

426. Le Comité a accueilli favorablement le rapport annuel du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du NEPAD.

427. Le Comité a appelé les organismes des Nations Unies et les organisations régionales concernées, en collaboration avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD, à continuer à apporter un appui sans réserve aux programmes d'action destinés à mettre en œuvre les priorités définies par les dirigeants africains.

428. Le Comité a demandé au système des Nations Unies de continuer à aider l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les pays d'Afrique à élaborer des projets et des programmes s'inscrivant dans le cadre des priorités du Nouveau Partenariat, et de privilégier davantage la diffusion d'informations sur ses activités d'appui au NEPAD, ainsi que le suivi et l'évaluation de leur efficacité.

429. Le Comité a salué l'appui fourni par les organismes des Nations Unies dans neuf modules thématiques correspondant grosso modo aux priorités du NEPAD, qui a consisté notamment à dispenser une assistance technique en vue du développement des institutions, du renforcement des capacités et de l'élaboration de projets, à mobiliser des ressources ou encore à organiser des campagnes de communication.

430. Le Comité s'est félicité du rôle joué par la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du NEPAD dans la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat. Il a appelé les organismes des Nations Unies à renforcer leur collaboration afin d'intégrer le Nouveau Partenariat dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles et de donner à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD plus de moyens institutionnels et techniques.

431. Le Comité a engagé les organismes des Nations Unies à élaborer un cadre intégré visant à appuyer la Commission de l'Union africaine. Partant du principe que la paix et le développement étaient interdépendants, il a appelé les organismes des Nations Unies à répartir leur soutien à la Commission d'une manière équilibrée et équitable entre le domaine du développement économique

et social, et notamment de l'intégration régionale, et celui de la paix et de la sécurité. Pour améliorer et élargir cet appui, il importera de renforcer davantage les mécanismes de consultation entre les organismes des Nations Unies et la Commission.

432. Compte tenu du caractère pluridisciplinaire des obstacles au développement que connaît l'Afrique, le Comité a invité les organismes des Nations Unies à mieux harmoniser leurs politiques et leur appui, afin de faire naître des effets de synergie entre les modules thématiques par leur action collective et concertée.

433. Le Comité a souligné qu'un renforcement de la collaboration intersectorielle pouvait contribuer à aborder les questions de développement d'un triple point de vue économique, financier et social.

434. Reconnaissant l'importance des initiatives prises ces dernières années par les partenaires de l'Afrique en matière de développement, le Comité a souligné qu'il fallait coordonner l'action des organismes des Nations Unies avec ces initiatives pour soutenir le NEPAD.

435. Le Comité a bien précisé que la fusion du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ne devait pas empêcher les organismes des Nations Unies de consacrer leur action et d'accorder leur soutien aux programmes du NEPAD.

Chapitre IV

Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat

436. À sa 19^e séance, le 2 juillet 2008, le Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat ».

Conclusions et recommandations

437. **Le Comité a réaffirmé son rôle de principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour les questions de planification, de programmation et de coordination.**

438. **Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'amélioration de ses méthodes de travail.**

439. **Le Comité a réaffirmé qu'il avait décidé de passer plus de temps en consultations officieuses et il a souhaité que des fonctionnaires de haut rang du Secrétariat assistent à ses réunions informelles, ce qui permettrait de faire une place plus importante à la concertation avec le Secrétariat et aux précisions qu'il peut apporter. Il a aussi insisté sur l'utilité des réunions informelles comme moyen de trouver un consensus.**

440. **Le Comité a réaffirmé qu'il importait d'améliorer les méthodes de travail et décidé de rester saisi de la question.**

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité

441. Conformément au paragraphe 2 e) de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité présentera au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session, ainsi que la documentation nécessaire.

442. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquent de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

443. Le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité présenté ci-après a été établi sur la base des textes portant autorisation des travaux existants et sera mis au point à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale);

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Évaluations.

Documentation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement de la fonction d'évaluation et l'application des conclusions issues des évaluations dans le cadre de l'élaboration des programmes, de l'exécution et des directives de politique générale (résolution 62/224 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-sixième session concernant l'évaluation thématique des réseaux de gestion du savoir aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations issues de l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques (résolutions 61/235 et 62/224 de l'Assemblée générale et document E/AC.51/2008/L.4/Add.1)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des enseignements tirés de l'expérience : protocoles et pratiques (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des organes de coordination de l'Organisation (résolutions 48/218 B, 54/244 et 59/272 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur une évaluation approfondie de l'appui des Nations Unies aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique, et additif : évaluation approfondie du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (résolution 61/235 de l'Assemblée générale)

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2008/09

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.

6. Amélioration des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.

7. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session.

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

Annexe I

Ordre du jour de la quarante-huitième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011;
 - c) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Amélioration des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.
7. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session.

Annexe II

Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-huitième session

A/63/6 (Part One)	Projet de budget-programme pour la période 2010-2011. Volet I : plan-cadre Volet II : plan-programme biennal
A/63/6 (Prog. 1)	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence
A/63/6 (Prog. 2)	Affaires politiques
A/63/6 (Prog. 3)	Désarmement
A/63/6 (Prog. 4)	Opérations de maintien de la paix
A/63/6 (Prog. 5)	Utilisations pacifiques de l'espace
A/63/6 (Prog. 6)	Affaires juridiques
A/63/6 (Prog. 7)	Affaires économiques et sociales
A/63/6 (Prog. 8)	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement
A/63/6 (Prog. 9)	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
A/63/6 (Prog. 10)	Commerce et développement
A/63/6 (Prog. 11)	Environnement
A/63/6 (Prog. 12)	Établissements humains
A/63/6 (Prog. 13)	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale
A/63/6 (Prog. 14)	Développement économique et social en Afrique
A/63/6 (Prog. 15)	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique
A/63/6 (Prog. 16)	Développement économique en Europe
A/63/6 (Prog. 17)/Corr.1	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes
A/63/6 (Prog. 18) /Corr.1	Développement économique et social en Asie occidentale
A/63/6 (Prog. 19)	Droits de l'homme
A/63/6 (Prog. 20)	Réfugiés : protection internationale, solutions durables
A/63/6 (Prog. 21)	Réfugiés de Palestine
A/63/6 (Prog. 22)	Aide humanitaire

A/63/6 (Prog. 23)/Corr.1	Information
A/63/6 (Prog. 24)	Services de gestion et d'appui
A/63/6 (Prog. 25)	Contrôle interne
A/63/6 (Prog. 26)	Activités financées en commun
A/63/6 (Prog. 27)	Sûreté et sécurité
A/63/70	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2006-2007
E/2008/58	Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/08 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2008/1	Ordre du jour provisoire annoté du Comité du programme et de la coordination
E/AC.51/2008/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie des affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions
E/AC.51/2008/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-cinquième session concernant l'évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
E/AC.51/2008/4 et Add.1	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-cinquième session consacrée au thème intitulé « Évaluation des liens entre les activités du Siège et des bureaux extérieurs : examen des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire »
E/AC.51/2008/5	Rapport du Secrétaire général sur l'engagement du système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
E/AC.51/2008/6	Lettre datée du 20 juin 2008 adressée au Président du Comité du programme et de la coordination par le Président du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme
E/AC.51/2008/L.1	Note du Secrétariat sur l'état de la documentation

E/AC.51/2008/L.2	Note du Secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection
E/AC.51/2008/L.3	Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2008/L.4 et Add.1 à 35	Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session
E/AC.51/2008/CRP.1 et Add.1 et 2	Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 : Examen du deuxième volet (plan-programme biennal) par les organes sectoriels techniques et régionaux
E/AC.51/2008/INF/1	Liste des délégations

